

Evaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche françaises opérant dans l'Atlantique Nord-Est

Programme TRANSIPECHE : Scénarios de
transition écologique et sociale des pêches
françaises



Avec le soutien financier de

Fondation 20|5|0

Ce rapport a été rédigé par l'équipe de la Cellule Études et Transfert du Pôle halieutique, mer et littoral de L'Institut Agro dans le cadre du programme partenarial TransiPêche.

La citation de ce document se fait comme suit :

QUEMPEL Florian, LEVREL Harold, LE BRAS Quentin, MOUILLARD Romain, GASCUEL Didier. 2024. Evaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche françaises opérant dans l'Atlantique Nord-Est. Rapport du programme TransiPêche : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises. Les publications du Pôle halieutique, mer et littoral de L'Institut Agro n° 55, 117 p.

Contact :

Didier GASCUEL

Pôle halieutique, mer et littoral de L'Institut Agro

65 rue de Saint-Brieuc - CS 84215

35042 Rennes Cedex

didier.gascuel@institut-agro.fr

© L'Institut Agro Rennes-Angers 2024

© Photos L'Institut Agro Rennes-Angers

Cette œuvre est mise à disposition sous licence Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International. Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/> ou écrivez à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.

Les publications du Pôle halieutique, mer et littoral
de L'Institut Agro n° 55

Evaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche françaises opérant dans l'Atlantique Nord-Est

Programme TRANSIPECHE : Scénarios de transition
écologique et sociale des pêches françaises

Janvier 2024 - Mise à jour Octobre 2024

TABLE DES MATIERES

Table des matières	1
Avant-propos	3
Introduction	5
1. Cadrage méthodologique	6
1.1. Description des données flottilles.....	6
1.2 Approche flottille : définition des regroupements.	7
1.3 Description et prétraitement des données espèces et stocks.....	8
1.4 Mesure des performances environnementales et socio-économiques des flottilles.....	13
1.4.1. L’empreinte surexploitation	14
1.4.2. L’empreinte juvéniles	14
1.4.3. L’empreinte abrasion des fonds marins	15
1.4.4. L’empreinte espèces sensibles	16
1.4.5. L’empreinte carbone	17
1.4.6. Les indicateurs de performance économique et sociale.....	17
2. Approche flottille : Descriptions des flottilles agrégées	19
2.1 Structure de la flotte, effort de pêche et emplois	19
2.2. Débarquements et composition spécifique des captures	21
2.2.1. Débarquements en volume	21
2.2.2. Débarquements en valeurs	21
2.2.3. Composition spécifique des captures.....	22
3. Indicateurs environnementaux	24
3.1 Empreinte surexploitation et indicateurs associés	24
3.2 Empreinte juvéniles	26
3.3 Empreinte abrasion des fonds marins	28
3.4 Empreinte espèces sensibles	31
3.5 Empreinte carbone.....	35
4. Indicateurs socio-économiques	36
4.1 Emploi, valeur ajoutée et productivité des flottilles.....	36
4.2 Rentabilité des flottilles	38
4.3 Subventions apportées aux flottilles.....	39
5 - Bilan : empreintes environnementales et performances socio- économiques des flottilles	42
5.1 Empreintes environnementales des flottilles agrégées.....	42
5.2 Performances des flottilles détaillées, et effet de la taille des navires	45
5.3 Comment les flottilles utilisent-elle la production de la nature et à quel coût ?	48

6 - Discussion	52
Conclusion	57
Remerciements	58
Bibliographie.....	59
ANNEXES	61
Annexe 1 – Répartition des engins de pêche par technique de pêche et table code engin	63
Annexe 2 – Composition spécifique des débarquements des flottilles détaillées	66
Annexe 3 – Traitement des données stocks	68
Annexe 4 – Méthode de calcul de l’empreinte surexploitation et des indicateurs associés	71
Annexe 5 – Méthode de calcul de l’empreinte juvéniles et indicateurs associés	73
Annexe 6 – Méthode de calcul de l’empreinte abrasion et indicateurs associés	75
Annexe 7 – Méthode de calcul de l’empreinte espèces sensibles et indicateurs associés.....	84
Annexe 8 – Méthode de calcul des Indicateurs socio-économiques	88
Annexe 9 – Données de nombres de navire et d’efforts de pêche	90
Annexe 10 – Données concernant l’emploi.....	92
Annexe 11 - Débarquements des flottilles de pêche, en volume et en valeur	93
Annexe 12 - Indicateurs d’exploitation des flottilles de pêche.	96
Annexe 13 - Empreinte juvéniles.....	100
Annexe 14 - Empreinte abrasion des fonds marins.....	101
Annexe 15 - Empreinte espèces sensibles.....	104
Annexe 16 - Empreinte carbone	107
Annexe 17 - Coûts salariaux par FTE par flottilles	108
Annexe 18 - Valeur ajoutée par flottille.	110
Annexe 19 - Excédent brute d’exploitation (EBE) et capital physique par flottille	112
Annexe 20 - Subventions par flottille et indicateurs associés	114
Annexe 21 – Performances environnementales et socio-économiques des flottilles de pêche détaillées	116

AVANT-PROPOS

Les crises simultanées et successives (changement climatique, érosion de la biodiversité, Brexit, COVID, prix du gasoil...) imposent une transformation profonde et urgente du secteur de la pêche qui doit être accompagnée vers la performance écologique et sociale. Un groupement de recherche s'est constitué à cette fin, sous la responsabilité scientifique et technique de plusieurs instituts de recherche (L'Institut Agro, AgroParisTech, EHESS-CNRS, Université Paris 2 Panthéon ASSAS) et en interaction avec des acteurs de la société civile (Atelier des jours à venir, association Bloom, Shift Project). Le groupement de recherche entend aborder la question des transitions de manière globale et interdisciplinaire, en intégrant autant les paramètres écologiques que les paramètres humains, notamment dans leurs dimensions sociales, culturelles ou économiques. Les principaux objectifs du groupement sont de :

- Mieux connaître les impacts des principales pêcheries, mais aussi leurs performances économiques et sociales ;
- Comprendre les leviers et les obstacles aux transitions dans le secteur de la pêche ;
- Proposer des schémas de transitions vers une pêche riche en emplois, décarbonée, et à faible impact environnemental, en imaginant des formes opérationnelles d'accompagnement.

Les activités de recherche du groupement sont organisées par axes thématiques. En partenariat avec AgroParisTech, le Pôle halieutique, mer et littoral de l'Institut Agro est plus spécifiquement en charge du programme « TransiPêche : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises », financé par la Fondation 2050. Ce programme vise à partager un constat, à identifier des scénarios, et à proposer une feuille de route concrète pour la transition des pêches impactantes vers une réduction drastique des émissions de CO₂, vers des pratiques de pêche « écosystémiques » compatibles avec la préservation de la biodiversité marine et avec le maintien d'une pêche au service des sociétés humaines et des territoires côtiers.

Le programme TransiPêche s'appuie, d'une part, sur un travail d'enquête mené auprès de pêcheurs engagés dans la transition avec l'objectif d'analyser les changements de pratiques des acteurs de la pêche professionnelle, leurs motivations, leurs modalités, mais aussi les freins et les leviers associés (Le Bras *et al.*, 2024), et d'autre part, sur un diagnostic quantitatif des performances halieutiques, écologiques, économiques et sociales des flottilles françaises. C'est ce volet qui fait l'objet du présent rapport. Dans un premier temps, le diagnostic est établi pour les flottilles opérant dans l'Atlantique Nord-Est, qui représentent à elles seules de l'ordre de 70% des débarquements nationaux. Une première version de ce rapport a été publiée en janvier 2024, portant sur la période 2017-2019. Le présent rapport présente une version actualisée portant sur l'ensemble de la période 2017-2021. Un nouveau rapport sera publié début 2025 étendant l'analyse aux flottilles de Méditerranée, aux flottilles thonières opérant dans l'Atlantique tropical et dans l'Océan Indien, et aux flottilles des territoires ultramarins français.

INTRODUCTION

La pêche française est une des principales pêches européennes. A la différence de certains pays européens, qui ont orienté le secteur vers un modèle industriel et standardisé, la pêche française se caractérise par sa très grande diversité d'activités, en termes d'espèces pêchées, de techniques de pêche, ou de tailles des navires. Le secteur contribue ainsi au dynamisme des territoires côtiers et permet l'activité de nombreuses professions tant de la filière aval (criées, mareyeurs, poissonniers, GMS...) que de la filière amont (chantiers navals, motoristes, coopératives d'avitaillement...). Plus généralement, la pêche peut être considérée comme un outil d'aménagement du territoire. En tant qu'activité pérenne sur l'ensemble de l'année (contrairement par exemple au tourisme), elle structure et permet le maintien de l'activité économique sur le littoral et contribue à l'équilibre et à la résilience des sociétés côtières.

Pour autant, la filière de la pêche française est confrontée à de nombreux enjeux et traverse des crises successives. Les écosystèmes marins sont constamment soumis à la pression des activités de pêche, lesquelles laissent de nombreuses empreintes, qui se cumulent et impactent la productivité, la résilience et le fonctionnement global des écosystèmes. In fine, le capital écologique, qui est à la base des activités humaines, est affecté. Ainsi, si l'état de la ressource tend globalement à s'améliorer dans l'Atlantique Nord-Est depuis une décennie, l'abondance de beaucoup d'espèces exploitées reste très faible, et traduit une dégradation en profondeur de l'état de la ressource. Et à ces impacts de la pêche s'ajoutent malheureusement aujourd'hui les effets du changement climatique, déjà très significatifs. On assiste en particulier à une baisse d'abondance, voire à un effondrement de certains stocks importants, et à une augmentation de la variabilité de la ressource souvent très problématique pour les pêcheurs.

La pêche française est, par ailleurs, confrontée à des contraintes économiques fortes : le Brexit conduit à une redistribution des droits de pêche au détriment des flottilles françaises, notamment en Bretagne et Normandie ; la crise du Covid a accéléré un changement des habitudes de consommation marqué par une baisse de la demande pour les produits frais ; le secteur souffre également d'une dégradation de son image dans une partie du grand public et peine de plus en plus à recruter des jeunes, pourtant indispensables au renouvellement des générations ; et surtout le coût élevé du carburant, amplifié par la guerre en Ukraine, menace la rentabilité des entreprises de pêche, et notamment celles qui pratiquent les métiers du chalut, gros consommateur de gasoil.

Si on ajoute à ces enjeux l'impérieuse nécessité d'une décarbonation du secteur, il ne fait guère de doute que les pêches maritimes sont à un tournant. Il y a urgence à établir une évaluation aussi précise que possible des performances environnementales en quantifiant l'intensité des différentes perturbations générées par chacune des flottilles de pêche en termes d'empreinte sur la ressource, la biodiversité et le climat, au regard de leur rentabilité et leur capacité à générer de l'emploi. Cette phase de diagnostic est un préalable à la construction de scénarios de transition, basés sur une gestion par flottille.

Le présent rapport vise ainsi à établir :

- i. Un état des lieux des connaissances et données disponibles, en matière de suivi de l'activité des flottilles de pêche,
- ii. Une évaluation des performances environnementales, économiques et sociales par une approche interdisciplinaire,
- iii. Une première typologie des flottilles de pêche françaises au regard de leur capacité à générer de la richesse et de l'emploi à partir de la production halieutique naturelle de l'océan.

Sur la base de ces connaissances, des leviers de transitions seront établis et analysés dans une étape ultérieure du programme TransiPêche. Ils viseront à préciser les marges de manœuvre existantes en matière de développement des flottilles vertueuses, et d'accompagnement dans la transition des flottilles à forts impacts, avec l'objectif de restaurer des écosystèmes sains et productifs, et de reconstruire une pêche rentable, attractive, décarbonée, et qui contribue pleinement à l'équilibre des territoires côtiers. Cette transition vers des pratiques de pêche compatibles avec la préservation de la biodiversité marine et avec le maintien d'une pêche au service des sociétés humaines et des territoires côtiers s'inscrit pleinement dans la perspective d'une « agroécologie de la mer », également décrite sous le terme de « pêchéologie ».

1. CADRAGE METHODOLOGIQUE

1.1. Description des données flottilles

Les analyses du présent document concernent les flottilles sous pavillon français en activité dans la zone Atlantique Nord-Est au cours de la période 2017-2021.

Les données utilisées sont celles diffusées par le **CSTEP**¹ en 2022-2023 (<https://stecf.ec.europa.eu>). La principale base de données mobilisée concerne les données socio-économiques, qui sont collectées par la Commission Européenne dans le cadre de la préparation du rapport économique annuel (Annual Economic Report - AER, (STECF, 2022a ; STECF, 2022b)). Elles proviennent des déclarations des États membres de l'Union Européenne et sont établies sur un pas de temps annuel à l'échelle de chacune des flottilles de pêche. Chaque flottille est définie comme le regroupement de l'ensemble des navires : originaires du même pays, opérant dans la même supra-région (ici l'Atlantique Nord-Est), appartenant à la même classe de taille de navire, et pratiquant la même technique de pêche principale.

L'ensemble de ces données sont donc établies par les pays membres à l'échelle de flottilles de pêche, selon des règles définies par la Commission européenne. Ceci permet d'assurer l'anonymat des navires, mais a pour conséquence qu'il est a priori possible d'agréger mais pas de segmenter en flottilles plus fines. En particulier, les techniques de pêche et les classes de taille des navires sont définies par la Commission européenne.

Dans cette base de données associée à l'AER et à vocation principalement socio-économique, treize techniques de pêche sont définies, en fonction de l'engin de pêche, ou d'une combinaison d'engins de pêche dominant (voir la liste des techniques de pêche Tableau 2). Une flottille, définie par sa technique de pêche principale, peut alors regrouper des navires utilisant au cours de l'année différents engins de pêche. Certaines flottilles présentent ainsi une forte hétérogénéité interne.

Ces données socio-économiques sont complétées par des informations issues d'une seconde base de données européenne, également collectée auprès des États membres par le CSTEP, et qui vise à un suivi plus précis des pratiques et des captures par espèce. Cette seconde base de données, dites dépendantes des pêcheries (*Fisheries Dependent Information* ou FDI, 2023 ; <https://stecf.ec.europa.eu>), présente une structure similaire à celle des données économiques, mais à une résolution plus fine sur les aspects halieutiques, notamment en termes d'effort et d'espèce débarquées (volume et valeurs). En particulier, l'information de la technique de pêche est précisée par

¹ Le Comité Scientifique, Technique et Economique des Pêches (CSTEP) est le comité d'avis de l'Union Européenne. Il fournit à la Commission Européenne, et à sa demande, des recommandations et des avis sur la gestion des pêches. Il coordonne également différents travaux et groupes de travail, et notamment la publication chaque année du Rapport économique annuel (le *Annual economic report*, ou AER) dont les données sont ici utilisées.

les différents engins employés (information non disponible pour les données socio-économiques), permettant de mieux qualifier et regrouper en segments homogènes les flottilles disponibles (Annexe 1 – Tableau A1.2).

Tableau 1 – Descriptif des variables disponibles dans les données du CSTEP issues de l’AER et du FDI.

Type de données	Groupe de variable	Liste des variables associées à chaque flottille
Halieutiques - FDI -	Effort	Jours en mer, jours en pêche, GT*jours en pêche, kW*jours en pêche, nombre de sorties en mer, consommation d’énergie (<i>Litre</i>).
	Débarquements	Poids vivant débarqué (<i>kg</i>) et valeur du débarquement (<i>euro</i>), par espèce et par division CIEM.
	Capacité	Nombre de navire, âge moyen (<i>an</i>), taille moyenne (<i>L_{HT}</i>), puissance totale (<i>kW</i>) et tonnage brut (<i>GT</i>).
Socio-économiques - AER -	Emplois	Équipage engagé (<i>total employé</i>), l’emploi en équivalents temps plein (<i>ETP</i>), nombre d’heure travaillées par année (<i>an</i>), travail non rémunéré.
	Capital (<i>euro</i>)	Valeur du capital physique, valeur des quotas et autres droits de pêche, dette à court et moyen terme (dette brute, investissements, subventions sur investissements).
	Revenus (<i>euro</i>)	Subventions d’exploitation, valeur ajoutée des débarquements, revenus des quotas, autres revenus.
	Dépenses (<i>euro</i>)	Consommation du capital, coûts de réparation, coûts en énergie, coûts salariaux, valeur du travail non rémunéré, autres coûts fixes, autres coûts non-fixes, dépenses liées aux rachats de quotas.

1.2 Approche flottille : définition des regroupements.

Afin de réaliser la présente étude, les flottilles disponibles dans la base de données du CSTEP sont regroupées en segments homogènes. Deux regroupements sont réalisés, permettant de passer de 56 flottilles disponibles dans le fichier d’origine, à **43 flottilles détaillées** et **12 flottilles agrégées**. Le premier regroupement porte uniquement sur les tailles et réuni dans une même flottille détaillée tous les navires de moins de 12 mètres qui utilisent la même technique de pêche et qui se subdivisaient auparavant en 4 classes de taille se chevauchants. Les flottilles agrégées regroupent les techniques de pêche en 4 grands ensembles et les classes de taille en 3 ensembles (Tableau 2). La technique de pêche « MGP » (combinant divers arts trainants) fait exception et ses navires sont affectés selon leur taille, soit aux engins trainants démersaux, soit aux dragues et polyvalents. En effet, l’analyse des efforts et de la composition spécifique des captures révèle de fortes divergences entre les petits navires de moins de 12 m et les autres classes (Annexe 2 – Figure A2.1).

Dans ce rapport, seuls les résultats concernant les 12 flottilles agrégées sont présentés de manière exhaustive. Ceux concernant les 43 flottilles détaillées ne sont décrits que pour compléter les analyses et sont disponibles en Annexes.

Tableau 2 – Descriptif des agrégations réalisées pour les différentes classes de taille et techniques de pêche disponibles.

Variable	Segments d'origines	Flottes détaillées	Flottes agrégées
Nombre de flottes	56	43 *	12
Classe de taille (mètre)	00-06	00-12	00-12 « Côtiers »
	00-10		
	06-12		
	10-12		
	12-18	12-24 « Hauturiers »	
	18-24		
	24-40		
40-XX	24-XX « Industriels »		
Technique de pêche	PS (Sennes pélagiques)	- ChaP - Chaluts et sennes pélagiques	
	TM (Chaluts pélagiques)		
	DTS (Chaluts démersaux)		
	TBB (Chaluts à perche)	- ChaD- Chaluts et sennes démersaux	
	MGP (Combinant engins trainants)		
	DRB (Dragues)	- Dra - Dragues et polyvalents	
	PMP (Combinant engins trainants et dormants)		
	DFN (Fileyeurs)	- Dor - Filets, Lignes, Casiers	
	FPO (Caseyeurs)		
	HOK (Hameçons)		
	MGO (Polyvalents civilliers et dormants)		
	PGP (Combinant engins dormants)		
PGO (Plongeurs polyvalents)			

- Parmi les 43 flottes, certaines peuvent ne pas être en activité durant toute la période d'étude (2017-2021). Par ailleurs, la flotte détaillée des PGO 12-18m ne présente aucun débarquement dans les données FDI, mais des valeurs d'efforts sont disponibles.

1.3 Description et prétraitement des données espèces et stocks

Sur la période 2017-2021, les flottes françaises opérant dans l'Atlantique Nord-Est ont débarqué en moyenne chaque année 386 000 tonnes de produits halieutiques (crustacés, mollusques, poissons...), dont 42 200 tonnes d'algues. Cela représente un total de 358 espèces différentes avec captures par espèce réparties entre 1 kg et 35 000 T. Les débarquements des 48 principales espèces exploitées constituent 95 % des volumes débarqués sur la période d'étude (Figure 1 ; les débarquements en valeur sont présentés en Annexe 11 – Figure A11.5).

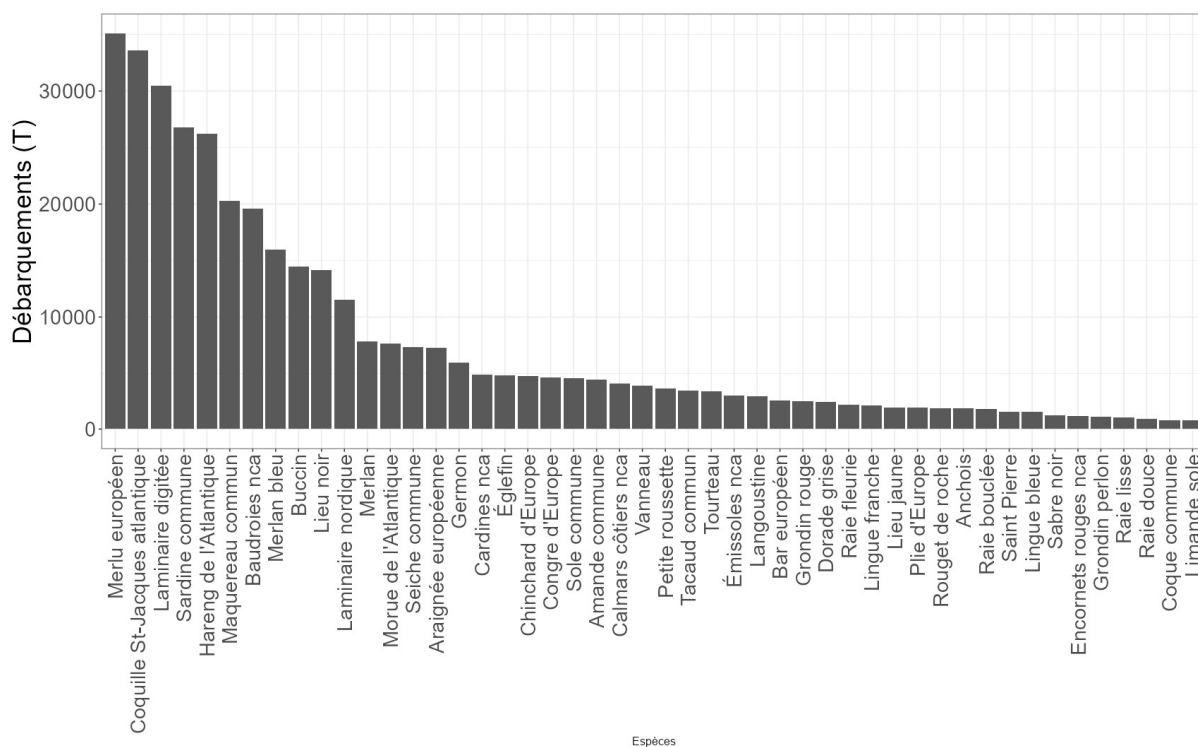


Figure 1 – Débarquements annuels moyens (en tonnes) des principales espèces pêchées par les navires sous pavillon français en zone CIEM (Atlantique Nord-Est) entre 2017-2021 (48 espèces représentant 95% des débarquements totaux).

Les débarquements d’algues, qui représentent des volumes importants mais sur lesquels ne pèsent pas les mêmes enjeux de durabilité que sur les ressources animales, sont dans la suite exclus de l’analyse.

Certains indicateurs écologiques étudiés dans ce rapport visent à décrire l’état des ressources exploitées par les flottilles. Or, l’unité de gestion en halieutique n’est pas l’espèce mais la population biologique, où plus précisément ce que l’on désigne communément sous l’appellation de **stock halieutique**². Les captures d’une espèce donnée peuvent ainsi se rattacher à plusieurs stocks différents, qui peuvent être eux-mêmes dans des états différents. Pour calculer les indicateurs, il a donc fallu désagréger les captures de chaque espèce, en les rattachant aux différents stocks concernés. Ce rattachement se fait à partir des limites géographiques de chaque stock, qui sont connues pour les principaux d’entre eux et qui s’alignent alors généralement sur le découpage de l’Atlantique Nord-Est en zones dites « Divisions **CIEM**³ » (Figure 2). Les captures de 75 espèces, désagrégées par Division CIEM, peuvent ainsi être rattachées à 161 stocks distincts.

² La notion de population biologique désigne l’ensemble des individus d’une espèce donnée, présents dans un écosystème donné (par exemple la morue de mer du Nord, la plie de Manche Est, etc.). Par principe, une population présente un isolement relatif vis-à-vis des populations voisines et ne présente pas en son sein de sous-groupes clairement constitués. C’est une unité fonctionnelle, mais aussi une unité de gestion, utilisée par exemple pour le calcul des quotas de pêche. Le terme de stock halieutique correspond à la fraction exploitable de la population biologique. Il exclut notamment les premiers stades de vie considérés comme non pêchables. On notera que ce terme est contesté car il renvoie à une vision très utilitariste, voire productiviste, de la nature. Nous continuerons néanmoins à l’utiliser ici, par commodité et compte tenu de son usage (malheureusement) généralisé.

³ Le Conseil international pour l’exploration de la mer (CIEM) est l’organisation en charge de l’évaluation des stocks de l’Atlantique Nord Est. Chaque année, le CIEM fournit aux États riverains de l’Atlantique Nord-Est, et en particulier à l’Union Européenne, les avis scientifiques requis pour la gestion des pêches.



Figure 2 – Les Divisions CIEM dans l’Atlantique Nord-Est

Dans quelques cas, les limites des stocks ne s’alignent pas sur les limites des divisions CIEM. C’est notamment le cas pour des petits stocks (e.g. langoustine) ou pour des espèces très ressemblantes et qui sont mélangées dans les données de débarquement (e.g. baudroie rousse et baudroie blanche). Pour chacun de ces cas complexes un traitement spécifique a été défini au cas par cas, afin de rattacher les captures à un stock identifié (voir Annexe 3).

Parmi l’ensemble des 161 stocks identifiés, on appellera ici « stocks évalués » ceux qui ont fait l’objet d’un diagnostic scientifique et dont l’état a ainsi pu être défini en référence à la notion de **sur- ou de sous-exploitation**⁴. Le diagnostic implique notamment une estimation de la pression de pêche exercée

⁴ En science halieutique, la surexploitation traduit une situation de forte inefficacité économique du système de production. C’est une situation dans laquelle la pression de pêche (i.e. le nombre de navires, leur taille et leur puissance de pêche) est excessive, ce qui conduit à une baisse de l’abondance de la ressource très importante, avec pour résultat des captures faibles. Cette situation est reconnue comme absurde par tous les acteurs, puisqu’elle consiste à financer des moyens de capture excédentaires qui conduisent à des captures plus faibles. A l’inverse, la pleine-exploitation est reconnue comme l’objectif de la bonne gestion des pêches par tous les grands textes internationaux et par le Règlement de base de la Politique commune de la pêche (PCP). On parle alors de gestion au « rendement maximum durable (RMD) » (ou « Maximum Sustainable Yield » en anglais, noté MSY dans la suite de ce rapport). Cette gestion vise à maximiser la capture moyenne à long terme, en limitant la pression de pêche. Notons que cette approche a pour résultat un impact déjà très important et s’appuie sur un raisonnement mono-spécifique, sans prendre en compte ni les impacts écosystémiques de la pêche, ni les questions de biodiversité. La gestion au RMD est ainsi considérée comme insuffisante dans la perspective de la pêchécologie.

sur le stock, exprimée sous la forme d'une **mortalité par pêche**⁵. Cette mortalité est jugée au regard d'une valeur de référence essentielle, notée F_{RMD} , qui correspond à la limite de la surexploitation, et qui permet donc d'établir si le stock considéré est en situation de sur- ou sous-exploitation. La valeur de mortalité F_{RMD} est également celle qui permet d'obtenir le rendement maximum durable, c'est à dire la capture maximale que le stock peut produire à long terme (dans des conditions d'environnement données et pour des conditions de maillage et de taille légale des captures données).

Les grands stocks de l'Atlantique Nord-Est sont généralement évalués par les groupes de travail du CIEM (ou par l'ICCAT dans le cas des thonidés). Les stocks localisés dans les eaux territoriales françaises, (i.e. à l'intérieur de la bande des 12 miles nautiques) ou certains stocks côtiers qui ne présentent pas d'enjeux communautaires peuvent, quant à eux, faire l'objet de diagnostics établis par les instituts de recherche nationaux (Ifremer, Université de Caen...). Dans quelques cas, ce diagnostic est établi à simples dires d'experts et ne concerne que la situation globale de sur- ou sous-exploitation (e.g. coquilles Saint-Jacques, grands crustacés, ...) (Biseau, 2023). Pour certains stocks, y compris parmi ceux qui sont évalués par le CIEM, aucune valeur de F_{RMD} n'est disponible. Une valeur approchée est alors estimée, soit à partir des proxys disponibles dans les rapports de CIEM, soit conventionnellement en valeur moyenne des F_{RMD} connues pour les stocks de même catégorie.

La Figure 2 schématise les traitements réalisés sur les données flottilles et stocks. *In fine*, les stocks évalués représentent un volume annuel de captures de 255 500 tonnes, soit 74 % des captures françaises de l'Atlantique Nord-Est, hors algues (et 88 % des captures affectées à un stock identifié). En particulier, un proxy du F_{RMD} a pu être récupéré pour 65 800 tonnes (y inclus les dires d'experts) (Tableau 3).

Tableau 3 – Caractéristiques des données : débarquement et nombre d'espèces exploitées par les flottilles françaises en Atlantique Nord-Est (moyenne sur la période 2017-2021)

Données	Débarquements français (Tonnes)	Nombre d'espèces	Nombre de stocks
Totaux	386 000	359	NA
Sans les algues	343 800	346	NA
Dont stocks identifiés	290 700	76	161
Dont stocks évalués (i.e. valeur du F_{RMD} connue)	255 500	47	92
Dont évaluation du F_{RMD} basé sur un proxy ou à dire d'expert	65 800	24	33

⁵ La mortalité par pêche, notée F , est égale au ratio entre les captures réalisées sur un intervalle de temps par rapport à l'abondance moyenne du stock sur cette période (en général 1 an). Dans le cas d'espèces à croissance rapide, e.g. l'anchois, il peut alors être supérieur à 1. Le F_{RMD} représente la valeur de mortalité par pêche visée dans un objectif de gestion au RMD.

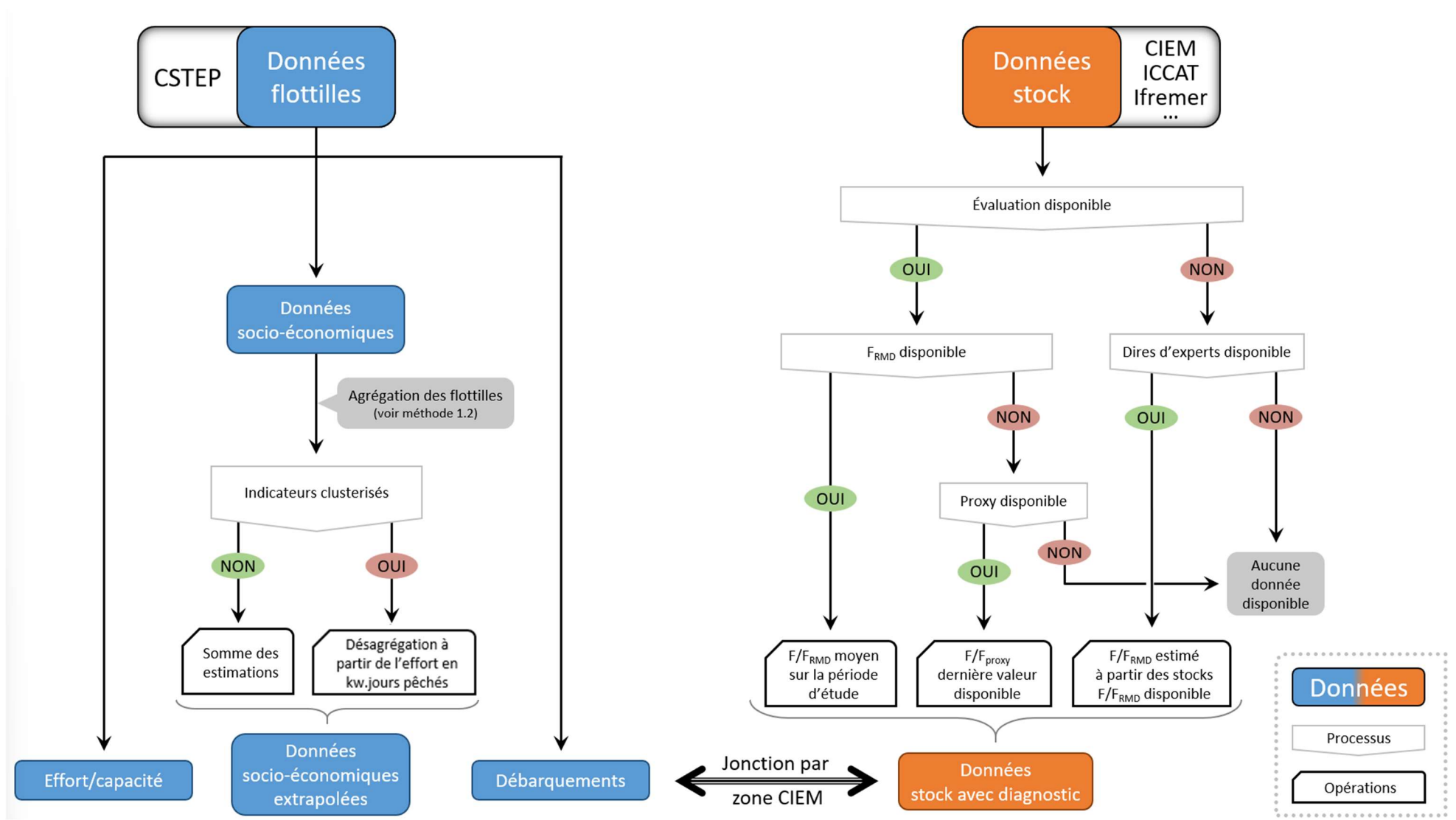


Figure 3 – Schéma de l'utilisation des jeux de données, et principe d'estimation des indicateurs d'état des stocks.

Les données concernant les **stocks évalués** peuvent être présentées en précisant pour chaque stock la part des débarquements français dans les débarquements totaux des flottilles européennes, et le diagnostic du stock en termes de sur ou sous-exploitation (Figure 4). Les 10 stocks évalués les plus importants totalisent 73 % des débarquements évalués, soit 54 % des débarquements totaux (algues exclues). Par ailleurs, plus de la moitié des stocks évalués (soit 49 stocks, qui représentent 31 % des débarquements évalués) sont issus de stocks partagés pour lesquels la France débarque moins de 25 % des volumes totaux, et est donc en forte concurrence avec d'autres pays de l'Union européenne. En particulier, les harengs, maquereaux et merlans bleus représentent près de 80 % de ces débarquements partagés.

36 des 79 stocks évalués sont en situation de surexploitation. Ils représentent un total de 85 900 tonnes soit 34 % de l'ensemble des débarquements issus de stocks évalués. Parmi les stocks surexploités, on trouve notamment trois stocks qui cumulent 65 % de ces débarquements français surexploités : la sardine du golfe de Gascogne, le merlan bleu de l'Atlantique Nord-Est et le lieu noir de mer du Nord – mer d'Ecosse. Viennent ensuite l'églefin et le merlan de mer Celtique, le chinchard, la morue de mer Celtique et de mer du Nord, et la plie de Manche Est (Annexe 3 – Tableau A3.2).

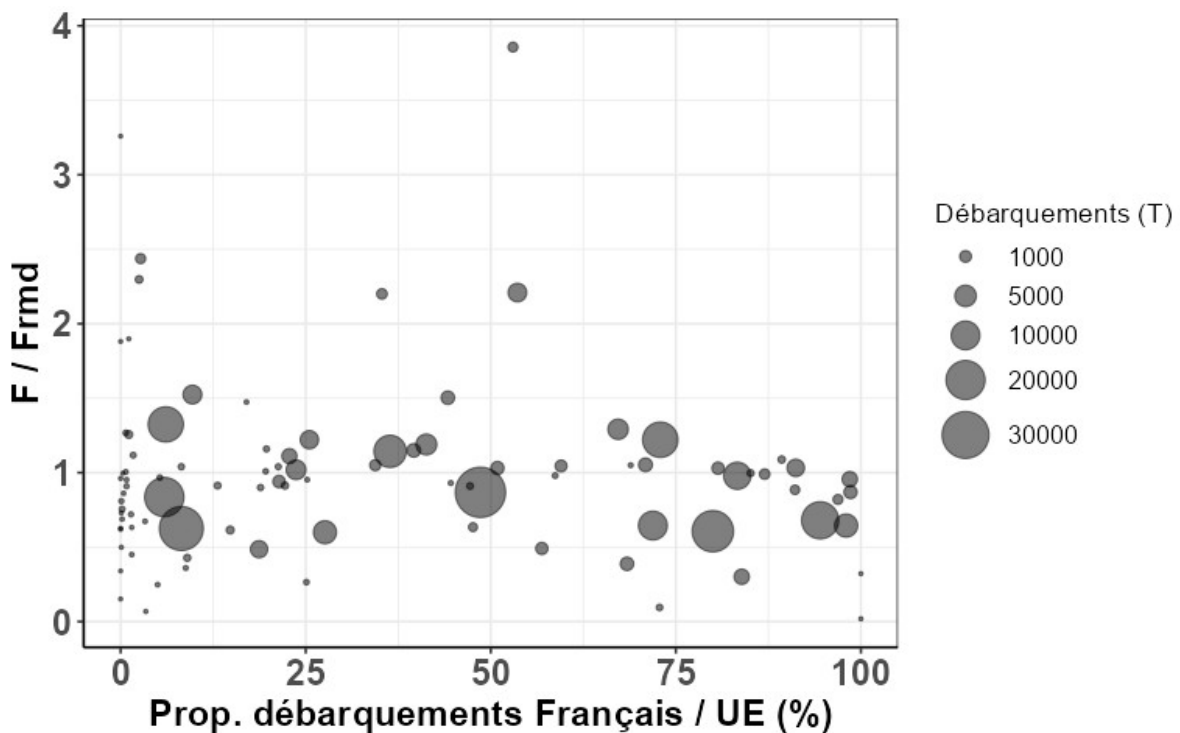


Figure 4 – Présentation des données stocks. Chaque bulle correspond à l'un des 92 stocks évalués, avec une taille proportionnelle aux débarquements français. La position de la bulle précise la part des débarquements français dans les débarquements totaux de l'union européenne (axe des x), et la situation de sur- ou sous exploitation (axe des y - F/F_{RMD} respectivement supérieur ou inférieur à 1).

1.4 Mesure des performances environnementales et socio-économiques des flottilles

L'évaluation des performances environnementales des flottilles de pêche repose sur l'estimation de leurs empreintes écologiques, en référence à 5 critères principaux. Ces estimations sont complétées par le calcul de différents indicateurs, brièvement décrits ici. Les empreintes comme les indicateurs sont estimées en valeur annuelle moyenne sur la période d'étude, pour chacune des 43 flottilles détaillées et pour les 12 flottilles agrégées. Les méthodes de calculs sont détaillées en Annexe 4 à 8.

1.4.1. L’empreinte surexploitation

L’empreinte surexploitation est définie comme le nombre de tonnes débarquées par chaque flottille, provenant de stocks surexploités. C’est donc une mesure de la contribution de chaque flottille au phénomène global de surexploitation. Cette empreinte est calculée sur la fraction des captures provenant des stocks évalués, puis extrapolée à la capture totale (hors algues). Elle peut être exprimée en valeur brute (tonnes surexploitées par an) ou en valeur relative à la capture totale de la flottille (proportion des captures évaluées provenant de stocks surexploités).

L’empreinte surexploitation est complétée par le calcul de 4 indicateurs :

- **L’indicateur de pression de pêche** renseigne sur la situation moyenne des ressources exploitées par chaque flottille. Un indicateur supérieur à 1 traduit le fait que les stocks exploités par la flottille sont globalement surexploités (F/F_{RMD} moyen > 1)
- **L’indicateur d’intensité de la surpêche** complète le précédent et porte uniquement sur les stocks surexploités. Il quantifie ainsi le degré de surexploitation que subissent les stocks surexploités capturés par une flottille. Plus l’indice est élevé, plus les stocks surexploités le sont de manière intense.
- **L’indicateur d’impact déplétion** mesure la responsabilité individuelle de chaque flottille dans la baisse de biomasse - aussi appelée déplétion - qu’elle engendre, comparativement à une situation sans pêche. Un indice de 20 % signifie, par exemple, que les captures de la flottille engendrent (à l’équilibre) une baisse moyenne de 20 % pour les différents stocks évalués qu’elle exploite. Cet indice d’impact déplétion peut être calculé en valeur absolue (pourcentage de baisse engendré par la flottille, compte tenu de ses captures annuelles), ou rapporté à 1000 tonnes débarquées (pourcentage de baisse engendré par 1000 tonnes débarquées).
- **L’indicateur déplétion moyenne** mesure la déplétion moyenne des stocks exploités par la flottille (i.e. la baisse de biomasse engendrée par l’ensemble de la pêche, comparativement à une situation sans pêche). Cet indicateur se déduit directement de l’indicateur de pression de pêche. Plus il est élevé, plus la flottille exploite des stocks fortement déplétés par l’activité de pêche.

1.4.2. L’empreinte juvéniles

L’empreinte juvéniles est une mesure de la quantité de juvéniles pêchés par chaque flottille. Ces captures contreviennent au règlement de la Politique commune de la pêche qui prévoit que les tailles minimales de capture et les maillages des engins de pêche doivent « garantir la protection des juvéniles ». De nombreux travaux (e.g. Froese *et al.*, 2008 et 2016) ont montré que cette capture de poissons jeunes contribue fortement à l’impact de la pêche sur l’abondance des espèces exploitées, tout en limitant la capture. C’est une pratique absurde, dans laquelle on pêche les poissons jeunes, sans les laisser grandir dans la mer et profiter ainsi de la productivité naturelle des écosystèmes marins.

A contrario, la protection effective des juvéniles, et plus généralement celle des jeunes poissons, permettrait de maintenir des biomasses importantes dans l’écosystème. Elle rendrait possible des captures tout aussi importantes qu’aujourd’hui, mais constituées d’un plus petit nombre de gros poissons et réalisées avec une pression de pêche et donc des coûts d’exploitation plus faibles. Et surtout, l’augmentation des biomasses ainsi induite ouvrirait la porte à l’utilisation d’engins moins impactant pour les fonds marins (lignes, casiers... plutôt que chalut), et donc au développement d’une spirale vertueuse vers des ressources abondantes, des écosystèmes en bon état, et des pêcheries rentables à faible impact. La protection des juvéniles est ainsi un élément clé de la réduction des impacts écologiques de la pêche et d’une approche écosystémique de la gestion des flottilles.

Aucune donnée publique permettant d'estimer précisément la proportion de juvéniles à l'échelle de chacune des flottilles de pêche françaises n'est malheureusement disponible. Une analyse par stock reste donc nécessaire et sera conduite dans une seconde phase du projet TransiPêche.

A titre d'approche préliminaire une première évaluation est conduite ici en s'appuyant sur les données extraites des rapports du groupe de travail *Review of the Technical Measures Regulation* du CSTEP (CSTEP 2022 et 2023). Ces données, établies à l'échelle européenne et pour un nombre limité de combinaisons engin de pêche X espèce, sont parcellaires et l'évaluation de l'empreinte juvéniles devra donc être considérée avec une très grande prudence (cf. méthode en Annexe 5). Elle ne couvre notamment pas la totalité des flottilles détaillées.

Le calcul de l'empreinte juvéniles est complété par le calcul d'un **indicateur de risque juvéniles**, établi selon une échelle semi-quantitative de 0 à 5. Il mesure le risque que la proportion de juvéniles soit importante dans les captures d'une flottille donnée. Contrairement à l'empreinte juvéniles, cet indicateur ne dépend pas de la capture ou de l'effort de pêche de chaque flottille et vise à mesurer le risque d'impact sur les juvéniles associé à chaque kilo de poisson débarqué.

1.4.3. L'empreinte abrasion des fonds marins

L'empreinte abrasion des fonds marins mesure la surface impactée par chaque flottille de pêche, lorsque qu'elle traîne des engins de type chalut, drague ou senne démersale sur le fond. Cette abrasion est connue pour détruire, à chaque passage de l'engin, tout ou partie de la flore et de la faune présente sur le fond, et en particulier les invertébrés benthiques qui sont à la base des réseaux trophiques. Elle tend ainsi à réduire la biomasse et la production biologique des fonds marins et est considérée comme un facteur d'appauvrissement de tout l'écosystème. En outre, la remise en suspension et redistribution des sédiments contribue à homogénéiser les habitats et réduit ainsi la biodiversité fonctionnelle de l'écosystème. La réduction de l'abrasion des fonds marins est ainsi reconnue comme l'une des dimensions essentielles du bon état écologique des écosystèmes par la Directive cadre Stratégie pour le milieu marin (ou DCSMM, EU 2009). Elle est, plus généralement, un facteur de durabilité de l'activité de pêche et un enjeu majeur de la transition écologique du secteur.

Suite à l'adoption de la DCSMM, de nombreux travaux scientifiques ont été conduits ces dernières années en Europe pour quantifier l'abrasion des engins de pêche sur les fonds marins. On s'appuie ici sur l'approche développée dans le cadre des groupes de travail Benthis du CIEM (ICES, 2020), et repris par le programme de recherche européen Seawise (2023). Cette approche est aujourd'hui considérée comme la plus avancée en matière d'estimation et de cartographie des impacts des engins de fond. Elle se base elle-même sur les travaux d'Eigaard *et al.* (2016) qui fournissent une estimation de la surface d'impact effectif des engins par heure de pêche, en fonction des caractéristiques des navires (en particulier leur taille), des engins et des espèces ciblées.

Les engins de pêche ayant des capacités de pénétration dans le sédiment très variables, on distingue les empreintes de surface et de sous-surface. L'empreinte de surface est définie comme celle affectant seulement la partie affleurante des sédiments (<2 cm de profondeur) ; elle n'affecte donc que les organismes présents sur ou à proximité immédiate de la surface. L'empreinte de sous-surface prend en considération la pénétration plus profonde des engins dans le sédiment (≥2cm), et quantifie ainsi l'impact à la fois sur les organismes de surface et sur ceux enfouis dans les premiers centimètres du sédiment. Typiquement les dragues à coquillages, qui labourent le sédiment, impactent la sous-surface sur la totalité de l'aire qu'elles balayent. A l'inverse les sennes démersales n'impactent que la surface. La situation des chaluts est intermédiaire et on estime qu'ils abrasent la sous-surface sur 5 à 30 % de l'aire balayée, en fonction des espèces ciblées et donc du grément utilisé.

Le CIEM combine ces données de surfaces abrasées par heure de pêche aux données dites VMS de positionnement satellital de chaque navire de pêche, pour produire des cartes d'abrasion des fonds marins par les arts trainants (Ifremer, 2022). Dans le présent rapport, faute d'accès aux données VMS

(qui ne sont pas publiques), une approche simplifiée est utilisée permettant d'estimer l'empreinte abrasion de chaque flottille à partir des surfaces d'impact par heure des engins de pêche utilisés et des données d'efforts de pêche. La méthode d'estimation est détaillée Annexe 6. L'empreinte de chaque flottille peut ainsi être exprimée en valeur absolue (en km² abrasés par an, en surface ou en sous-surface). Elle peut également être rapportée à la production de la flottille (km²/tonne débarquée), à son nombre de jours de pêche (km²/jour de pêche), ou à son nombre d'emplois (km²/ETP). Ces différentes grandeurs constituent des **indicateurs d'intensité d'abrasion** des flottilles.

1.4.4. L'empreinte espèces sensibles

L'empreinte espèces sensibles quantifie le risque de captures accidentelles d'espèces sensibles, associé à chaque flottille de pêche. Sont considérées comme espèces sensibles les espèces à longue durée de vie et à productivité relativement faible, dont la capture est particulièrement problématique en termes de conservation de la biodiversité. Cette catégorie d'espèces comprend tous les mammifères marins, les oiseaux marins et les tortues marines, ainsi que certains poissons, et notamment des sélaciens. Ces dernières décennies, une sensibilisation accrue du grand public aux questions environnementales a fortement réduit l'acceptation sociale de tout impact des activités de pêche sur ces espèces considérées comme emblématiques, et qui font ainsi l'objet d'une attention médiatique croissante. La question est également devenue un domaine de recherche à part entière, qui mobilise de nombreux programmes scientifiques et groupes de travail internationaux. La réduction des captures accidentelles d'espèces sensibles est ainsi une dimension essentielle de la transition écologique du secteur des pêches et un critère incontournable de la durabilité des pêches.

Bien évidemment, les captures accidentelles ne constituent pas la seule interaction négative entre les flottilles de pêche et les espèces sensibles. Ces dernières peuvent également être affectées par la réduction de l'abondance de leurs proies en cas de pêche intensive. C'est notamment vrai pour les poissons fourrages dont se nourrissent de nombreux oiseaux et mammifères marins. Le comportement, la distribution, et par contrecoup la croissance ou la fécondité de ces espèces peuvent également être perturbées par l'activité de pêche. Prendre en compte l'ensemble de ces interactions entre pêche et espèces sensibles s'avère cependant extrêmement complexe et hors d'atteinte d'une analyse menée à l'échelle de chaque flottille de pêche. L'empreinte calculée dans ce rapport se focalise donc sur l'impact le plus direct, lié aux seules captures accidentelles. C'est en quelque sorte une « empreinte minimale » qui représente la partie la plus visible de la problématique des espèces sensibles.

L'empreinte espèces sensibles est calculée à partir des données publiques du groupe de travail WGBYC du CIEM. Ces données cumulent l'ensemble des captures accidentelles observées à l'occasion de programmes scientifiques spécifiques. Elles permettent de calculer, par métier et par écorégion CIEM, des taux de captures exprimés en nombre d'individus par jour d'observation, et ceci pour chacun des trois taxons : mammifères marins, oiseaux marins et tortues. La base de données FDI (Fisheries dependent information), accessible en ligne, fournit par ailleurs les efforts de pêche par métier de chacune des flottilles détaillées. De ces deux sources de données, on peut déduire l'empreinte de chaque flottille vis-à-vis de chaque taxon, et pour le cumule des trois taxons. Dans la pratique, l'empreinte tortue estimée par cette approche s'est révélée extrêmement faible et seules les empreintes oiseaux et mammifère sont présentées dans ce rapport.

Ces empreintes ont la dimension d'un nombre d'animaux capturés par an. Néanmoins, compte tenu des incertitudes inévitables à la méthode d'estimation (et notamment de l'utilisation de taux moyens estimés à l'échelle européenne, puis appliqués à des flottilles nationales), elles sont exprimées dans ce rapport en valeurs relatives, par rapport à l'empreinte totale des flottilles françaises. Elles constituent un indicateur de la proportion des captures accidentelles, associée à chaque flottille de pêche (cf. méthode d'estimation détaillée en Annexe 7).

Les empreintes espèces sensibles de chaque flottille peuvent également être rapportées au volume pêché, à la valeur ajoutée générée ou encore au nombre d'emplois. Elles mesurent alors une intensité de captures d'espèces sensibles et sont exprimées sous la forme d'un taux estimé de captures d'oiseaux marins ou de mammifères marins par 1000 tonnes pêchées, par million d'euros de valeur ajoutée, ou par emploi.

1.4.5. L'empreinte carbone

L'empreinte carbone mesure les émissions de gaz à effet de serre, en équivalent tonnes de CO₂ émises, pour chacune des flottilles de pêche. Cette empreinte est estimée à partir de la consommation annuelle en gasoil, disponible dans les données publiques du CSTEP, et en utilisant le coefficient de conversion proposé par Parker *et al.* (2018) de 3.3 kg CO₂-eq par litre de carburant. Ce coefficient prend en compte les émissions directes issues de la combustion du gasoil, de son extraction, et du traitement et transport du carburant.

En revanche, on ne tient pas compte ici des possibles phénomènes de relargage par les chaluts et les dragues du CO₂ stocké dans les sédiments. Ce phénomène a fait l'objet de nombreuses controverses scientifiques ces dernières années (Sala *et al.*, 2021 ; Epstein *et al.*, 2022 ; Hiddink *et al.*, 2023), et il semble désormais acquis que les premiers chiffreurs avancés étaient erronés. Pour autant, l'existence de ce relargage ne fait pas de doute. Sa non prise en compte, faute de données disponibles, implique que nos estimations sont conservatrices et sous-estiment vraisemblablement l'empreinte carbone des chaluts et dragues.

A partir de l'empreinte carbone, trois indicateurs complémentaires sont estimés :

- Le carbone émis par kg de ressources halieutiques débarqué
- Le carbone émis par euro débarqué
- Le carbone émis par emploi temps plein (ETP)

1.4.6. Les indicateurs de performance économique et sociale

L'évaluation des performances socio-économiques des flottilles repose sur 5 indicateurs comptables qui nous fournissent les indicateurs clés de l'état de santé économique et social des flottilles aujourd'hui, mais aussi pour les années à venir.

Le premier indicateur est la **valeur ajoutée** qui permet d'évaluer la richesse créée par un secteur d'activité dans un pays donné et, dans notre évaluation, les niveaux de richesse respectifs générés par les flottilles françaises. En effet, c'est la valeur ajoutée qui permet de rémunérer à la fois les employés de ce secteur (salaire des marins pêcheurs) et d'investir dans le capital nécessaire au maintien de cette création de richesse dans les années à venir (navires et équipements divers). Concrètement, la valeur ajoutée correspond à la valeur des débarquements de poissons pêchés en Atlantique Nord-Est par des navires français, à laquelle on soustrait la consommation intermédiaire que représentent les coûts dédiés à l'achat de matériel détruit pendant l'activité ou ayant une durée de vie de moins d'un an. On y ajoute le petit matériel de pêche et le carburant.

L'emploi généré par les flottilles, composé de marins pêcheurs à temps plein ou à temps partiel, est évalué à l'aune du nombre de pêcheurs en équivalent temps plein (ETP). Le **coût salarial** est renseigné, pour chaque flottille, en rapportant les ETP aux salaires « chargés » par an.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) est un agrégat comptable qui représente la rentabilité d'un secteur d'activité une fois que les salaires et les impôts sur la production ont été payés et que les subventions d'exploitation ont été ajoutées. Cet indicateur nous informe sur les moyens dont dispose une entreprise en termes d'investissement pour renouveler son capital productif, mais aussi pour rémunérer le ou les propriétaires de ce capital. Plus l'EBE est élevé, plus une entreprise est donc profitable et peut envisager une croissance de son activité.

Un indicateur agrégé proposé dans ce rapport concerne par ailleurs les **subventions publiques**. Il est composé des subventions d'exploitation qui ont pour objectif d'aider une entreprise dans son activité à court terme, notamment pour alléger le poids de ses charges (à la différence d'une subvention d'investissement qui vise à aider au renouvellement du capital productif à moyen ou long terme) et du montant des exonérations de Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE). Si en France l'exonération de TICPE n'est pas considérée comme une subvention, il s'agit bien d'une subvention indirecte selon la définition de l'OCDE (1996) : « toute mesure qui réduit à la fois les coûts pour les consommateurs et les producteurs en leur accordant un soutien direct ou indirect ». Il nous semble utile d'intégrer cette information économique dans les calculs, car il est évident que cette exonération définit très fortement le caractère plus ou moins rentable de certaines flottilles extrêmement gourmandes en carburants fossiles. Économiquement parlant, toute activité peut être rendue artificiellement rentable à partir du moment où la puissance publique décide de la subventionner, mais il est aussi logique de rendre transparent le fait que cette rentabilité se fait à un coût social donné qui, *in fine*, est payé par les contribuables.

Le détail du calcul de certains d'entre eux est présenté en Annexe 8. Ces indicateurs peuvent être recombinaisonnés entre eux pour fournir d'autres descriptions des flottilles, notamment en les ramenant au kg de ressources halieutiques pêchées ou au nombre d'emplois.

Les États membres peuvent ne pas transmettre les données socio-économiques lorsqu'elles concernent des flottilles de moins de 10 navires. Pour des raisons de protection de l'anonymat, les États membres sont alors autorisés à ne transmettre ces données qu'à l'échelle d'un cluster agrégeant plusieurs flottilles. Les données socio-économiques disponibles dans les fichiers CSTEP à l'échelle des flottilles ne concernent ainsi que 33 des flottilles détaillées. Les données manquantes sont néanmoins présentes dans les clusters. Par convention, elles sont désagrégées dans la présente étude à l'échelle des flottilles détaillées, au prorata de l'effort de pêche (en kW.Jours pêchés) de chaque flottille.

Le tableau 4 reprend la liste des indicateurs d'empreinte environnementale et de performance économique.

Tableau 4 – Définition des empreintes et indicateurs socio-économiques utilisés

Type d'indicateur	Nom de l'indicateur	Unité	Signification
Empreintes environnementales	Empreinte surexploitation	Tonne	Nombre de tonnes débarquées par la flottille, provenant de stocks surexploités.
	Empreinte juvéniles	Tonne	Indicateur de la quantité de juvéniles débarqués par la flottille.
	Empreinte abrasion	Km ²	Surface de fonds marins abrasés par la flottille.
	Empreinte espèces sensibles	% de l'empreinte totale	Indicateur du nombre d'individus d'espèces sensibles (mammifères et oiseaux marins) que la flottille risque de capturer
	Empreinte carbone	Tonne eq. CO ₂	Quantité d'équivalent CO ₂ émise dans l'atmosphère par consommation de carburant (amont + combustion).

Indicateurs de performance Socio-économique	Emploi	ETP	Emplois en équivalents temps plein.
	Coût salarial	Euro	Coût salarial moyen des employés.
	VA		Valeur ajoutée.
	EBE		Bénéfice brut de l'exploitation (Excédent Brut d'Exploitation).
	Subvention publiques		Subventions d'exploitation et détaxe du gasoil (TICPE).

2. APPROCHE FLOTTILLE : DESCRIPTIONS DES FLOTTILLES AGREGÉES

2.1 Structure de la flotte, effort de pêche et emplois

Sur la période 2017-2021, on comptabilise en moyenne 2 700 navires sous pavillon français en activité sur la façade Atlantique Nord-Est. Comme décrit précédemment, l'ensemble de ces navires est regroupé en 12 flottilles agrégées. La répartition du nombre de navires moyen sur la période par flottille est présentée dans le Tableau 5 (pour les flottilles détaillées cf. Annexe 9 – Tableau A9.2).

A la différence de certains pays européens qui ont orienté leur pêche vers un modèle industriel et standardisé, comme en Allemagne ou au Pays-Bas (Gascuel, 2019), la France a pour particularité de posséder une flotte de pêche très diversifiée, alliant pêche côtière et pêche hauturière, des petits caseyeurs ou ligneurs de quelques mètres aux chalutiers surgélateurs de 80 mètres. La France a ainsi conservé une flotte diverse, polyvalente, reposant sur une grande diversité de métiers.

Tableau 5 – Répartition du nombre de navires par flottille (en % du nombre total de navires sur la période d'étude) et totaux marginaux par classe de taille et technique de pêche. En gras, les valeurs dominantes.

Total ≈ 2 700 navires	Côtiers (00-12 m)	Hauturiers (12-24 m)	Industriels (24-XX m)	%
Dor - Filets, Lignes, Casiers	53,3	4,3	1,6	59,2
ChaP - Chaluts et sennes pélagiques	0,4	2	0,2	2,6
ChaD - Chaluts et sennes démersaux	9	10,4	2,6	21,9
Dra - Dragues et polyvalents	11,4	5	0,0	16,4
%	74	21,6	4,4	100

Pour autant, près des trois quarts des navires mesurent moins de 12 m de long et appartiennent donc à la flottille dite des navires côtiers. Par ailleurs, et indépendamment de leur taille, plus de la moitié des navires utilisent des arts dormants. Cette prévalence des métiers du filet, de la ligne ou du casier est particulièrement forte au sein des flottilles côtières où les navires pratiquant majoritairement les arts dormants représentent 72 % des embarcations. Ils sont suivis par des navires qui pratiquent la drague une partie de l'année et des métiers très divers en intersaison (15 %) et par un nombre

significatif de petits chalutiers démersaux (12 % des côtiers). La présence de petits senneurs côtiers est anecdotique (<1 %). A contrario, les navires hauturiers (12 à 24 m) et industriels (>24 m) sont assez largement dominés par les chalutiers démersaux (48 % et 60 % dans ces 2 catégories). Les arts dormants viennent cependant en seconde position (20 et 36 %) ; il s'agit pour l'essentiel de fileyeurs, mais également de caseyeurs hauturiers et de ligneurs industriels. Suivent ensuite des dragueurs (23 % des hauturiers), des chaluts pélagiques et sennes pélagiques (5 et 0,5 % des hauturiers et industriels).

Cette description des flottilles de pêche en nombre de navires ne traduit évidemment pas à elle seule l'importance des différents segments. Elle peut être complétée par une quantification de l'effort de pêche de chaque flottille, mesuré en kW.Jours pêchés⁶ et disponible en Annexe 9 – Tableau A9.4. La répartition des efforts de pêche, entre flottilles agrégées, s'avère d'ailleurs très proche de celle des emplois présentés ci-dessous.

Sur la période 2017-2021, on comptabilise en moyenne 5 140 emplois temps pleins pour les flottilles de pêche en activité sur la façade Atlantique Nord-Est (Tableau 6 et Annexe 10 – Tableau A10.2 pour les flottilles détaillées). Les navires côtiers et hauturiers totalisent près de 3 emplois sur 4, avec plus de 20 % des emplois totaux pour les chalutiers hauturiers et autant pour les côtiers aux arts dormants, majoritairement représentés par les fileyeurs et les caseyeurs. Globalement, les techniques de pêche qui génèrent le plus d'emplois sont les arts dormants (filets, lignes, casiers), pratiqués par des navires de 6 à 40 m de long (43 % des emplois totaux), suivis de près par les métiers du chalut (38 %). De son côté, la pêche industrielle représente 26 % des emplois totaux, majoritairement présents sur la flottille des chalutiers de plus de 24 m, et sur les ligneurs ou fileyeurs de 24 à 40 m (11 %).

Tableau 6 – Répartition des emplois à temps plein (ETP) par flottille (en % sur la période d'étude) et totaux marginaux (en %) par classe de taille des navires et par technique de pêche.

Total ≈ 5140 ETP	Côtiers (00-12 m)	Hauturiers (12-24 m)	Industriels (24-XX m)	%
Dor - Filets, Lignes, Casiers	21,8	9,7	11,3	42,8
ChaP - Chaluts et sennes pélagiques	0,2	4,5	2,3	7
ChaD - Chaluts et sennes démersaux	5,5	20,7	11,9	38,1
Dra - Dragues et polyvalents	5,8	6,2	0,1	12,1
%	33,3	41	25,7	100

⁶ L'effort de pêche est une mesure des moyens de capture mise en œuvre par une flottille, pendant une année. Cette mesure vise à quantifier l'activité de pêche et la pression exercée sur les ressources exploitées. Elle dépend du nombre de navires et du temps de pêche de chaque navire, mais aussi des facteurs qui déterminent la puissance de pêche de chaque navire (Les gros ont évidemment une puissance de pêche, ou efficacité de pêche, plus importante que les petits, et pêchent donc plus pour un nombre de jours équivalent). Une manière simple de mesurer cette puissance de pêche est d'utiliser la puissance du moteur, exprimée en kW, et qui est souvent proportionnelle à la taille du navire et au nombre ou à la taille des engins de pêche utilisés. En Europe, il est ainsi courant de mesurer l'effort de pêche en kW.Jours (i.e. le nombre de jours de pêche annuel de l'ensemble des navires de la flottille, multiplié par le nombre total de kW de chacun). On peut montrer que l'effort de pêche exercé sur un stock donné, par toutes les flottilles qui l'exploitent, est proportionnel à la mortalité par pêche (notée F) subie par ce stock, c'est-à-dire au taux de capture ou pourcentage des poissons pêchés chaque année. A court terme, un effort double entraînera ainsi une mortalité par pêche double et une capture annuelle double. (mais à long terme cette capture aura des effets sur l'abondance du stock et donc sur les captures futures).

2.2. Débarquements et composition spécifique des captures

2.2.1. Débarquements en volume

Tous engins confondus, plus de 80 % des volumes pêchés sont débarqués par des navires hauturiers ou industriels (Tableau 7 et Annexe 11 – Tableau A11.2). En particulier, les chaluts et sennes de plus de 12 m (pélagiques et démersaux), qui ne représentent que 16 % des navires, supportent 40 % des emplois et sont responsables de plus de 60 % des débarquements en volume. Ces flottilles présentent ainsi une très forte efficacité pour approvisionner le marché en protéines animales, avec un emploi limité.

En comparaison, les flottilles côtières ne sont responsables que de 20 % des captures totales (dont 10 % pour les seuls arts dormants), alors même qu'elles assurent plus de 30 % des emplois, tout en constituant la très grande majorité des navires de pêche. Autrement dit, malgré leur nombre, ces flottilles ont aujourd'hui une importance limitée en matière d'apport de produits de la mer.

Tableau 7 – Répartition des débarquements en volume par flottille (en % sur la période d'étude, algues exclues) et totaux marginaux (en %) par classe de taille des navires et par technique de pêche

Total ≈ 343 800 T	Côtiers (00-12 m)	Hauturiers (12-24 m)	Industriels (24-XX m)	%
Dor - Filets, Lignes, Casiers	10,5	5	6,9	22,4
ChaP - Chaluts et sennes pélagiques	0,5	10,1	15,5	26,1
ChaD - Chaluts et sennes démersaux	3,1	18,1	17,2	38,4
Dra - Dragues et polyvalents	5,6	7,4	0,1	13,1
%	19,7	40,6	39,7	100

2.2.2. Débarquements en valeurs

La valeur totale des débarquements français pêchés en Atlantique Nord-Est s'élève à 942 Millions d'euros (Tableau 8, Annexe 11 – Tableau A11.4). En comparant les pourcentages des débarquements en volume et en valeur, il apparaît que les engins dormants et les chaluts et sennes démersaux présentent des débarquements qui ont une forte valeur commerciale (proportions en valeur supérieures à celles en volume). C'est particulièrement vrai des arts dormant côtiers dont les débarquements représentent 10,5 % en volume, et 18,4 % en valeur. A l'inverse, les chaluts et sennes pélagiques débarquent en grande quantité des espèces à faible valeur commerciale, notamment des petits pélagiques comme la sardine, les anchois ou les harengs.

Tableau 8 – Répartition des débarquements en valeur (en % sur la période d'étude, algues exclues) et totaux marginaux (en %) par classe de taille et technique de pêche

Total ≈ 941,5 M€	Côtiers (00-12 m)	Hauturiers (12-24 m)	Industriels (24-XX m)	%
Dor - Filets, Lignes, Casiers	18,4	8,2	8,0	34,7
ChaP - Chaluts et sennes pélagiques	0,3	4,5	4,4	9,2
ChaD - Chaluts et sennes démersaux	5,0	22,3	16,6	43,9
Dra - Dragues et polyvalents	5,6	6,6	0,1	12,3
%	29,4	41,6	29	100

2.2.3. Composition spécifique des captures

La composition spécifique des captures varie beaucoup d'une flottille à l'autre (Figure 5, et Annexe 2 - Figure A2.1 pour les flottilles détaillées).

- **Les arts dormants** pratiquent des métiers qui diffèrent en fonction de la taille des navires. Les petits côtiers sont les plus diversifiés, aussi bien en termes d'engins de pêche que d'espèces ciblées, avec notamment des captures importantes de bulots et d'araignées. Les hauturiers pratiquent majoritairement le filet, en capturant principalement du merlu ou de la sole, mais on y trouve aussi des caseyeurs ciblant le tourteau ou l'araignée. Quant aux industriels, ils se partagent entre fileyeurs et ligneurs et ciblent majoritairement le merlu.
- **Les flottilles pélagiques** présentent moins de diversité. Les navires côtiers ou hauturiers utilisent des chaluts pélagiques et des sennes ou bolinches ; ils ciblent surtout la sardine, et secondairement des espèces comme le thon albacore, l'anchois ou la dorade grise. Les navires industriels débarquent exclusivement des harengs, maquereaux, chinchards ou merlans bleus, surtout au chalut pélagique.
- **Les chaluts de fond** capturent, comme les arts dormants, une grande diversité d'espèces. Mais cette diversité ne provient pas d'une diversité de métiers ciblant chacun une ou un petit nombre d'espèces. Elle se retrouve au sein de chaque trait de chalut. Les chalutiers de fond industriels capturent principalement du lieu noir, de la baudroie et de la morue. Les hauturiers ciblent également la baudroie, ainsi que le merlan, mais la grande majorité des captures provient ici d'une kyrielle d'espèces benthiques et démersales, représentant chacune moins de 5 % du total. Il en va de même chez les petits chalutiers côtiers. On note dans cette flottille des captures importantes de coquille Saint Jacques, ce qui illustre bien l'hétérogénéité des flottilles de pêche (et notamment des flottilles côtières agrégées), avec des bateaux déclarés chalutiers parce que c'est leur engin principal, mais qui manifestement pratiquent aussi la drague à coquille Saint-Jacques une partie de l'année.
- Enfin, les captures des **dragueurs** sont logiquement dominées par la coquille Saint Jacques, toutes tailles de navire confondues. La diversité des espèces secondaires traduit là aussi l'hétérogénéité interne de chaque flottille.

Globalement, les navires dits « industriels » présentent une diversité spécifique moins importante que les navires de plus petite taille, rendant compte d'une plus forte dépendance à leur méthode d'exploitation. A contrario, la diversité des métiers et des espèces ciblées par les flottilles côtières est un facteur de résilience. Par ailleurs, certaines techniques de pêche peuvent entrer en compétition pour l'exploitation des mêmes espèces, notamment la sole exploitée par les filets et par les chaluts démersaux, ou encore le merlu, également exploité par les chaluts pélagiques. Ces espèces partagées par différentes techniques de pêche représentent des opportunités de transition.

En définitive, les flottilles côtières représentent un nombre important de navires générant une part importante de l'emploi au regard des volumes débarqués. Les espèces exploitées sont en général très diversifiées et présentent une forte valeur ajoutée. De même, les chaluts et sennes démersaux de plus de 12 mètres exploitent une grande diversité d'espèces avec une forte valeur ajoutée, mais leur forte efficacité en termes de production (volumes débarqués importants) est un frein à l'emploi. Les chaluts et sennes pélagiques se caractérisent par une exploitation de quelques espèces avec d'importante quantité (petits pélagiques), les rendant fortement dépendant de l'état des ressources ciblées. Les dragues et polyvalents, un peu à part, concentrent leur activité sur les coquilles Saint-Jacques pendant une partie de l'année, et sur quelques autres espèces de fonds (crustacés et mollusques) le reste de l'année.

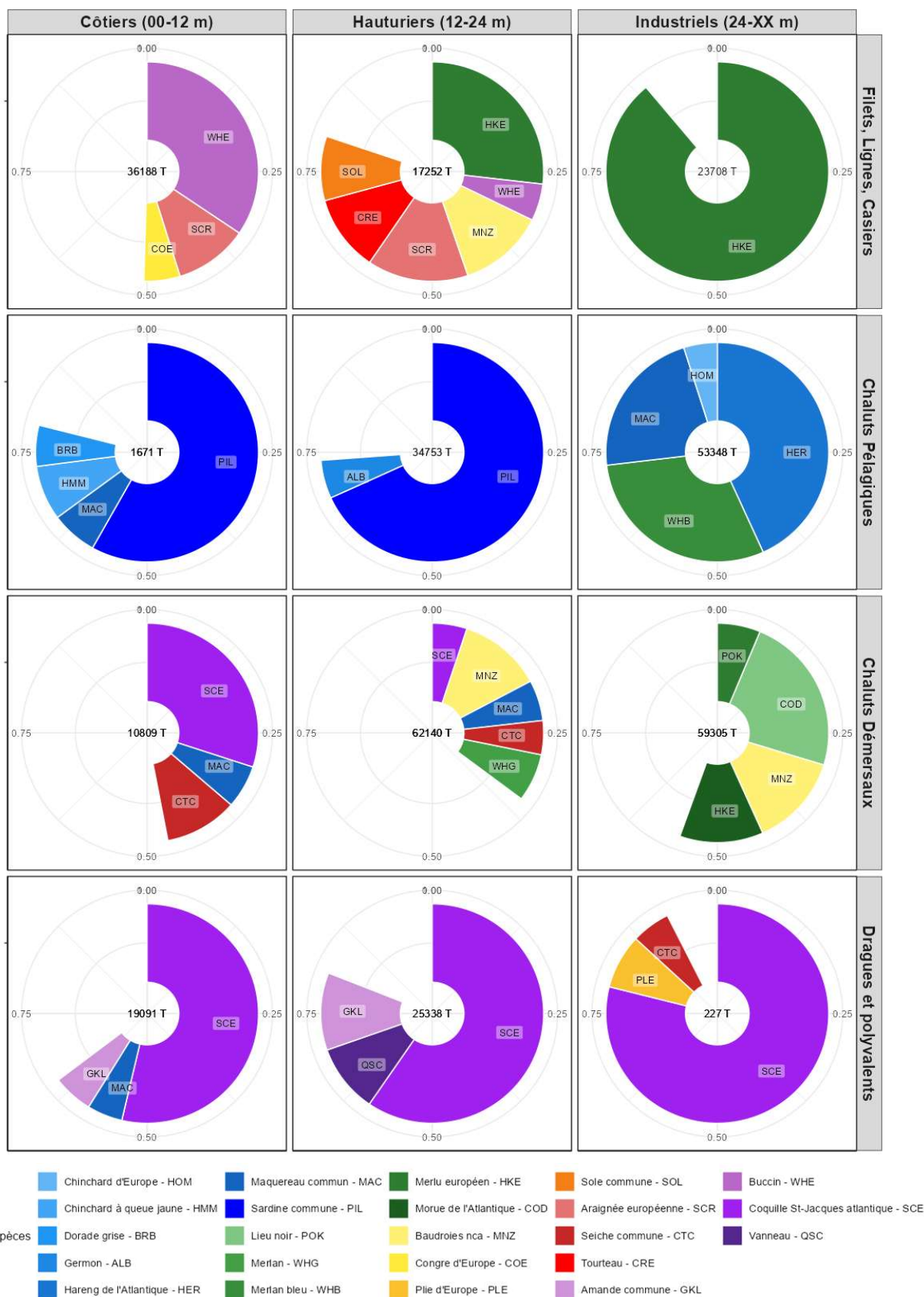


Figure 5 – Principales espèces capturées par les 12 flottilles de pêche agréées. Pour la clarté du graphique, seules sont représentées explicitement les espèces qui représentent plus de 5 % des captures totales de la flottille

3. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

3.1 Empreinte surexploitation et indicateurs associés

L'empreinte surexploitation, extrapolée aux débarquements totaux, met en évidence la contribution de chacune des flottilles de pêche au phénomène de surexploitation des stocks halieutiques (Figure 6). Deux catégories de flottilles sont responsables de l'essentiel de cette empreinte. La première correspond aux chalutiers de fonds industriels (37 000 T issues de stocks surexploités, soit 31 % de l'empreinte totale) et industriels (17 000 T et 15 %) ; les stocks surexploités sont ici lieu noir, la morue, l'églefin, la cardine ou le merlan. La seconde catégorie regroupe les chalutiers pélagiques hauturiers (26 000 T et 22 %) et industriels (17 000 T et 15 %). Ici, la surexploitation concerne principalement la sardine pour les hauturiers et le chinchard ou le merlan bleu pour les industriels. Au total, ces quatre flottilles cumulent 83 % de l'empreinte surexploitation (cf. aussi Annexe 12).

A contrario, l'empreinte surexploitation des arts dormants apparaît faible (14 000 T et 12 %), et plus encore celle des dragues et polyvalents (2 700 T et 2 %, liés aux métiers secondaires des dragueurs). Globalement, toutes flottilles confondues, les débarquements issus de stocks surexploités sont estimés entre 106 000 et 130 000 tonnes, avec une estimation moyenne de presque 118 000 T, ce qui représente 34 % des débarquements totaux hors algues.

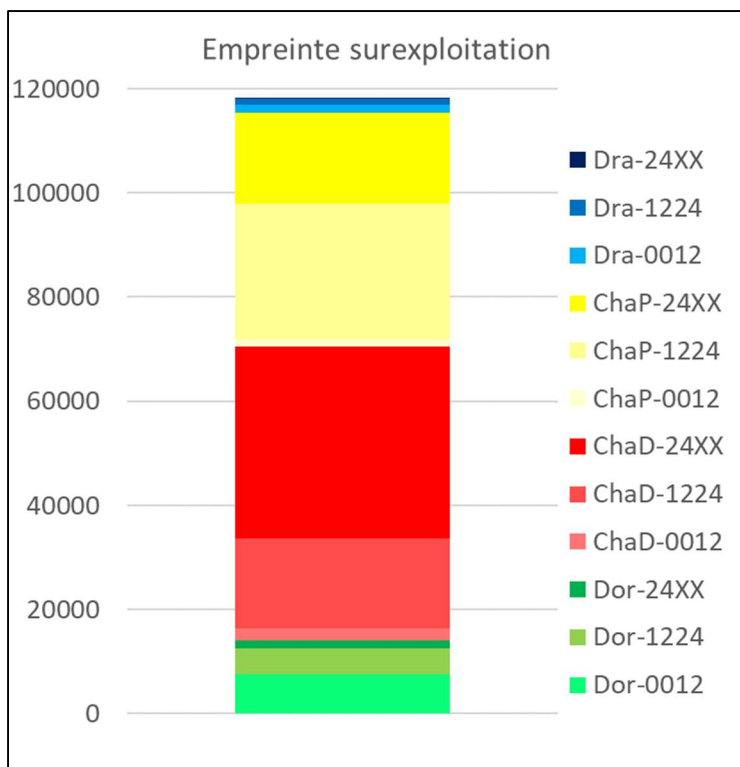


Figure 6 – Empreinte surexploitation des flottilles de pêche (en tonnes de débarquements provenant de stocks surexploités)

Naturellement, cette empreinte surexploitation est à mettre au regard des volumes pêchés, qui sont plus importants pour les pêches hauturières ou industrielles que pour les pêches côtières. Cependant, même ainsi, le bilan reste largement à l'avantage des petits métiers côtiers pratiquant les arts dormants (6 % de l'empreinte pour 10 % des captures) comparativement aux grands chalutiers (84 % de l'empreinte pour 61 % des captures).

L'indicateur de pression de pêche (en abscisse Figure 7) montre que les chalutiers et senneurs démersaux industriels, ainsi que les chalutiers et senneurs pélagiques de moins de 24 mètres, exploitent des stocks qui sont globalement en situation de surexploitation (Indicateur de pression > 1). Ce résultat s'explique principalement par des captures importantes de quelques stocks surexploités :

la sardine, le chichard ou le merlan bleu pour les chaluts ou sennes pélagiques ; le lieu noir, la morue et le merlan pour les chaluts démersaux. L'axe des ordonnées représente la proportion des débarquements issus de stocks surexploités (au sein des stocks évalués). Ces trois flottilles présentent également un pourcentage de débarquements surexploités supérieur à 50 %. Ce pourcentage atteint 85 % pour les chaluts ou sennes pélagiques côtiers (en pratique, une dizaine de bolincheurs qui débarquent environ 1700 tonnes, dont 1200 T proviennent de stocks évalués parmi lesquels la sardine surexploitée représente 1000 T).

Les chaluts démersaux hauturiers se distinguent par un indicateur d'intensité de surexploitation particulièrement élevé (couleur du rond plus foncée). Ceci s'explique en débarquant des stocks dont la surexploitation est particulièrement marquée comme le merlan et la morue. A noter que tous les stocks n'étant pas évalués, la proportion de stocks avec des indicateurs d'exploitation connus varie entre 55 % et 99 % selon la flottille considérée (Annexe 12 - Tableau A12.3 et A12.4).

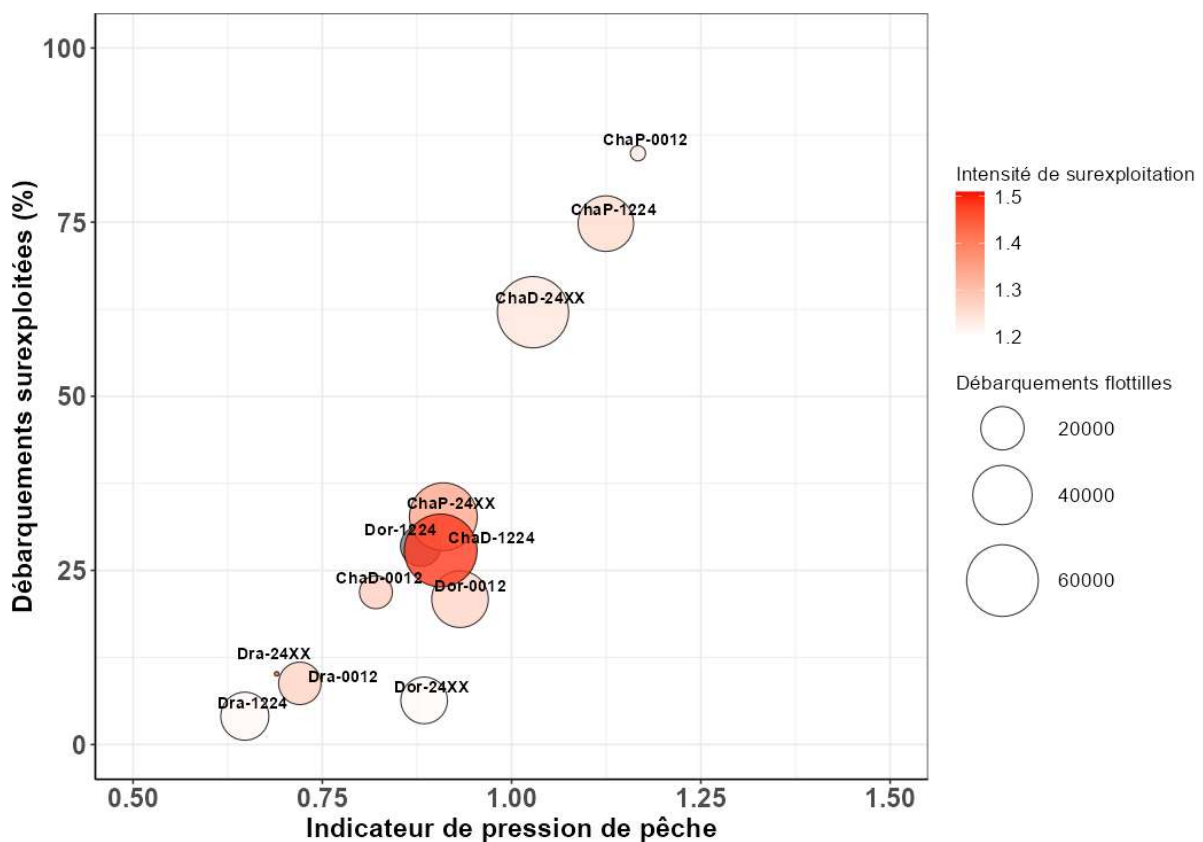


Figure 7 – Indicateurs liés à l’empreinte surexploitation. En abscisse, l’indicateur de pression de pêche (F/F_{RMD} moyen des stocks exploités par la flottille). En ordonnée, la proportion des débarquements de la flottille provenant de stocks surexploités. Le dégradé de couleur indique l’intensité de la surexploitation ; la taille des ronds représente les débarquements de chaque flottille.

La Figure 8 permet d’identifier le rôle joué par chaque flottille dans la diminution d’abondance des stocks qu’elle exploite. L’axe des abscisses mesure ici la déplétion moyenne (i.e. la réduction de biomasse induite par la pêche) causée par chaque flottille sur les stocks qu’elle exploite. L’impact le plus fort est celui induit par la flottille des chalutiers pélagiques hauturiers (bolincheurs) dont la capture est constituée à 60 % de sardines, et qui sont les principaux exploitants de cette espèce dont ils diminuent à eux seuls la biomasse de 40 %. L’impact est également fort pour la flottille des arts dormants côtiers (déplétion de 34 %), qui sont souvent les exploitants principaux des stocks ciblés et affectent ainsi fortement leur biomasse. A l’inverse, les grands chalutiers pélagiques industriels

exploitent des stocks partagés avec des flottilles étrangères (hareng, maquereau, chinchard...). Même si leurs captures sont importantes, elles ne représentent qu'une faible fraction des captures totales, et la déplétion qui en résulte est donc limitée (5 %). De même, les petits chalutiers côtiers démersaux partagent les stocks exploités avec les flottilles du large et ont donc un impact déplétion faible (6 %). Globalement, l'impact déplétion dépend donc surtout du caractère exclusif des stocks que chaque flottille exploite, plutôt que de l'état de ces stocks.

L'axe des ordonnées permet de rapporter l'impact de chaque flottille au volume de ses captures. Pour la grande majorité des flottilles, cet impact varie entre 0,1 et 1 % de déplétion par 1000 T pêchées, et augmente globalement avec l'impact déplétion total de la flottille. Les chalutiers démersaux hauturiers et industriels ont ici des indices relativement favorables, avec une déplétion engendrée de l'ordre de 20 % et une déplétion par 1000 T pêchées de seulement 0,3 ou 0,4 %. A l'inverse, deux flottilles présentent des indices de déplétion par 1000 T pêchées très élevés : les dragueurs industriels et les chalutiers pélagiques côtiers. Mais les captures sont ici très faibles et l'empreinte globale insignifiante.

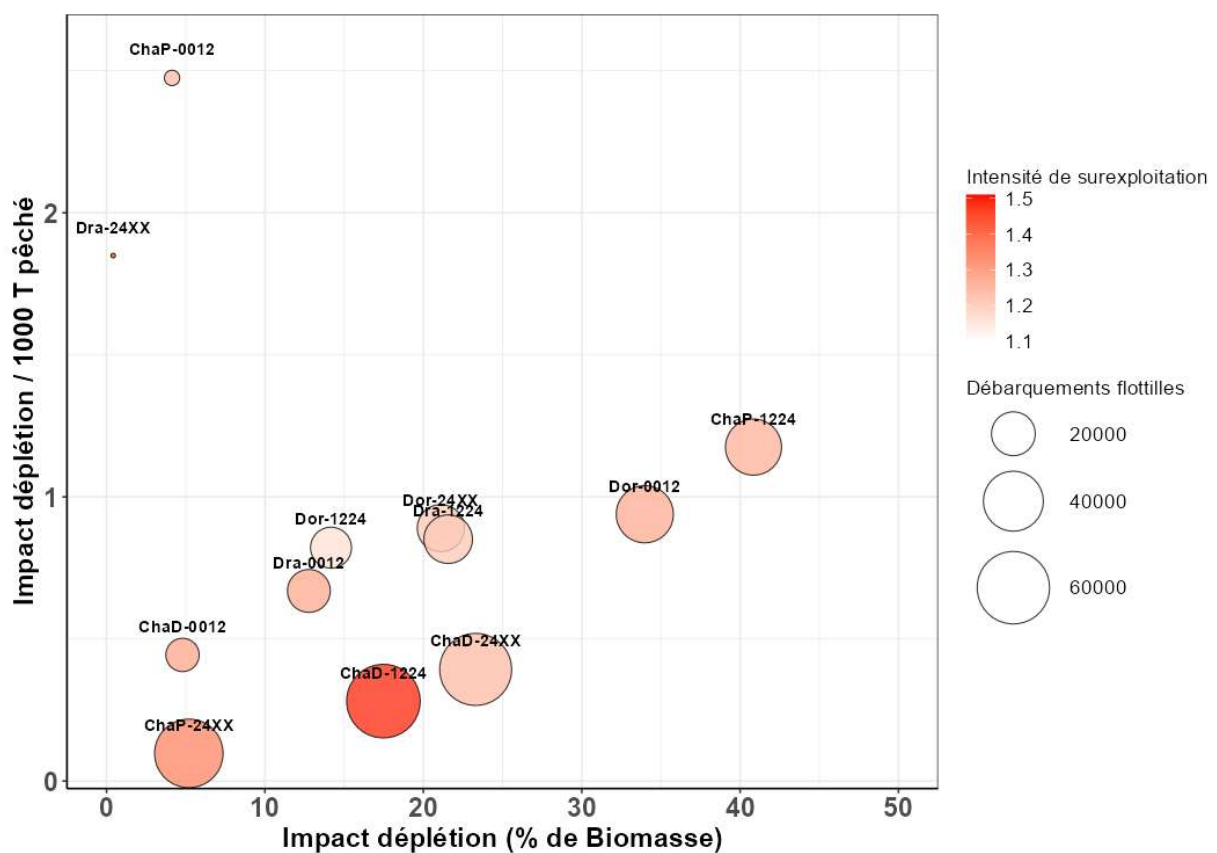


Figure 8 – Impact des flottilles en termes de déplétion de biomasse (axe des abscisses, en % de biomasse retirée par rapport à la biomasse sans pêche, en valeur moyenne sur l'ensemble des stocks évalués exploités par chaque flottille) et en termes de déplétion de biomasse par 1000 tonnes pêchées (axe des ordonnées).

3.2 Empreinte juvéniles

L'empreinte juvénile a vocation à mesurer la quantité de juvéniles (en tonnes) pêchés par chaque flottille. Compte tenu d'une incertitude très forte sur les estimations, basées sur des données fragmentaires, les résultats présentés ici doivent être considérés comme préliminaires. Ils sont exprimés en valeurs relatives et constituent un proxy de l'empreinte recherchée (Figure 9).

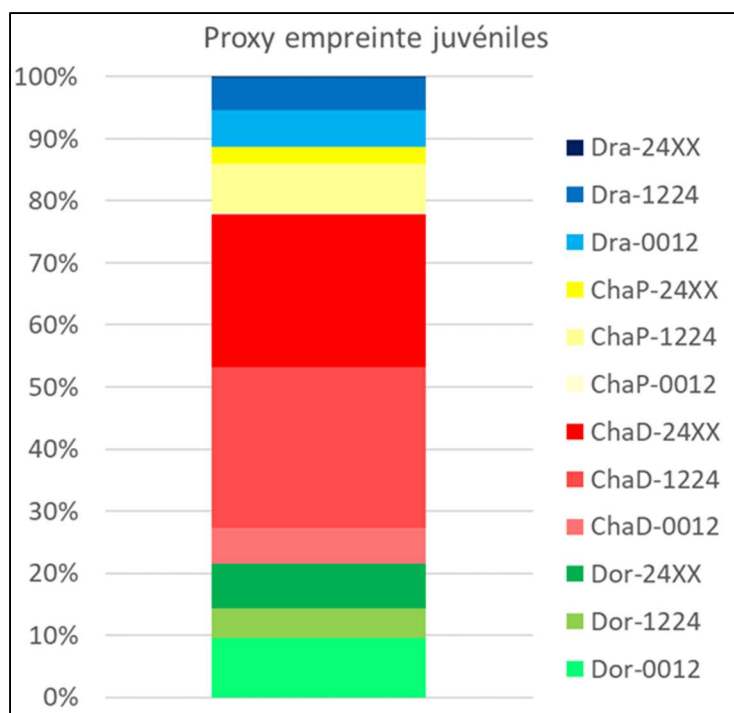


Figure 9 – Proxy empreinte juvéniles des flottilles de pêche (en % de l'empreinte totale des flottilles de pêche françaises opérant dans l'Atlantique Nord-Est)

A eux seuls, les chalutiers et senneurs démersaux seraient responsables de plus de la moitié (57 %) de l'ensemble des captures de juvéniles des flottilles de pêche françaises, avec des contributions fortes autant pour les hauturiers (26 %) que pour les industriels (25 %). Proportionnellement, cette empreinte est très supérieure aux tonnages débarqués par ces flottilles, en particulier chez les industriels (38 % au total, 21 % pour les hauturiers et 12 % pour les industriels).

Les engins dormants représentent quant à eux 22 % de l'empreinte juvéniles totale, dont 10 % pour les seuls côtiers et 7 % pour les industriels. Cette empreinte semble essentiellement liée aux métiers du filet. Viennent ensuite les chaluts et sennes pélagiques (10 % au total, dont 7 % pour les seuls hauturiers), avec une empreinte principalement liée à l'utilisation de la senne. Enfin, l'empreinte des dragueurs polyvalent est non négligeable (11 %), non pas en raison de l'utilisation de la drague elle-même (dont l'empreinte juvéniles semble très faible), mais en raison des autres engins utilisés par ces navires en dehors de la saison des coquilles, et notamment les chaluts démersaux et les filets.

L'indicateur de risque juvéniles (Tableau 9) a vocation à mesurer de manière semi-quantitative la quantité de juvéniles par tonne pêchée. Contrairement à l'empreinte, il ne dépend donc pas de la production de chaque flottille ou de son effort de pêche. Cet indicateur, essentiellement établi à dire d'expert, souligne le caractère peu sélectif du chalut (par ailleurs bien documenté dans la littérature scientifique), qui utilise globalement des maillages trop petits. A l'échelle des flottilles agrégées, le risque apparaît significatif pour toutes les flottilles. Ceci découle de la présence, au sein de chacune d'elle, de flottilles détaillées impactantes (fileyeurs et senneurs principalement ; cf. résultats des flottilles détaillées en Annexe 13). Seul fait exception la catégorie chaluts et sennes pélagiques industriels, qui n'utilise en réalité dans cette gamme de taille que le chalut pélagique et pas la senne.

Le CSTEP (2022a) enregistre d'ailleurs à l'échelle européenne des taux de captures de juvéniles, en valeurs absolue, supérieurs à 40 % des captures totales pour trois catégories d'engins : les chaluts démersaux, les filets calés et les sennes.

Enfin, on notera, que les scores de risques des flottilles détaillées sont plus élevés à la côte qu'au large, et ceci par construction de la méthode et pour rendre compte de la présence de nombreuses nourriceries en zone côtière. Cette propriété ne se retrouve cependant pas à l'échelle des flottilles agrégées, et notamment pour les arts dormants. La raison en est la présence massive de caseyeurs et ligneurs à la côte (des engins généralement sélectifs), tandis qu'au large les fileyeurs dominant.

Tableau 9 – Indicateur de risque juvéniles associé à chacune des flottilles agrégées (i.e. score qualitatif codé de 0 à 5)

	Côtiers (00-12 m)	Hauturiers (12-24 m)	Industriels (24-XX m)	
Filets, Lignes, Casiers	2,5	2,5	2,8	2,6
Chaluts et sennes pélagiques	2,2	1,6	0,5	1,0
Chaluts et sennes démersaux	4,5	4,0	3,9	4,1
Dragues et polyvalents	3,1	2,0	2,3	2,5
	3,0	2,9	2,3	2,7

3.3 Empreinte abrasion des fonds marins

L’empreinte abrasion des fonds marins se décline en deux composantes : l’impact de surface et de sous-surface (Figure 10). Dans les deux cas, c’est le chalut qui domine, et de très loin (93 et 88 %). L’empreinte de la drague est estimée à moins de 5 % du total en surface et à 10 % en sous surface. On note également des empreintes très faibles (mais non nulles) des chalutiers pélagiques et engins dormants, découlant du fait que les flottilles correspondantes peuvent utiliser des arts trainants à titre secondaire (Annexe 14 – Tableau A14.1).

On notera que la méthode d’estimation de l’empreinte abrasion des dragueurs repose en partie sur un nombre moyen d’heures de pêche par jours de pêche fixé à dires d’experts. Ces valeurs semblent néanmoins précautionneuses et conduisent vraisemblablement à surestimer l’empreinte des dragueurs. Malgré cela l’empreinte des dragues demeure relativement faible comparativement à celle des chaluts de fonds. La raison en est à la fois la faible surface abrasée par les dragues (jusqu’à 15 fois inférieur à taille de navire égale) et un nombre de jours passés en mer globalement faible.

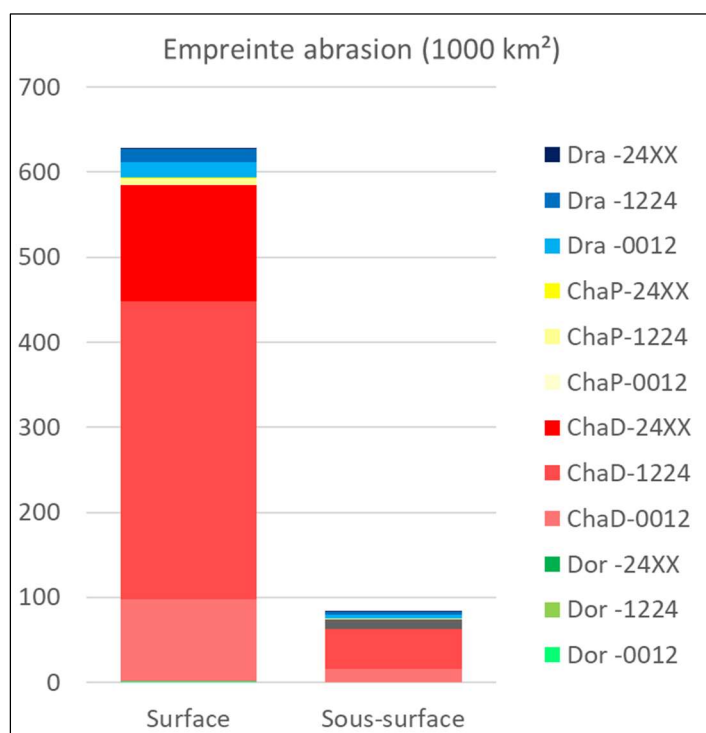


Figure 10 – Empreinte abrasion de surface et de sous surface des flottilles de pêche (en milliers de km² abrasés)

Tableau 10 – Empreinte abrasion de surface (partie haute) et de sous-surface (partie basse) des flottilles de pêche agrégées (en % de l’empreinte totale)

Total ≈ 627 700 km²	Côtiers (00-12 m)	Hauturiers (12-24 m)	Industriels (24-XX m)	%
Filets, Lignes, Casiers	0,1	0,0	0,0	0,2
Chaluts et sennes pélagiques	0,1	1,3	0,1	1,4
Chaluts et sennes démersaux	15,5	55,8	21,7	93,0
Dragues et polyvalents	3	2,5	0,0	5,4
Total ≈ 83 200 km²	18,6	59,6	21,8	100,0
Filets, Lignes, Casiers	0,5	0,0	0,0	0,6
Chaluts et sennes pélagiques	0,1	1,3	0,0	1,3
Chaluts et sennes démersaux	18,3	57,3	12,5	88,1
Dragues et polyvalents	5,3	4,6	0,1	10,0
	24,2	63,2	12,6	100,0

L’analyse de l’empreinte abrasion ramenée aux volumes débarqués ou à l’ETP (Figure 11) confirme la place prépondérante des chaluts démersaux. Ces indicateurs mettent également en évidence une empreinte à la tonne ou à l’ETP qui est plus forte pour les chaluts démersaux côtiers et hauturiers que pour les industriels. La surface abrasée atteint ainsi 9,0 km²/tonne pêchée et 346 km²/ETP chez les côtiers, contre 2,3 km²/tonne et 222 km²/ETP chez les industriels. Ces valeurs restent néanmoins élevées, comparées à celles des dragueurs polyvalents. On atteint pour ces derniers des valeurs de 0,6 à 1,0 km²/tonne et 49 à 62 km²/ETP (navires hauturiers et côtiers, réciproquement, Annexe 14 – Tableau A14.2)

Cette relativement faible empreinte des dragueurs polyvalents, à la tonne ou à l’ETP, est également observée pour l’empreinte de sous-surface (en principe égale à l’empreinte de surface pour les métiers de la drague). L’empreinte des chalutiers de fond est plus faible qu’en surface, mais reste très élevée, en particulier pour les hauturiers, et plus encore pour les côtiers. On note ici aussi une empreinte des chaluts pélagiques côtiers et hauturiers, lié à la présence au sein de ces flottilles agrégées de navires utilisant des engins de fonds durant une certaine partie de l’année (Annexe 6 – Figure A6.2)

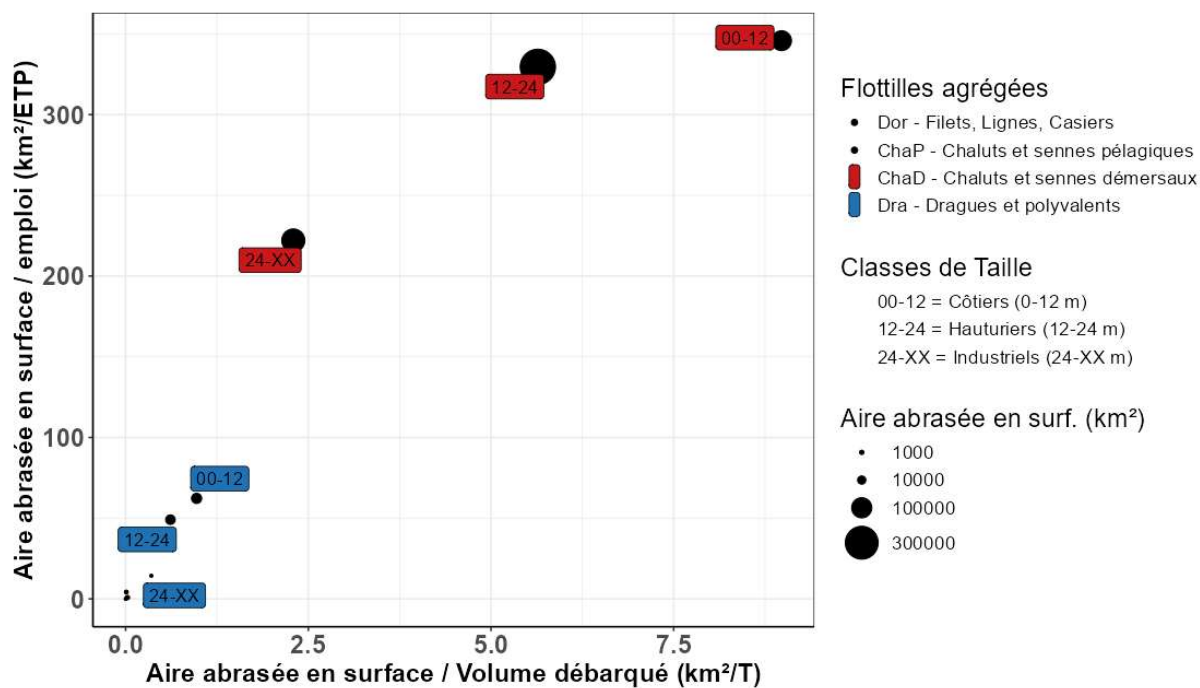
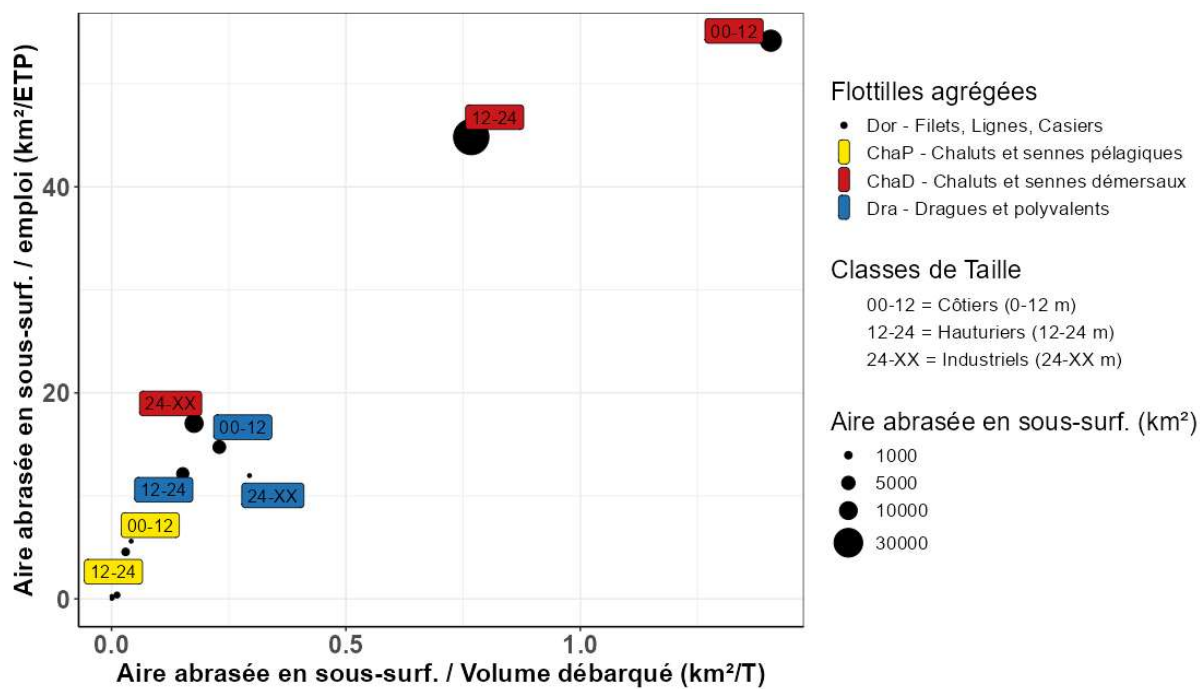


Figure 11 – Indice d'intensité de l'abrasion des fonds marins en **surface** (haut) et en **sous-surface** (bas), pour les différentes flottes agrégées : en empreinte par tonne pêchée en abscisse, et en empreinte par emploi en ordonnée.

3.4 Empreinte espèces sensibles

Les incertitudes autour de la méthode de calcul conduisent à exprimer l’empreinte espèces sensibles en valeurs relatives et non en nombre de captures estimées. En outre, si on en croit les données du CIEM (base de données des observateurs embarqués), l’empreinte sur le taxon des tortues marines semble très faible. Ces résultats sont jugés incertains et cette empreinte n’est donc pas présentée ici.

Si on s’intéresse à l’empreinte totale, cumulée sur les taxons Mammifères marins et Oiseaux marins, on estime qu’il y aurait 70 % de captures accidentelles d’oiseaux marins contre 30 % de mammifères marins, soit un rapport de 2,3 entre les deux (Tableau 11). 88 % de ces captures seraient réalisées par la flottille des arts dormants (lignes, filets, casiers), et en particulier par les navires côtiers (65 %).

Les empreintes cumulées des autres flottilles apparaissent relativement faibles (autour de 4 % par catégorie d’engins, toutes tailles de navires confondues), essentiellement dues aux navires hauturiers pour les chaluts et sennes, pélagiques ou démersaux. Les captures accidentelles sont en revanche essentiellement côtières pour les dragues, et peuvent être liées à la diversité des métiers pratiqués par ces navires (qui sont rattachés à une flottille en considérant l’engin dominant). Ces chiffres, calculés à partir de taux de captures observés à l’échelle européenne, doivent être considérés avec prudence ; ils ne traduisent pas nécessairement les réalités locales, et notamment celles observées actuellement dans le golfe de Gascogne.

Globalement, 70 % des captures accidentelles d’oiseaux et mammifères marins seraient réalisées par les navires côtiers, contre 19 % pour les hauturiers et 11 % pour les industriels. A l’échelle des flottilles détaillées (Annexe 15 - Tableau A15.1), les flottilles côtières de ligneurs palangriers et de fileyeurs se distinguent nettement puisqu’elles seraient responsables de 54 % de l’empreinte totale Espèces sensibles.

Tableau 11 – Empreinte espèces sensibles cumulée pour les deux taxons Oiseaux et Mammifères marins, associée à chacune des 12 flottilles agrégées (en % de l’empreinte totale 2017-2021)

	Taxon	Côtiers (00-12 m)	Hauturiers (12-24 m)	Industriels (24-XX m)	%
Filets, Lignes, Casiers	Mammifères marins	17,5	5,1	2,2	88,3
	Oiseaux marins	47,3	8,6	7,5	
Chaluts et sennes pélagiques	Mammifères marins	0,2	1,3	0,2	3,4
	Oiseaux marins	0,1	1,5	0,1	
Chaluts et sennes démersaux	Mammifères marins	0,4	0,9	0,5	4,2
	Oiseaux marins	0,9	0,9	0,6	
Dragues et polyvalents	Mammifères marins	1,3	0,3	0,0	4,2
	Oiseaux marins	2,3	0,3	0,0	
%	Mammifères marins	19,4	7,6	2,8	29,9
	Oiseaux marins	50,7	11,2	8,1	70,1
		70,1	19	10,9	100,0

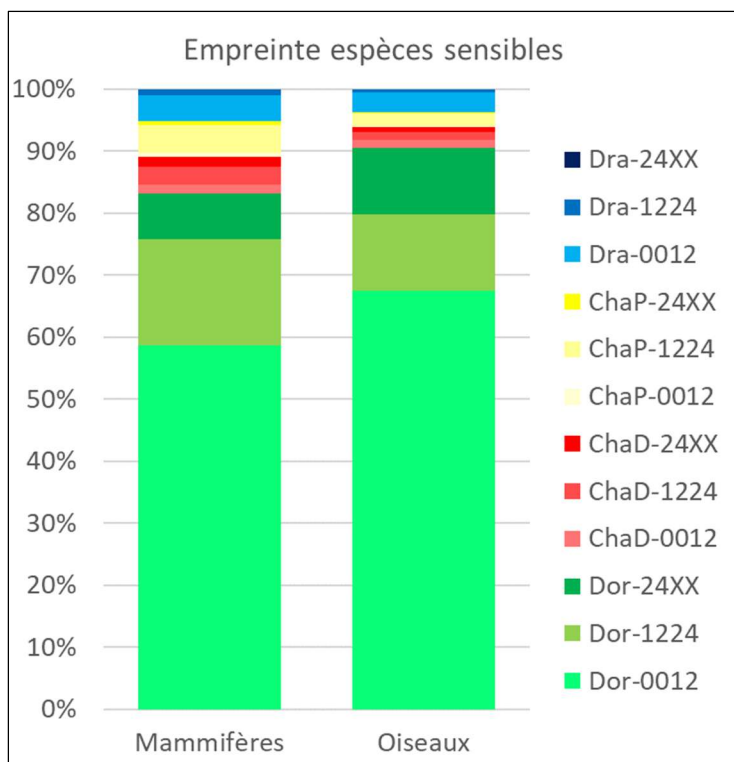


Figure 12 – Empreintes « Mammifères marins » et « Oiseaux marins » par flottille de pêche (en % de l’empreinte totale des flottilles de pêche française opérant dans l’Atlantique Nord-Est)

Si on s’intéresse à chacun des taxons séparément (Figure 12, Tableaux 12 et 13), 83 % des captures accidentelles de mammifères marins seraient liées aux activités de pêche des arts dormants. A eux seuls, les fileyeurs côtiers représentent 45 % de l’empreinte mammifères marins (cf. flottilles détaillées en Annexe 15). Ici aussi, l’empreinte des autres flottilles est faible : 6% pour l’ensemble des chaluts et sennes pélagiques, 6 % pour les chaluts et sennes démersaux, et 5 % pour les dragues et polyvalents. Tout engins confondus, les 2/3 de l’empreinte seraient liés aux navires de 0-12m, contre ¼ pour les 12-24 m et moins de 10 % pour les >24m.

Les tendances concernant les oiseaux marins restent les mêmes. 90 % des captures accidentelles seraient liées aux activités de pêche des arts dormants, avec une prépondérance des ligneurs palangriers (41 % du total) et des fileyeurs (39 %). L’empreinte serait faible pour la flottille des chaluts et sennes démersaux (3 %), pour les chaluts et sennes pélagiques (2 %) et pour les dragues et polyvalents (4 %). Les ¾ de l’empreinte est ici liée aux activités des 0-12m, contre 16 % pour les 12-24 m et 12 % pour les >24m (Tableau 12).

Ainsi, quel que soit le taxon et d’après les données disponibles, on peut donc attribuer une majorité de l’empreinte espèces sensibles aux activités de pêche de navires côtiers utilisant les arts dormants. Pour s’inscrire dans une démarche de pêchécologie, ces navires devront incontestablement travailler à la réduction de leurs empreintes mammifères et oiseaux marins.

Tableau 12 – Indicateur d’empreinte relative « Mammifères marins » associé à chacune des 12 flottilles agrégées (en % de l’empreinte moyenne totale 2017-2021 sur le taxon)

	Côtiers (00-12 m)	Hauturiers (12-24 m)	Industriels (24-XX m)	%
Filets, Lignes, Casiers	58,7	17,1	7,4	83,1
Chaluts et sennes pélagiques	0,7	4,5	0,6	5,8
Chaluts et sennes démersaux	1,4	2,9	1,5	5,9
Dragues et polyvalents	4,2	1,0	0,0	5,2
%	65,0	25,5	9,5	100,0

Tableau 13 – Indicateur d’empreinte relative « Oiseaux marins » associé à chacune des 12 flottilles agrégées (en % de l’empreinte moyenne totale 2017-2021 sur le taxon)

	Côtiers (00-12 m)	Hauturiers (12-24 m)	Industriels (24-XX m)	%
Filets, Lignes, Casiers	67,5	12,3	10,7	90,5
Chaluts et sennes pélagiques	0,1	2,1	0,1	2,3
Chaluts et sennes démersaux	1,3	1,3	0,8	3,4
Dragues et polyvalents	3,3	0,5	0,0	3,8
%	72,2	16,2	11,6	100,0

Il est cependant important de rapporter ces estimations à l’emploi crée (Figure 13) ou au volume débarqué (Figure 14). A l’échelle des flottilles agrégées, les trois flottilles utilisant les arts dormants se distinguent très nettement du lot, avec les captures accidentelles les plus fortes pour les navires côtiers (de l’ordre de 3 mammifères marins et 9 oiseaux par ETP, d’après les données disponibles). L’empreinte par ETP des chaluts pélagiques côtiers serait du même ordre de grandeurs en ce qui concerne les mammifères marins, mais nettement plus faible pour les oiseaux. Quant aux empreintes à la tonne, elles semblent à nouveau très élevées pour les arts dormants côtiers (de l’ordre de 100 mammifères marins et 300 oiseaux par 1000 tonnes pêchées), suivi par les arts dormants hauturiers. Globalement, ces empreintes relatives diminuent avec la taille des navires.

A l’échelle des flottilles détaillées (Annexe 15 - Figure A15.4 et A15.5), la dominance des arts dormants côtiers s’explique par des captures importantes d’oiseaux par les ligneurs palangriers, et de mammifères marins par les fileyeurs, que ce soit rapporté à la tonne ou à l’emploi. La flottille des chalutiers pélagiques présente également des empreintes fortes rapportées à l’emploi, en raison du petit nombre d’emplois qu’elles génèrent. Quant à la flottille de « Polyvalents civelliers et dormants » (Code engin MGO), son impact à la tonne ou à l’ETP très élevé s’explique par le fait que cette flottille, dominée par la pratique de la pêche à la civelle, pratique également la pêche aux filets maillants dérivants, aux trémails et à la palangre calée.

Plus généralement, l’analyse des taux de capture journaliers par engin de pêche (Annexe 7 - Tableau A7.1) indique que les captures de mammifères marins seraient principalement liées à l’utilisation des filets maillants dérivants, suivi par les filets maillants calés, puis le trémail et le chalut pélagique à panneaux. Les taux de capture d’oiseaux marins par jour de pêche sont, quant à eux, élevés pour les palangres calées, suivis par les trémails, puis les sennes coulissantes, et les filets maillants calés ou dérivants.

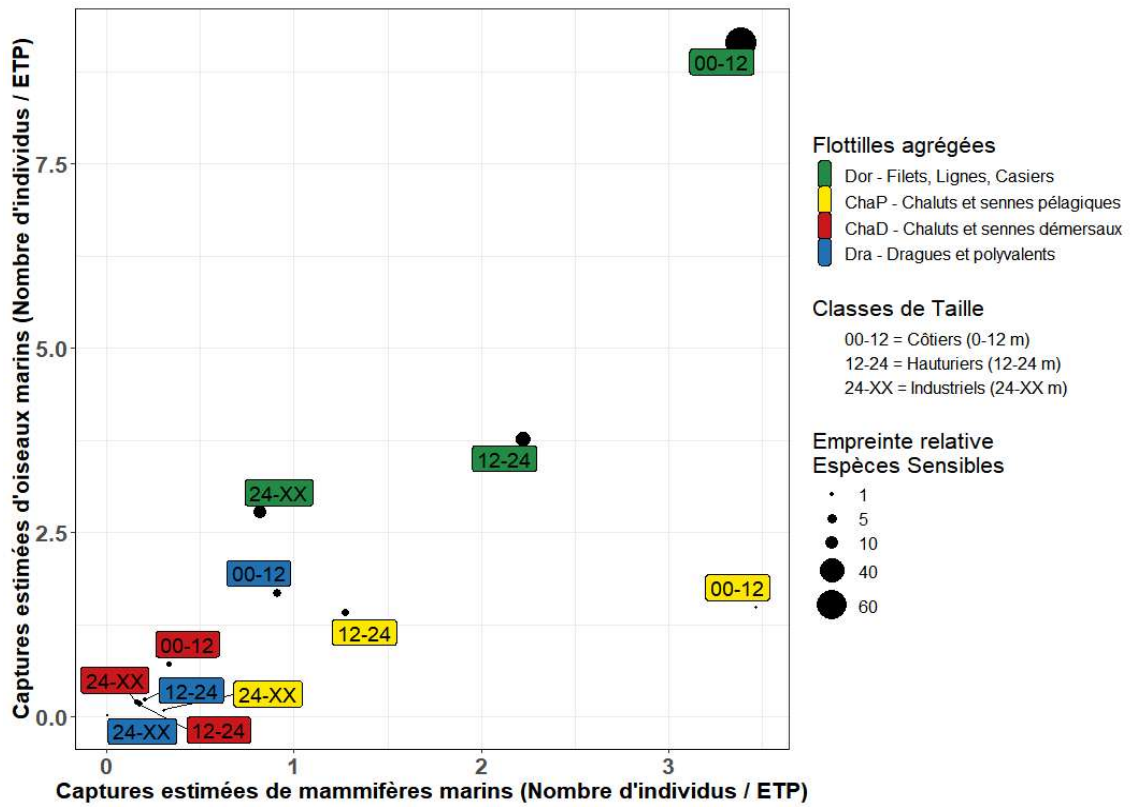


Figure 13 – Empreinte espèces sensibles par ETP, pour les taxons Mammifères marins (en abscisse) et Oiseaux marins (en ordonnée)

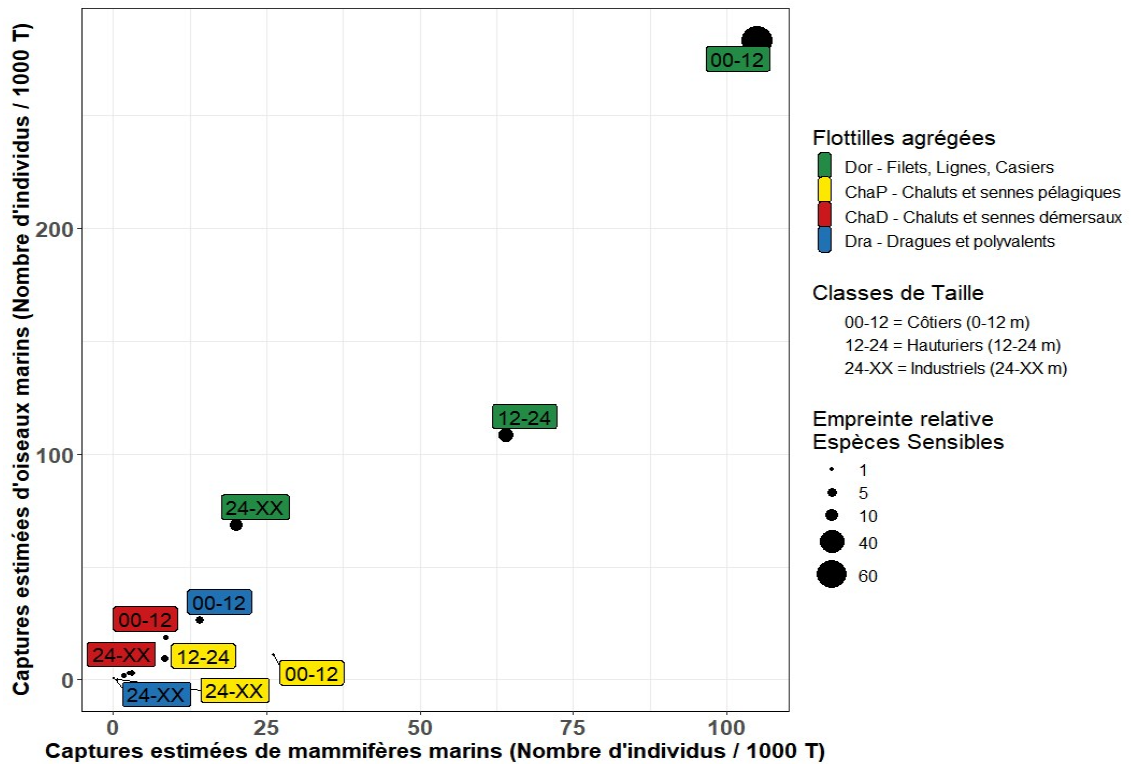


Figure 14 – Empreinte espèces sensibles par 1000 T pêchées, pour les taxons Mammifères marins (en abscisse) et Oiseaux marins (en ordonnée)

3.5 Empreinte carbone

Logiquement, ce sont les flottilles des chaluts démersaux hauturiers et industriels qui sont à l'origine de la plus grande part des émissions de CO₂ (Figure 15 et Tableau 14). A elles deux, ces flottilles représentent près de 400 kT d'équivalent CO₂, soit 58 % des émissions totales (pour 35 % de la production en tonnage et 39 % en valeur). Les engins dormants et les dragues viennent ensuite avec 18 et 11 % des émissions totales (Pour 35 % et 12 % de la production en valeur).

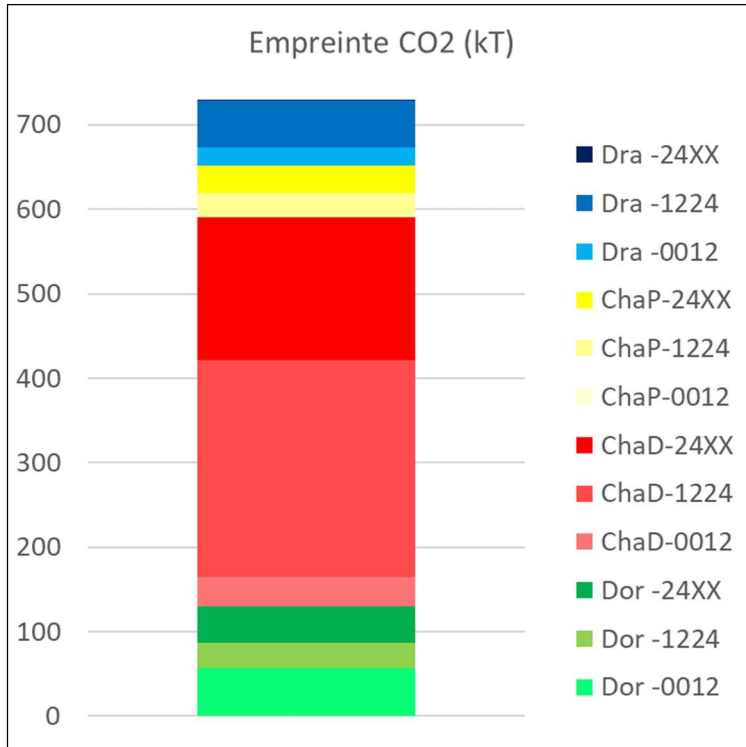


Figure 15 – Empreinte carbone des flottilles de pêche (en kT eq. CO₂)

Tableau 14 – Répartition des émissions de CO₂ (en kt sur la période 2017-2021, converties à partir des consommations annuelles en gasoil).

Total ≈ 729 kT	Côtiers (00-12 m)	Hauturiers (12-24 m)	Industriels (24-XX m)	%
Filets, Lignes, Casiers	57,2	29,9	42,4	17,8
Chaluts et sennes pélagiques	1,3	27,3	32,0	8,3
Chaluts et sennes démersaux	35,7	256,2	169,6	63,3
Dragues et polyvalents	22,3	54,9	0,7	10,7
%	16,0	50,5	33,5	100

Il est également important de rapporter ces estimations aux captures et à l'emploi (Figure 16). Les flottilles des chaluts et sennes démersaux émettent significativement plus de carbone par kg de ressources halieutiques débarquées (entre 2,5 kg et 4 kg éq-CO₂), et ce, malgré les importants volumes débarqués (38 % des débarquements totaux). L'ensemble des flottilles restantes émettent, par kilo débarqué, une quantité de GES comprise entre 0,5 et 2 kg éq-CO₂. Parmi ces flottilles, les arts dormants ont une empreinte relative 2 fois plus élevée que les chaluts pélagiques.

Concernant les émissions par emploi généré, les flottilles peuvent se scinder en trois groupes :

- Les chaluts et sennes pélagique industrielles et de fonds de plus de 12 m émettent aux alentours de 250 tonnes d'éq-CO₂ par emploi sur une année d'activité.
- En comparaison, les flottilles utilisant des engins passifs émettent entre 45 et 70 tonnes par ETP, soit 4 à 5 fois moins que les flottilles les plus émettrices.
- Enfin, les chaluts et sennes pélagiques côtiers et hauturiers, les dragues polyvalentes hauturières et les chaluts démersaux côtiers occupent une position intermédiaire, avec des émissions comprises entre 100 et 180 T d'éq-CO₂ par ETP.

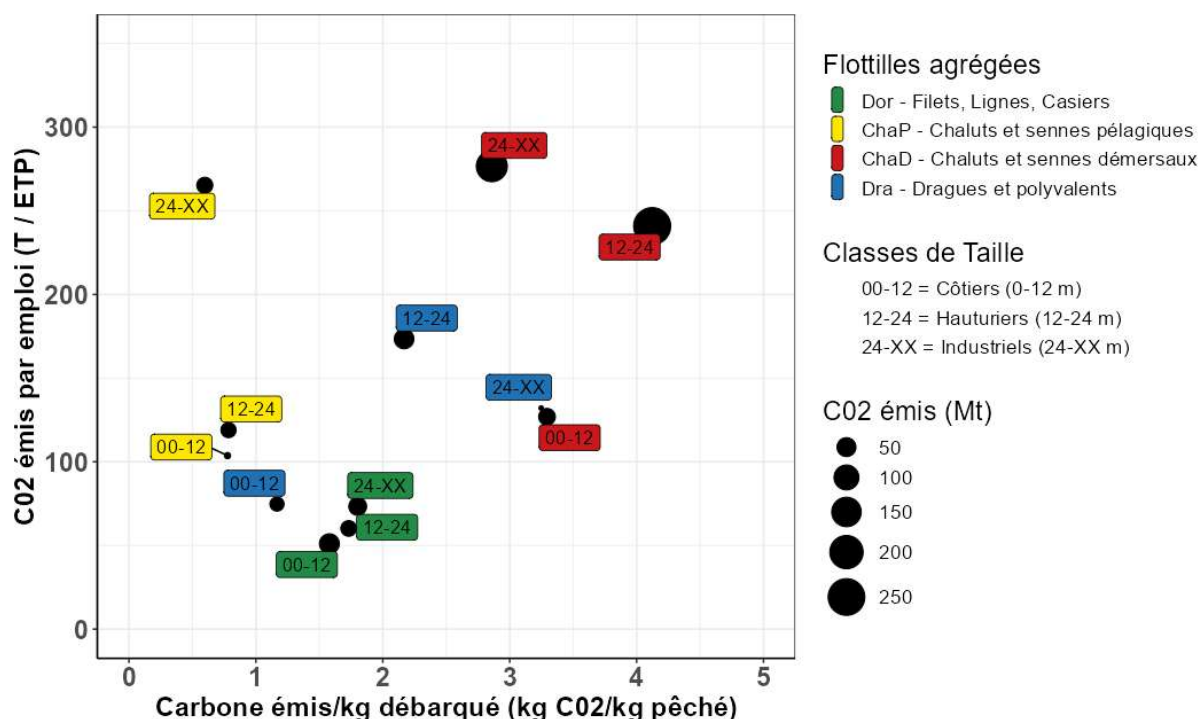


Figure 16 – Carbone émis par une flottille en fonction de ses débarquements en volume et par emploi.

4. INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES

4.1 Emploi, valeur ajoutée et productivité des flottilles

Cette partie consacrée aux indicateurs socio-économiques vise à évaluer l'importance des différentes flottilles opérant dans l'Atlantique Nord-Est pour maintenir ou créer de l'emploi et de la richesse dans le secteur de la pêche en France. Aux indicateurs de productivité systématiquement mis en avant (volumes débarqués par ETP) nous opposons des indicateurs de « productivité sociale » (quantité d'ETP par tonne débarquée). En effet, la production totale n'est pas déterminée par la productivité du système de production, mais par celle de la nature. C'est elle qui fixe la production totale, en principe traduite dans l'adoption des TACs et quotas. Dès lors, l'un des enjeux pour l'avenir de la pêche est d'utiliser cette production pour créer de l'emploi dans le secteur.

La Figure 17 présente, pour chacune des flottilles agrégées, le coût salarial par emploi, en fonction du nombre d'emplois directs générés pour 1000 T de ressources halieutiques débarquées (Cf. Annexe 17, Tableau A17.2 pour les flottilles détaillées). Cette figure informe donc sur la quantité et la qualité (salaires) des emplois directs créés par chaque flottille. On montre ainsi que, pour 1000 T pêchées, ce

sont les arts dormants (toutes tailles de navires confondues) et les chalutiers côtiers qui génèrent le plus d'emplois. Les flottilles côtières aux arts dormants ou au chalut démersal, génèrent ainsi 2 à 3 fois plus d'emplois que les flottilles hauturières ou industrielles au chalut de fond, et jusqu'à 10 fois plus que les flottilles industrielles au chalut pélagique. Les dragues occupent une position intermédiaire. Au sein de chaque catégorie d'engin, on observe un effet taille des navires, les gros générant moins d'emplois que les petits.

Les coûts salariaux annuels s'étendent quant à eux de 48k€ à 89k€ par pêcheur, avec un coût moyen d'environ 65k€ par marin et des niveaux de salaire qui sont donc relativement resserrés. Pour autant, les salaires sont généralement plus élevés pour les flottilles qui créent moins d'emplois (chaluts et sennes pélagiques), et plus faibles pour les arts dormants (notamment, pour les fileyeurs et ligneurs industriels). Globalement, on observe un effet engin de pêche, avec des salaires moyens qui augmentent dans l'ordre : arts dormants < chaluts de fond < dragues < chaluts pélagiques.

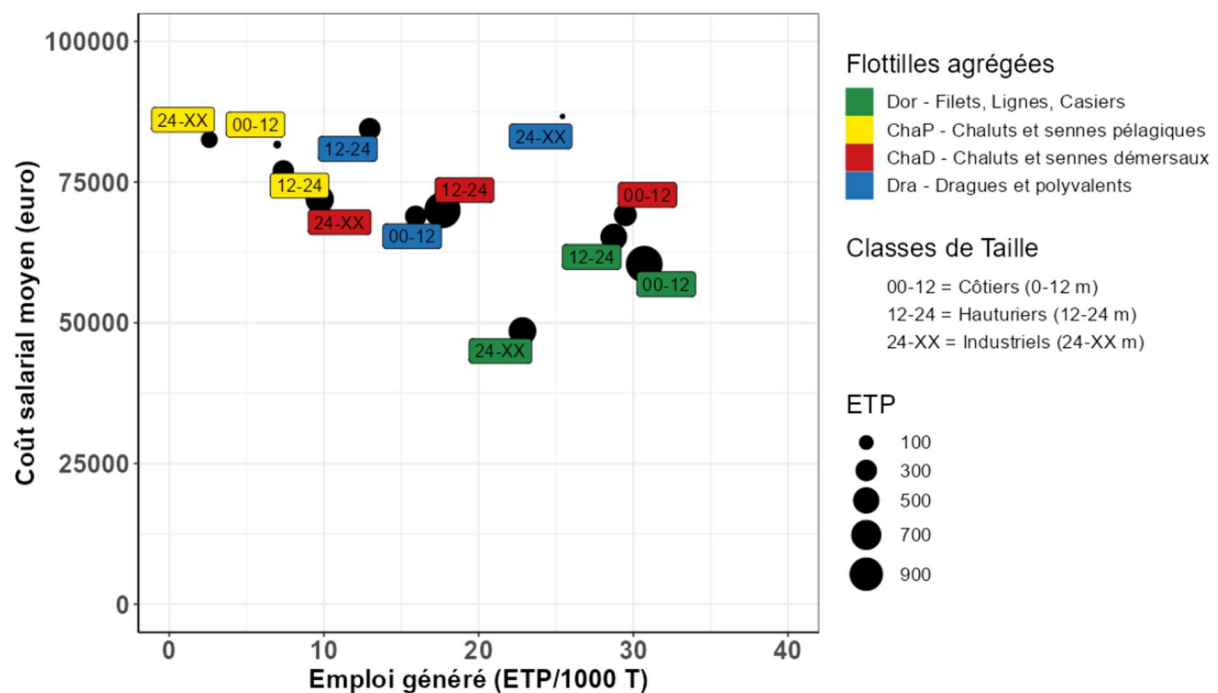


Figure 17 – Coût salarial par emploi pour chacune des flottilles, en fonction de l'emploi généré pour 1000 T de ressources halieutiques débarquées.

La Figure 18 présente, pour chaque flottille, la valeur ajoutée créée par emploi et par tonne débarquée. On identifie ainsi que les valeurs ajoutées les plus fortes proviennent des côtiers dormants et des chaluts démersaux de plus de 12 mètres (taille des ronds), ce qui est notamment lié à l'exploitation d'espèces à forte valeur ajoutée.

Pour la majorité des flottilles, la richesse créée est proche des 100k€ par emploi, avec des valeurs supérieures pour les chaluts et sennes pélagique (en raison d'un faible nombre d'emplois) et pour les dragues. A contrario, la valeur ajoutée par ETP est inférieure à la moyenne pour les chaluts de fond et plus encore pour les arts dormants.

Les contrastes les plus forts sont néanmoins ceux observés en matière de valeur ajoutée à la tonne. On observe ici que ce sont les arts dormants qui créent le plus de richesse à la tonne, et les chaluts pélagiques le moins. Les chaluts de fond et les dragues occupent quant à eux une place intermédiaire. En outre, et c'est sans doute l'observation essentielle, au sein de chaque catégorie d'engins, les flottilles côtières créent 2 à 3 fois plus de richesse à la tonne que les flottilles industrielles. On atteint ainsi un ratio de 10 entre les côtiers dormants (près de 3000€/T) et les pélagiques industriels (300€/T).

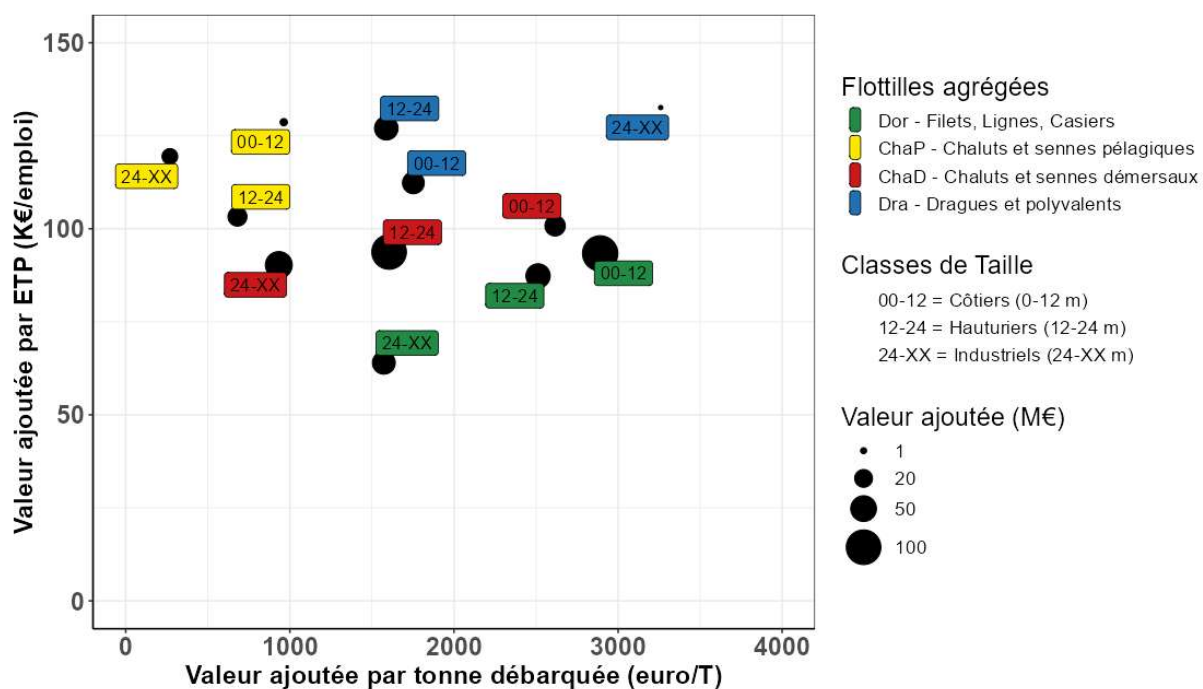


Figure 18 – Valeur ajoutée d’une flottille par emploi et par tonne débarquée.

4.2 Rentabilité des flottilles

Pour souligner que la « productivité sociale » de certaines flottilles ne se fait pas au détriment d’une perte de « rationalité économique », nous montrons ici que les flottilles à forte intensité en travail ont aussi un très bon niveau de rentabilité, tel qu’il peut être mesuré par les Excédent brut d’exploitation (EBE) de chaque flottille.

La rentabilité mesurée via l’EBE représente la capacité d’une exploitation à dégager des surplus financiers, pouvant être ensuite utilisés pour investir dans le renouvellement des équipements permettant à l’activité de se maintenir, voire de croître. Cet EBE est calculé à l’échelle de chaque flottille et fournit dans le Tableau 15 (Cf. Annexe 19 – Tableau A19.2 pour les flottilles détaillées). Cela met en évidence que les flottilles générant le plus de richesses sont les Filets, Lignes et Casiers côtiers, mais aussi les Chaluts et sennes démersaux hauturiers. Ces 2 flottilles totalisent près de 54 % de l’excédent brute total.

Tableau 15 – Répartition de l’Excédent Brut d’Exploitation (EBE) (en M€) par flottille sur la période d’étude et totaux marginaux (en %).

Total ≈ 129 M€	Côtiers (00-12 m)	Hauturiers (12-24 m)	Industriels (24-XX m)	%
Filets, Lignes, Casiers	30,4	10,2	12,0	40,9
Chaluts et sennes pélagiques	0,5	5,7	4	7,9
Chaluts et sennes démersaux	8	23,7	10,2	32,5
Dragues et polyvalents	11,5	12,4	0,2	18,7
%	39,2	40,3	20,5	100,0

Il est cependant important de pondérer cet agrégat comptable pour comprendre la rentabilité relative des flottilles, notamment pour évaluer la rentabilité du travail et du capital présent dans les flottilles.

On s'intéresse donc au surplus financier généré par marin-pêcheur employé et à la rentabilité du capital, c'est-à-dire le surplus financier généré par le capital investi dans les navires de pêche (Figure 19). Comme indiqué dans le Tableau 15, l'EBE est principalement généré par les arts dormants et les chaluts de plus de 12 mètres (taille des ronds en Figure 19). De plus, ce sont les chaluts et sennes pélagiques et démersaux, notamment industriels, qui présentent le ratio EBE/capital le moins élevé, en partie parce qu'il s'agit de navires imposants et munis d'engins coûteux. A contrario, les arts dormants et les dragueurs polyvalents présentent une rentabilité du capital nettement supérieur.

La rentabilité du travail s'échelonne, quant à elle, entre 20 k€/ETP à 30 k€/ETP pour la majorité des flottilles, à l'exception des dragues et polyvalents et des chaluts et sennes pélagiques côtiers qui ont une rentabilité du travail notablement plus élevée, aux alentours de 40 k€/ETP. Ici aussi on observe qu'on sein d'un même type d'engin la rentabilité du travail est plus élevée chez les côtiers que chez les industriels. Le même graphique est disponible en Annexe 19 – Figure A19.5 pour les flottilles détaillées.

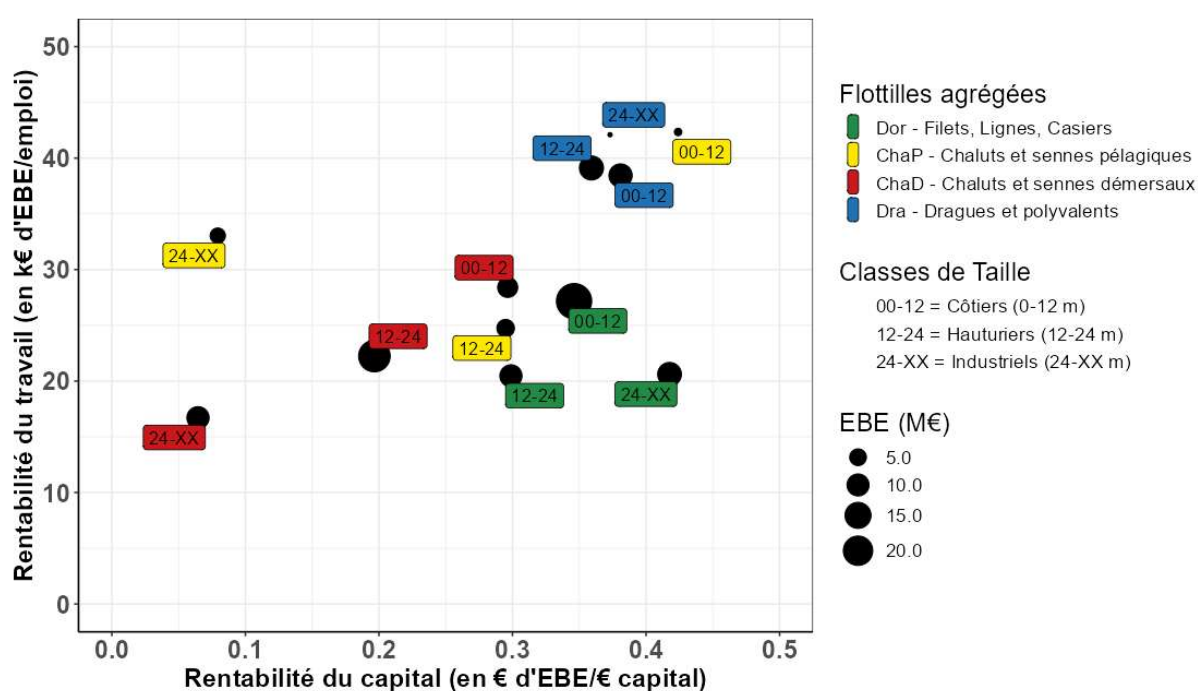


Figure 19 – Rentabilité par emploi et par capital des flottilles françaises en Atlantique Nord-Est.

4.3 Subventions apportées aux flottilles

La part des subventions par flottille est présentée dans le Tableau 16. En prenant en compte l'exonération de TICPE comme une subvention (voir la justification de ce choix dans la section 1.4.6), il apparaît clairement que les flottilles qui bénéficient des aides les plus importantes sont les chaluts et sennes démersaux de plus de 12 mètres, qui cumulent 55 % des subventions. Globalement, ce sont les flottilles hauturières et industrielles qui sont également largement le plus subventionnées, avec près de 83 % des aides qui leurs reviennent (Figure 20). (Annexe 20 pour les subventions par flottille détaillée).

Tableau 16 – Répartition des subventions (en M€ par flottille sur la période 2017-2021) et totaux marginaux (en %).

Total ≈ 142 M €	Côtiers (00-12 m)	Hauturiers (12-24 m)	Industriels (24-XX m)	%
Filets, Lignes, Casiers	12,2	6,5	7,8	18,6
Chaluts et sennes pélagiques	0,3	5,6	5,8	8,2
Chaluts et sennes démersaux	7	49,3	31,6	61,8
Dragues et polyvalents	4,8	11,1	0,2	11,3
%	17,1	51,0	31,9	100,0

Si on rapporte ces subventions au kg de ressources halieutiques pêchées et à l'emploi créé pour chaque flottille, on observe que ce sont de nouveau les flottilles hauturières et industrielles qui bénéficient le plus des subventions, soit à la tonne soit à l'ETP, et simultanément pour les deux (T et ETP) dans le cas des chaluts et sennes démersaux (Cf. résultats des flottilles détaillées en Annexe 20, Figure A20.2).

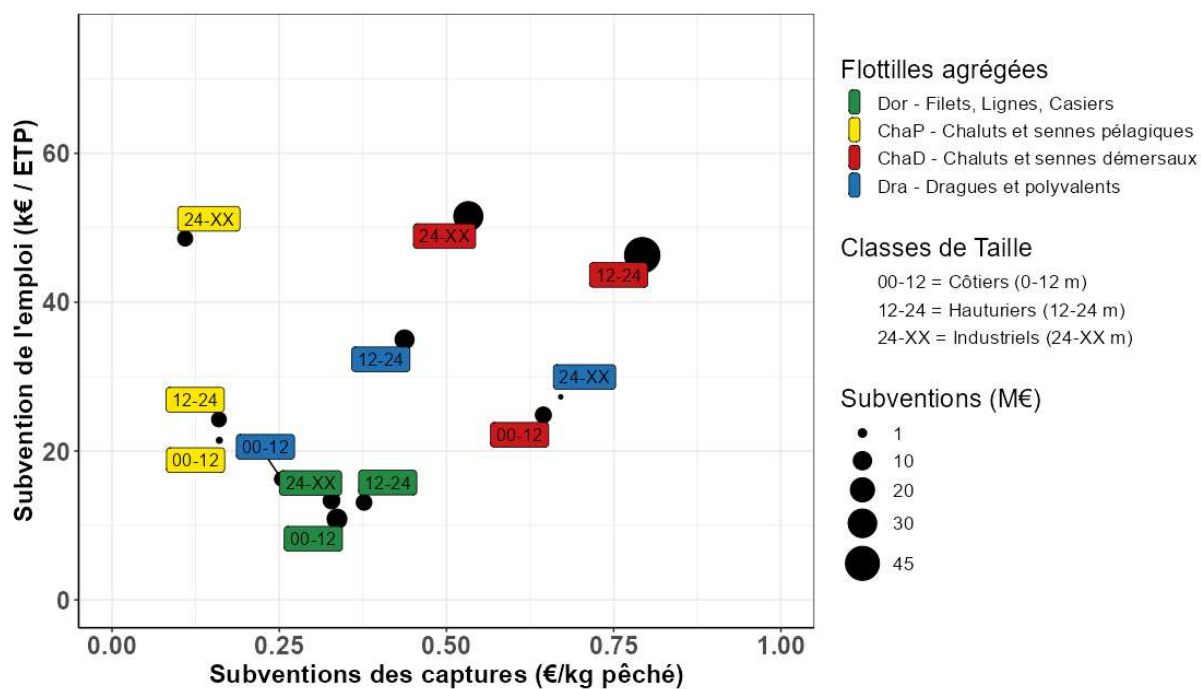


Figure 20 – Subventions fournies à une flottille par kg de ressources débarquées et par emploi. Ne sont pas représentées les Dragues et polyvalents industriels.

Ainsi, 1 kg de ressources pêchées est subventionné à hauteur de 50 cts d'€ pour les flottilles industrielles de chaluts ou sennes, démersaux et pélagiques. A l'inverse, les arts dormants sont subventionnés à environ 12 cts d'€ par kg débarqué, soit 4 fois moins.

Concernant les subventions par ETP, chaque marin-pêcheur employé par les chaluts et sennes démersaux bénéficie de plus de 50 k€ de subventions (jusqu'à 80 € pour les hauturiers). En comparaison, les flottilles des filets, lignes, casiers et les dragueurs polyvalents côtiers ne sont aidés qu'à hauteur de 10 à 15 k€ par emploi. Ainsi, les emplois comme la production des chaluts de fond de plus de 12 mètres est massivement subventionnée, compte tenu des aides sur le gasoil.

Enfin, si on s'intéresse à la part des subventions dans la valeur ajoutée et la rentabilité d'une flottille, on identifie clairement que les chaluts et sennes pélagiques industriels et les Chaluts et sennes démersaux industriels et hauturiers ont une rentabilité qui dépend directement des aides ($EBE < \text{Subventions}$), avec des subventions de 1,5 à 3 fois plus élevées que leur EBE (Figure 21 et Annexe 20 – Figure A20.3 pour les flottilles détaillées). Autrement dit, ces flottilles ne sont rentables que grâce aux subventions. En comparaison, les arts dormants ont un rapport subvention/EBE inférieur à 0,6 et les flottilles côtières sont celles dont la rentabilité dépend le moins des aides. Concernant le part des subventions dans la valeur ajoutée d'une flottille, on observe une forte corrélation avec le rapport subventions/EBE. Le rapport Valeur ajoutée / Subventions des flottilles industrielles de chaluts et sennes démersaux et pélagiques et hauturières de chaluts et sennes pélagiques est 2 à 4 fois inférieurs à celui des autres flottilles. Les flottilles qui produisent le plus de richesse par euro de subvention reçu sont ainsi les arts dormant côtiers et hauturiers, et les dragueurs côtiers.

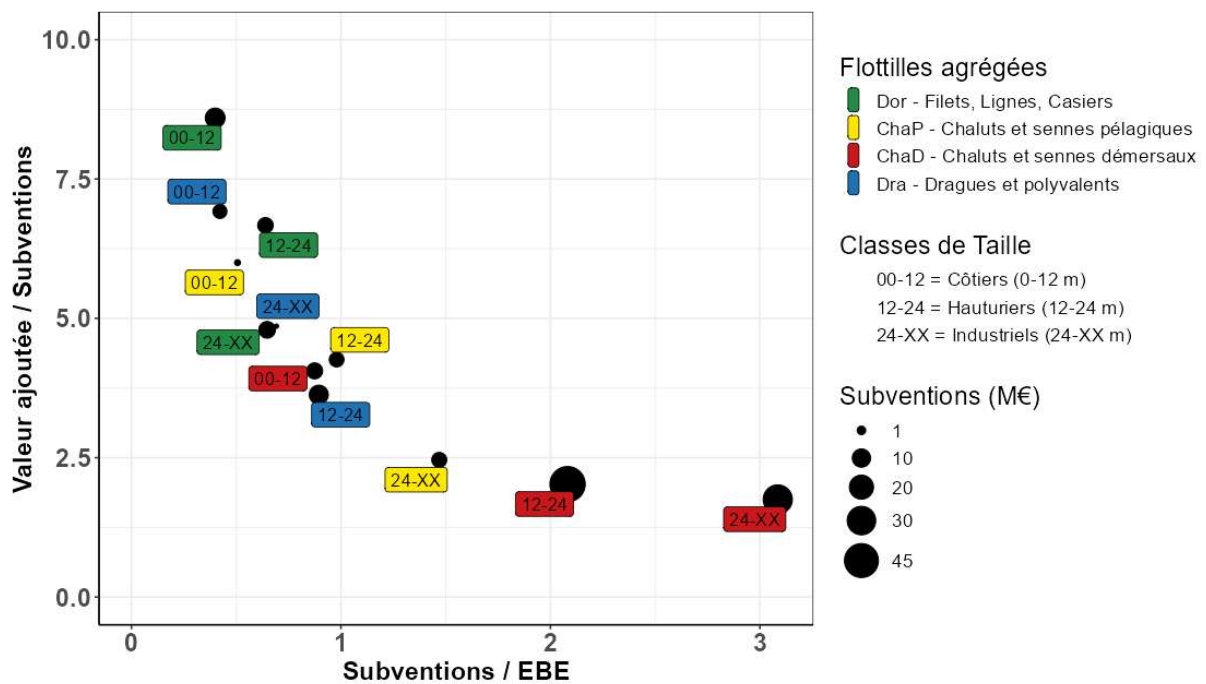


Figure 21 – Part des subventions dans la valeur ajoutée et la rentabilité (EBE) d'une flottille.

Toute activité économique peut être rendue artificiellement rentable à partir du moment où la puissance publique décide de la subventionner, mais il est nécessaire de préciser que cette rentabilité se fait à un coût social donné qui, *in fine*, est payé par les contribuables. Or, ce qui justifie le plus souvent le paiement de ces subventions est que l'activité en question génère des bénéfices sociaux (d'où le consentement à payer des contribuables). Or, dans notre cas de figure nous pouvons nous interroger sur les bénéfices sociaux produits par les subventions. En effet ces dernières semblent récompenser les flottilles qui génèrent le plus gros coût écologique, que ce soit pour la biodiversité ou pour le climat, mais aussi celles qui créent le moins d'emplois et de richesse en France.

5 - BILAN : EMPREINTES ENVIRONNEMENTALES ET PERFORMANCES SOCIO-ECONOMIQUES DES FLOTTILLES

Une analyse transversale des résultats obtenus permet de synthétiser et mettre en relation les performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche françaises opérant dans l'Atlantique Nord-Est. Elle est menée en plusieurs temps : (i) en analysant de manière comparative les empreintes environnementales par tonne, par emploi généré et par euro de valeur ajoutée, pour chacune des 12 flottilles agrégées ; (ii) en analysant les performances environnementales et socio-économiques à l'échelle des principales flottilles détaillées ; (iii) en dressant une typologie des flottilles au regard de leur capacité à générer de la richesse et de l'emploi à partir de la production halieutique naturelle de l'océan. Enfin, un bilan est dressé, en mettant au regard cette typologie des flottilles et les subventions accordées à chacune.

5.1 Empreintes environnementales des flottilles agrégées

- **Empreintes en valeur absolue**

La comparaison entre flottilles des 5 empreintes environnementales confirme le bilan globalement négatif des chaluts et sennes démersaux (Figure 22, ligne 1 Empreinte brute). Ce sont eux qui présentent les valeurs les plus fortes pour quatre des cinq empreintes environnementales considérées, les hauturiers pour l'abrasion des fonds marins et les émissions de CO₂, les industriels pour la contribution à la surexploitation des ressources, et les deux à égalité pour la capture de juvéniles. En comparaison, les empreintes brutes des chaluts démersaux côtiers apparaissent limitées.

Les chaluts et sennes pélagiques ont globalement des empreintes faibles. Ils n'abrasent pas les fonds marins, émettent peu de CO₂, et capturent peu de juvéniles et peu d'espèces sensibles (en partie en raison d'efforts de pêche et de captures assez limités pour les engins de pêche dont le taux de capture des mammifères marins est significatif). Une empreinte environnementale fait ici exception : l'empreinte surexploitation, qui présente des valeurs importantes pour les hauturiers, lesquels ciblent principalement la sardine du golfe de Gascogne, stock surexploité sur la période de référence.

Les empreintes environnementales des arts dormants sont également faibles. C'est évidemment le cas en matière d'abrasion des fonds marins, mais également d'émission de CO₂ ou de contribution à la surexploitation des ressources. Là aussi, une empreinte environnementale fait exception, qui est cette fois l'empreinte espèces sensibles, plus importante que la moyenne pour les hauturiers et maximale pour les côtiers. La flottille des arts dormants est cependant très hétérogène, et l'empreinte espèces sensibles ne concerne évidemment pas de la même manière les différents métiers. Elle est quasiment nulle pour les caseyeurs, et provient principalement des palangriers pour les oiseaux et des fileyeurs pour les mammifères marins.

Enfin, les dragues et polyvalents ont des empreintes environnementales faibles. En particulier, et de façon peu intuitive, les surfaces abrasées apparaissent limitées, et ceci en raison d'engins de pêche de petite taille (pour un navire de 12 mètres, on estime que l'empreinte de contact entre l'engin et le fonds marin d'un dragueur ciblant les mollusques est d'environ 7,5 m, contre 70 m pour un chalut à panneaux de fonds ciblant des poissons démersaux), et d'un effort de pêche du métier drague proprement dit relativement faible à l'échelle de l'ensemble des flottilles.

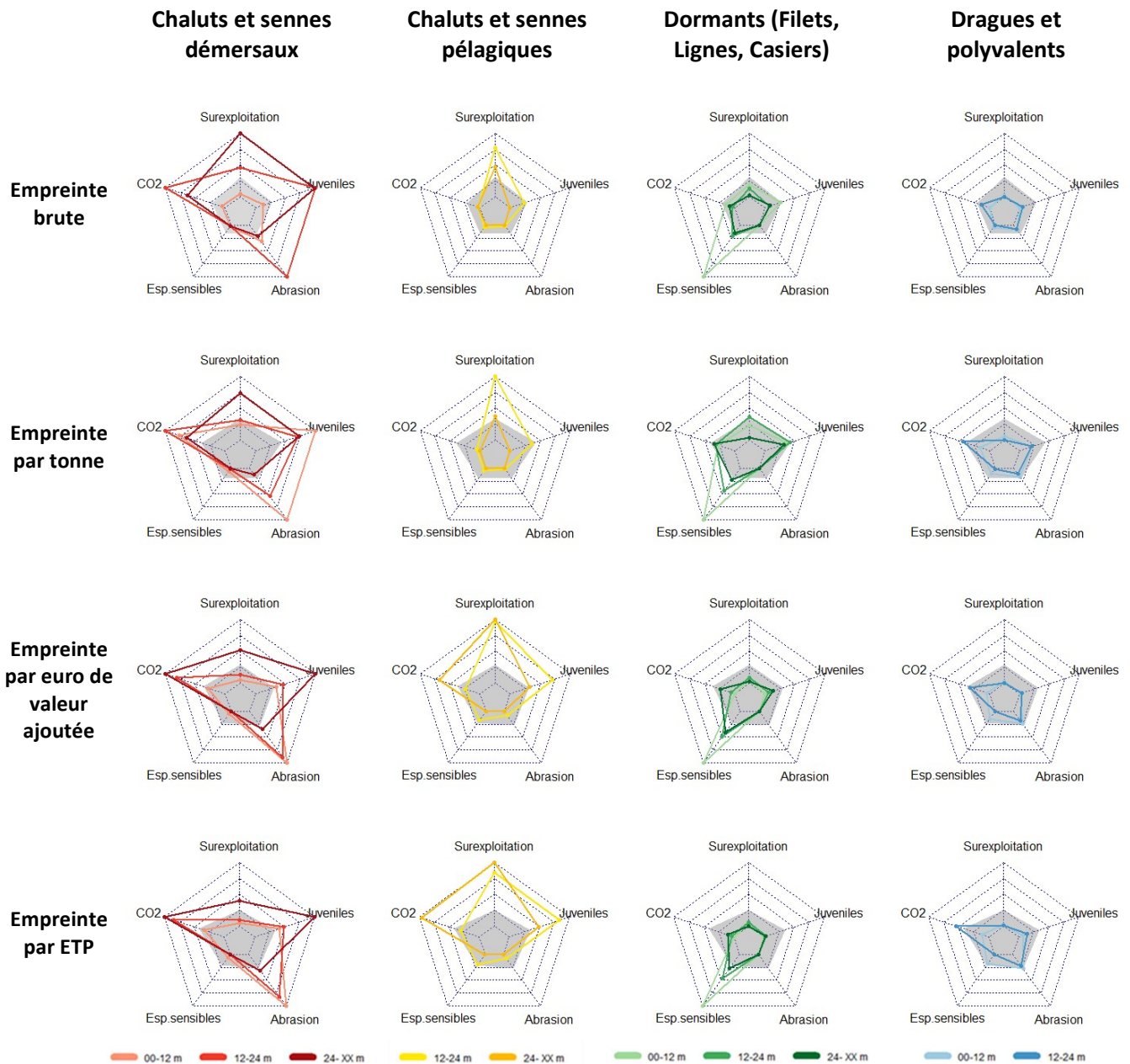


Figure 22 – Bilan des empreintes environnementales des 12 flottilles de pêche agrégées, en valeur brute (ligne 1), et rapportées à la tonne débarquée, à la valeur ajoutée (€), et à l’emploi (ETP) généré (lignes 2, 3 et 4, respectivement). Tous les graphes sont normalisés entre zéro (pas d’empreinte) et le maximum de l’empreinte considérée, observée au sein des 12 flottilles (il y a donc un maximum pour chacune des 5 empreintes, et sur chaque ligne). Les surfaces grisées représentent l’empreinte moyenne toutes flottilles confondues, pour chacune des empreintes environnementales.

- **Empreintes relatives par tonne débarquée**

On pourrait penser que l’empreinte élevée des chaluts et sennes démersaux découle du fait que ces flottilles représentent une partie importante des pêches françaises et débarquent de gros volumes. L’analyse des empreintes rapportées à la tonne débarquée (Figure 22, ligne 2 Empreinte par Tonne) montre qu’il n’en est rien. Comparativement aux autres flottilles, l’empreinte à la tonne des chaluts démersaux hauturiers et industriels tend certes à diminuer, mais reste parmi les plus élevées. Quant aux chaluts démersaux côtiers, dont le volume de captures est faible, ils se révèlent avoir un très mauvais bilan environnemental, avec une empreinte à la tonne pêchée qui est la plus forte de toutes les flottilles en matière d’abrasion des fonds marins et de captures de juvéniles. Globalement, cette flottille est celle qui a la plus forte empreinte environnementale à la tonne.

Le raisonnement à la tonne modifie assez peu le diagnostic comparatif des autres flottilles de pêche. L’empreinte des chaluts et sennes pélagiques reste faible sur tous les indicateurs, sauf la surexploitation. Celle des arts dormants augmente un peu en valeur relative, mais reste globalement faible, sauf pour l’empreinte espèces sensibles (qui est toujours maximale pour les côtiers). Quant à celle des dragueurs et polyvalents, elle augmente également un peu, en raison de volumes débarqués assez faibles, mais reste toujours limitée pour tous les indicateurs.

- **Empreintes relatives par euro de valeur ajoutée ou par emploi**

Les empreintes environnementales rapportées à la richesse créée ou à l’emploi généré s’avèrent extrêmement corrélées entre elles et débouchent donc sur des diagnostics presque similaires. En outre, pour la plupart des flottilles, le raisonnement par ETP ou par euro modifie assez peu le bilan tiré des empreintes par tonne. L’empreinte relative des arts dormants, qui produisent une forte valeur ajoutée et génèrent beaucoup d’emplois, s’améliore néanmoins comparativement aux autres flottilles. Le changement n’est pas spectaculaire mais est suffisant pour que cette empreinte des arts dormants apparaisse ici comme la plus faible ou quasiment la plus faible sur 4 des 5 indicateurs, avec toujours une exception forte sur les espèces sensibles. A l’inverse, l’empreinte des chaluts et sennes démersaux industriels est plus forte que dans un raisonnement à la tonne, tandis que celle des dragueurs et polyvalents reste limitée.

Deux changements plus significatifs méritent d’être soulignés. Le premier concerne les flottilles utilisant les chaluts et sennes pélagiques, qui génèrent peu d’emplois et peu de richesse économique, et qui présentent donc des empreintes par ETP ou par euro de valeur ajoutée nettement plus élevées que dans un raisonnement à la tonne. C’est particulièrement vrai pour les chalutiers pélagiques industriels, qui ont ici la plus forte empreinte en matière de surexploitation et d’émission de CO₂. Le bon bilan carbone de cette flottille, qui est souvent allégué, n’est donc vrai que lorsque les émissions de GES sont rapportées à la tonne produite. Il s’avère complètement faux lorsque ces émissions sont rapportées à la richesse créée.

Le second changement concerne les chaluts démersaux côtiers qui, à l’inverse, ont un bon bilan économique et social. Ils génèrent à la tonne produite un nombre d’emplois et d’euros de valeur ajoutée qui est équivalent à celui des arts dormants côtiers et donc nettement plus élevé que celui des chaluts et sennes démersaux hauturiers et industriels. Leur empreinte par ETP ou par euro de valeur ajoutée est ainsi plus faible. L’abrasion des fonds marins fait cependant exception, avec une empreinte à l’ETP ou à l’euro qui reste maximale pour ces chaluts démersaux côtiers.

Enfin, on notera que les flottilles de dragueurs et polyvalents, côtiers ou hauturiers, présentent des valeurs faibles pour les cinq empreintes environnementales, quel que soit le raisonnement suivi, en tonnage, en richesse créée ou en emplois générés. Ceci en fait des flottilles globalement vertueuses en matière de balance entre production, performances économiques et sociales, et empreintes environnementales.

5.2 Performances des flottilles détaillées, et effet de la taille des navires

Par construction, les flottilles détaillées sont plus homogènes que les flottilles agrégées. L'analyse de leurs performances socio-économiques et environnementales paraît donc plus robuste. Elle permet aussi de préciser l'influence du facteur taille des navires sur les différents indicateurs. L'analyse se focalise ici sur 4 techniques de pêche, chacune utilisée par des navires de tailles très variables et qui totalisent 76 % des débarquements totaux :

- . les fileyeurs : 53 % des captures des arts dormants (et 12 % du total),
- . les chaluts démersaux : 94 % des captures de la flottille agrégée des Chaluts et sennes démersaux (et 36 % du total),
- . les chaluts pélagiques : 74 % des captures des Chaluts et sennes pélagiques (et 19,4 % du total),
- . les dragues : 62 % des captures des Dragues et polyvalents (8 % du total).

A contrario sont exclues de l'analyse les flottilles détaillées très hétérogènes, mais également les caseyeurs quasiment tous côtiers, les senneurs hauturiers, et les ligneurs qui regroupent des métiers très différents, côtiers ou hauturiers.

• Performances économiques et sociales

On retrouve ici des résultats précédemment évoqués pour les flottilles agrégées, avec des performances socio-économiques fortes pour les fileyeurs, intermédiaires pour les chalutiers démersaux, et particulièrement faibles pour les chalutiers pélagiques (Figure 23, première ligne). Mais le résultat le plus spectaculaire est la forte décroissance de ces performances en fonction de la taille des navires. Entre les côtiers et les industriels, la valeur ajoutée par tonne débarquée chute ainsi d'un facteur 2,6 chez les fileyeurs, et d'un facteur 4,6 chez les chaluts démersaux, comme chez les chaluts pélagiques (4,4).

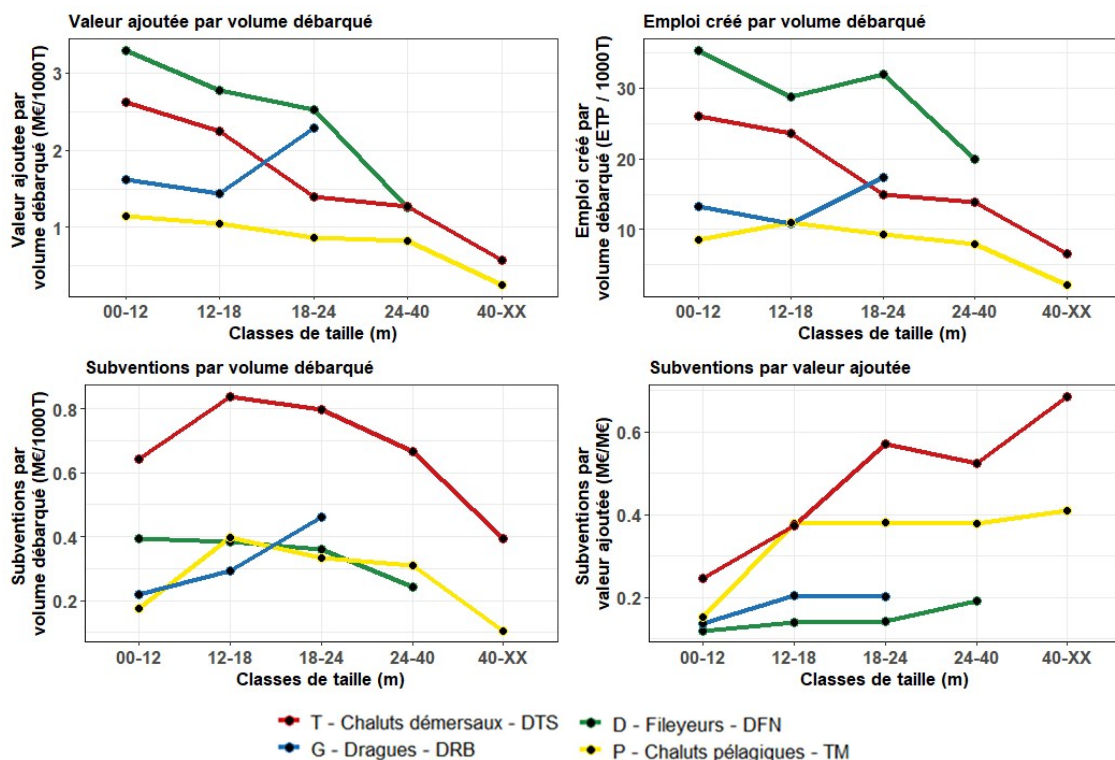


Figure 23 – Evolution des performances sociales (emplois) et économiques (valeur ajoutée et subventions) en fonction de la taille des navires, pour 4 flottilles détaillées.

Quant à l'emploi généré par 1000 tonnes pêchées, qui constitue un indicateur de la productivité sociale des flottilles, il chute lui d'un facteur 1,8 entre petits et grands fileyeurs, et de 3,9 entre petits et grands chaluts démersaux et pélagiques. Au total, entre les fileyeurs de moins de 12 m et les chalutiers pélagiques de plus de 40 m, la richesse créée par tonne pêchée est divisée par 13 et l'emploi par 16.

Ce résultat est à mettre en relation avec les subventions dont bénéficient les différentes flottilles. Les chaluts démersaux captent à eux seuls 59 % des subventions totales. Rapportées à la tonne, ce sont surtout les hauturiers qui en bénéficient, à hauteur de 0,80 euros par kg débarqué. Rapportées à la richesse créée, les subventions apparaissent faibles pour toutes les flottilles côtières (de 0,12 à 0,24€ subvention/€.VA pour les fileyeurs et chalutiers démersaux, respectivement), mais augmentent avec la taille des navires, en particulier pour les chaluts démersaux, avec des valeurs maximales pour les industriels. Entre les petits fileyeurs et les chaluts démersaux industriels, la subvention à l'euro de richesse créée est multipliée par 6.

Le croisement de ces résultats montre clairement que les subventions, essentiellement liées à la détaxe du gasoil, sont massivement accordées aux flottilles les moins performantes en matière de création d'emplois et de valeur ajoutée.

- **Empreintes environnementales**

Deux des empreintes majeures diminuent fortement avec la taille des navires. La première est l'empreinte abrasion des fonds marins par les chaluts démersaux (Figure 24, ligne 3). L'empreinte à la tonne chute ainsi de 1,5 km² abrasé par tonne produite pour les navires côtiers, à environ 0,1 km²/T pour les industriels de plus de 40 m. Rapportée à la valeur ajoutée, la chute est moins spectaculaire mais dépasse néanmoins un facteur 3. Deux explications possibles, éventuellement complémentaires, peuvent expliquer cette évolution : une densité de ressource appauvrie en zone côtière et plus riche dans les zones de pêche des industriels, ou un ratio entre aire de pêche efficace et aire impactée par l'abrasion plus favorable au chalut industriel.

L'autre forte diminution qui intervient avec la taille des navires est l'empreinte des fileyeurs sur les espèces sensibles (Figure 24, ligne 5). Les chiffres comportent ici une forte incertitude et une partie du signal peut découler de la méthode d'estimation (basée sur des taux de capture journaliers moyens, calculés toutes tailles de navire confondues, faute de données plus fines disponibles). En l'état, les estimations suggèrent que l'empreinte passerait d'environ 0,3 capture accidentelle en moyenne (oiseaux et mammifères) par tonne pêchée chez les côtiers, à 0,025 chez les 24-40m, soit un facteur 10. La raison est sans doute la présence plus forte à la côte des espèces concernées, mais aussi des différences d'engins et pratiques de pêche et les différences de rendements, avec des captures journalières plus fortes chez les industriels.

L'évolution des autres empreintes paraît plus chaotique. L'empreinte surexploitation augmente avec la taille des navires pour les chaluts démersaux (car les industriels qui ciblent le lieu noir de mer Celtique ou l'églefin de mer du Nord, deux stocks surexploités), mais diminue pour les chaluts pélagiques (car les côtiers ciblent la sardine du golfe de Gascogne, stock également surpêché). L'empreinte juvénile est, par construction de l'indicateur, plus élevée pour les navires côtiers, mais constante pour les autres dans un raisonnement à la tonne, et croissante dans un raisonnement à l'euro de valeur ajoutée. L'empreinte CO₂, quant à elle, est maximale pour les chalutiers démersaux hauturiers. Exprimée par euro de valeur ajoutée, elle augmente avec la taille des navires.

In fine, au sein de l'ensemble des flottilles étudiées ici, les empreintes à la tonne débarquée sont globalement plus faibles pour les gros navires industriels que pour les petits côtiers, et ceci en raison des volumes de débarquements. A l'inverse, rapportées à la richesse créée, les empreintes environnementales des chalutiers, démersaux comme pélagiques, augmente avec la taille des navires pour trois des cinq empreintes environnementales considérées (surexploitation, juvéniles et CO₂) ; elle est faible quelle que soit la taille pour l'empreinte espèces sensibles, et ne diminue avec la taille des navires que pour l'abrasion des fonds marins.

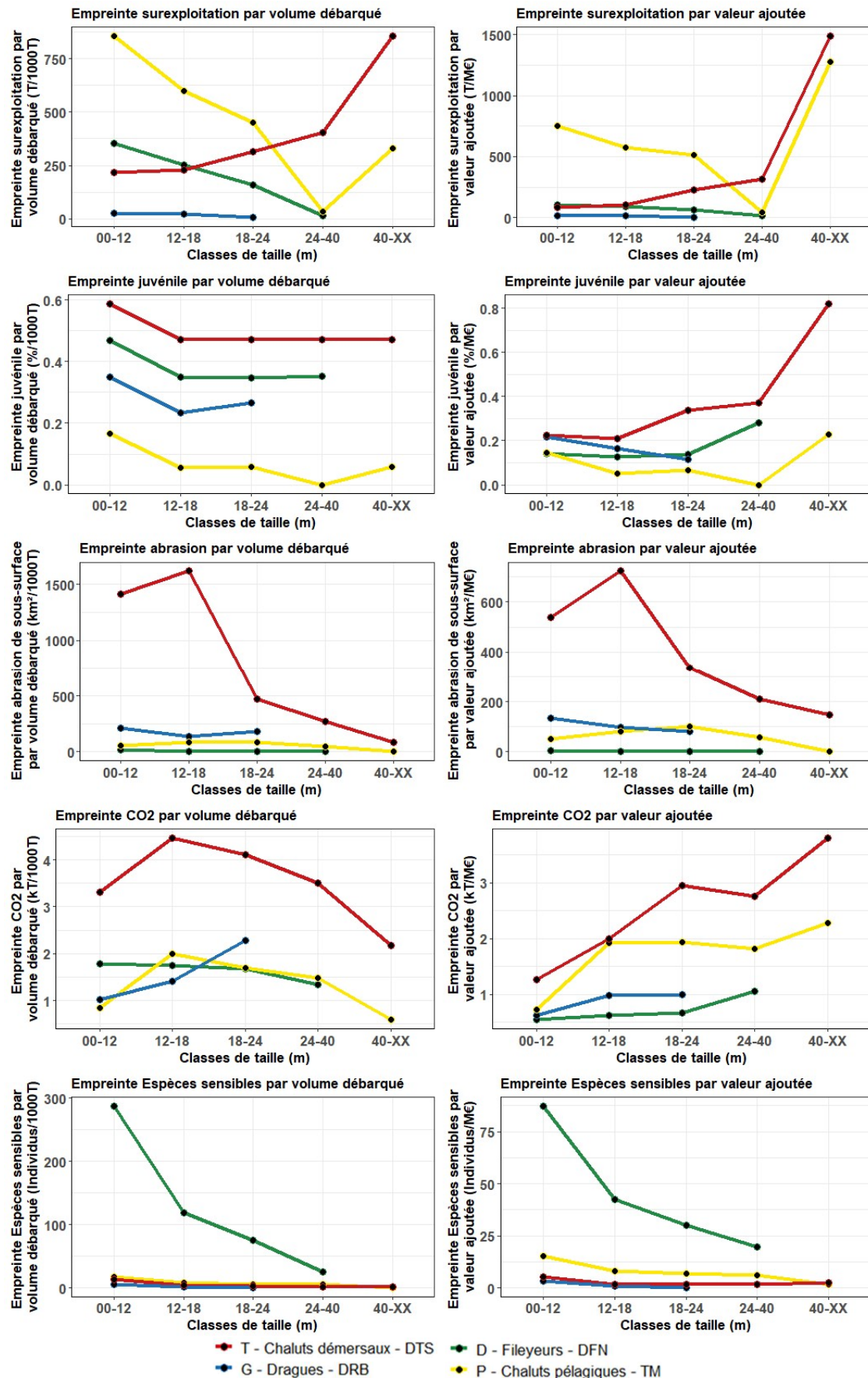


Figure 24 – Evolution des empreintes environnementales par volume débarqué (colonne de gauche) ou par euro de valeur ajoutée (colonne de droite)

5.3 Comment les flottilles utilisent-elle la production de la nature et à quel coût ?

Les résultats peuvent finalement être synthétisés sous la forme d'une typologie des performances des flottilles de pêche. On prend en compte ici les principales flottilles détaillées (soit 20 flottilles qui totalisent 92 % des débarquements totaux⁷) et on analyse les indicateurs de performance rapportés à la tonne débarquée. Il s'agit ainsi de préciser comment la production halieutique naturelle, fournie par les écosystèmes, est valorisée par chaque flottille en terme de création de richesses et d'emplois, et à quel coût économique (subventions) et environnemental (empreintes environnementales) pour la société (Tableau 17 ; tableau complet pour les 42 flottilles détaillées disponible en annexe 21).

Tableau 17 – Performances économiques, sociales et environnementales des principales flottilles de pêche détaillées, exprimées en valeurs relatives au volume débarqué

Flottilles de pêche	Taille navires	Tonnage débarqué	Emploi (ETP / 1000T)	Valeur ajoutée (euros/kg)	Subventions (euros / kg)	Surexploit. (T / 1000T)	Abrasion de sous surface (km ² / T)	Juveniles (u.a)	CO2 (T/T)	Espèces sensibles (nb / 1000T)
D - Fileyeurs - DFN	00-12	11 985	35	3,3	0,39	353	0,017	0,47	1,79	286,8
	12-18	7 712	29	2,8	0,38	252	0,004	0,35	1,74	118,1
	18-24	6 070	32	2,5	0,36	159	0,000	0,35	1,68	75,5
	24-40	15 036	20	1,3	0,24	16	0,000	0,35	1,33	25,0
D - Caseyeurs - FPO	00-12	17 606	21	1,7	0,21	75	0,008	0,18	1,02	18,8
D - Hameçons - HOK	00-12	4 287	41	4,2	0,50	292	0,011	NA	2,42	556,1
	24-40	8 431	33	2,1	0,47	136	0,000	NA	2,58	79,0
P - Sennes pélagiques - PS	12-18	21 319	5	0,5	0,06	977	0,000	0,35	0,25	10,1
P - Chaluts pélagiques - TM	12-18	3 633	11	1,0	0,40	598	0,083	0,06	2,00	8,5
	18-24	8 488	9	0,9	0,33	450	0,087	0,06	1,69	6,0
	40-XX	52 701	2	0,3	0,11	330	0,000	0,06	0,59	0,4
T - Chaluts démersaux - DTS	00-12	10 718	26	2,6	0,64	219	1,410	0,59	3,31	13,8
	12-18	17 418	24	2,2	0,84	230	1,617	0,47	4,46	4,0
	18-24	39 665	15	1,4	0,80	314	0,468	0,47	4,11	2,5
	24-40	28 941	14	1,3	0,66	404	0,269	0,47	3,51	2,1
	40-XX	28 039	7	0,6	0,39	854	0,085	0,47	2,18	1,5
T - Sennes démersales et chaluts - MGP+	18-24	4 771	11	1,0	0,58	115	0,155	NA	2,89	4,4
	24-40	2 327	12	1,1	0,57	117	0,123	NA	2,99	3,3
G - Dragues - DRB	00-12	9 167	13	1,6	0,22	28	0,214	0,349	1,01	5,0
	12-18	17 114	11	1,4	0,29	23	0,139	0,234	1,42	1,1

Pour établir la typologie des flottilles, deux indicateurs synthétiques sont estimés. Le premier mesure la performance socio-économique des flottilles, ici comprise comme la capacité à créer de la richesse économique et de l'emploi et qui est donc résumée à la moyenne des deux indicateurs de valeur ajoutée et d'ETP par tonne débarquée. Le second mesure la performance environnementale de chaque flottille à partir de la moyenne des cinq empreintes environnementales à la tonne. Ces indicateurs sont

⁷ Sont exclues de cette analyse les flottilles qui capturent moins de 2000 tonnes par an et celles qui pratiquent une très grande diversité de métiers, ce qui rend leur caractérisation peu pertinente.

exprimés en valeurs standardisées entre zéro et un. Zéro correspond à des empreintes environnementales maximales ou à des valeurs ajoutées et emplois créés à la tonne qui sont nuls. La valeur 1 correspond réciproquement à des empreintes environnementales nulles ou à des valeurs ajoutées et emplois maximum (Figure 25). L'analyse de ces indicateurs (Tableau 17 et Figure 25) permet d'identifier trois grandes catégories de flottilles.

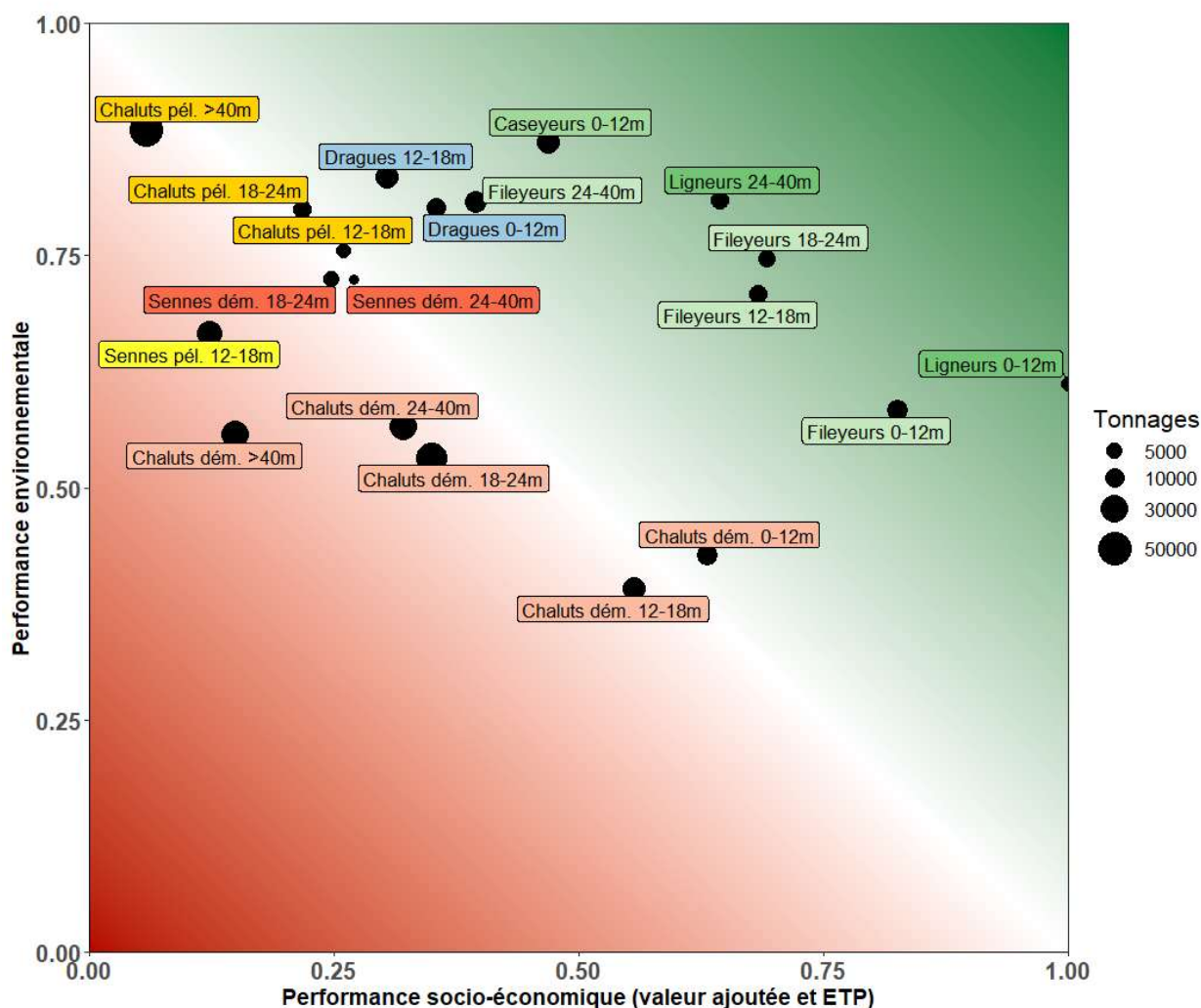


Figure 25 – Synthèse des performances socio-économiques et environnementales des principales flottilles de pêche détaillées

- **Les flottilles globalement vertueuses**

Quatre flottilles détaillées, parmi les vingt considérées, apparaissent particulièrement vertueuses sur l'ensemble des critères pris en compte. La première est celle des **caseyeurs côtiers** (0-12 m). Globalement, ils créent de la richesse économique et de l'emploi à un niveau relativement élevé, avec des empreintes environnementales réduites pour tous les critères considérés.

Les fileyeurs hauturiers (12-18 et 18-24 m) ont des indicateurs socio-économiques plus élevés que les caseyeurs, aussi bien en termes de richesse produite que d'emplois générés, mais une performance environnementale un peu plus faible, notamment en raison de leur empreinte captures de juvéniles.

Les ligneurs industriels (24-40 m) ont des performances socio-économiques presque équivalentes aux précédents, avec des empreintes environnementales qui restent également faibles, à l'exception cette fois de l'empreinte carbone.

On peut également classer dans la catégorie des flottilles globalement vertueuses **les fileyeurs et les ligneurs côtiers** (0-12 m). Ces deux flottilles sont celles qui créent le plus de richesse économique et d'emplois par tonne débarquée et qui valorisent donc le mieux la production naturelle des écosystèmes. Elles ont en revanche une performance environnementale plus faible que les précédentes, en raison d'une empreinte espèces sensibles maximale.

Enfin, peuvent être rattachées à ce groupe des flottilles globalement vertueuses, trois flottilles qui à l'inverse ont d'excellentes performances environnementales, mais des performances socio-économiques plus faibles, et qui se positionnent ainsi comme intermédiaires avec la catégorie qui suit. C'est le cas, d'une part, des **fileyeurs industriels** (24-40 m), et d'autre part, des **dragueurs côtiers et hauturiers** (0-12 et 12-18 m).

Au total, ces 9 flottilles considérées comme globalement vertueuses regroupent l'ensemble des navires qui utilisent majoritairement les arts trainants (casiers, lignes et filets), ainsi que les dragueurs. Elles totalisent 28 % des captures totales.

- **Les flottilles à performances environnementales fortes et socio-économiques faibles**

Six flottilles présentent des performances environnementales, ramenées à la tonne débarquée, qui sont fortes, mais des performances socio-économiques très médiocres. C'est en particulier le cas des **chaluts pélagiques hauturiers** (12-18 et 18-24 m) et **industriels** (40-XX m). Les seconds, qui capturent de gros volumes de petits pélagiques, ont ainsi la meilleure note environnementale et la plus mauvaise note socio-économique parmi les 20 flottilles considérées. Les hauturiers font un peu mieux en matière de valeur ajoutée ou d'emplois, mais un peu moins bien en matière d'empreintes environnementales (notamment captures de juvéniles et émissions de CO₂).

Les **senneurs pélagiques hauturiers** (12-18 m), qui utilisent majoritairement la bolinche, ont également des performances socio-économiques très faibles. Leur performance environnementale moyenne reste globalement élevée, mais avec un fort contraste entre des empreintes minimales pour l'abrasion des fonds marins, le CO₂ et les espèces sensibles et des empreintes fortes pour les juvéniles et surtout pour la surexploitation.

Enfin, les **senneurs démersaux hauturiers** (18-24 m) et **industriels** (24-40 m) sont également dans cette catégorie des flottilles à faibles performances socio-économiques, mais fortes performances environnementales (excepté ici le CO₂).

Ces 6 flottilles, hauturières ou industrielles, regroupent l'ensemble des navires qui utilisent majoritairement le chalut pélagique, la senne pélagique et la senne démersale. Elles totalisent 27 % des captures totales.

On notera que les bonnes performances environnementales relevées ici découlent largement du fait que les empreintes écologiques sont calculées par tonne de poissons pêchée. Comme indiqué au paragraphe 5.1, un raisonnement par euro de valeur ajoutée ou par emploi créé conduit à l'inverse à considérer le bilan environnemental de ces flottilles comme très médiocre. C'est évidemment la conséquence directe de la coexistence de faibles empreintes à la tonne et de faibles performances socio-économiques.

- **Les flottilles à performances environnementales globalement faibles**

Cette dernière catégorie, caractérisée par des performances environnementales faibles, regroupe les cinq flottilles de **chalutiers démersaux**, les côtiers (0-12 m), les hauturiers (12-18 et 18-24 m) et les industriels (24-40 et 40-XX m). Ces cinq flottilles se répartissent selon un gradient, des navires les plus petits aux plus grands : lorsque la taille des navires augmentent, les performances socio-économiques diminuent et les performances environnementales augmentent (en restant néanmoins médiocres).

Les chalutiers démersaux les plus petits (0 à 18 m) ont ainsi des performances socio-économiques correctes, proches par exemple de celles des fileyeurs, mais un bilan environnemental désastreux, d'assez loin le pire des 20 flottilles considérées (avec notamment des empreintes fortes en matière d'abrasion des fonds marins, de captures de juvéniles et d'émission de CO₂).

Quant aux chalutiers les plus grands (supérieurs à 18m), ils cumulent de faibles indicateurs socio-économiques et des performances environnementales légèrement supérieures à celles des petits chalutiers, mais qui restent très médiocres, inférieures à celles de toutes les autres flottilles. On notera que leur empreinte abrasion à la tonne pêchée est plus faible que celle des petits chalutiers, mais que rapportée à la valeur ajoutée ou à l'emploi elle serait, ici aussi, extrêmement fortes.

Globalement ces cinq flottilles de chalutiers démersaux, considérées comme peu vertueuses, totalisent 36 % des captures totales.

- **Performances, rentabilité et subventions**

Les performances environnementales et socio-économiques des 20 principales flottilles détaillées peuvent finalement être mises en relation avec leur rentabilité et avec les subventions dont elles bénéficient (Figure 26)

Les subventions les plus fortes, par kilo pêché, sont attribuées aux quatre flottilles de chalutiers démersaux de moins de 40 mètres, dont les empreintes environnementales sont par ailleurs jugées particulièrement fortes. Ces quatre flottilles accaparent à elles seules 51% des subventions (pour 28% des captures totales), avec un taux de subvention qui dépassent 0,60 euro/kg pêché (et jusqu'à 0,80 euro/kg pour les 12-24 m).

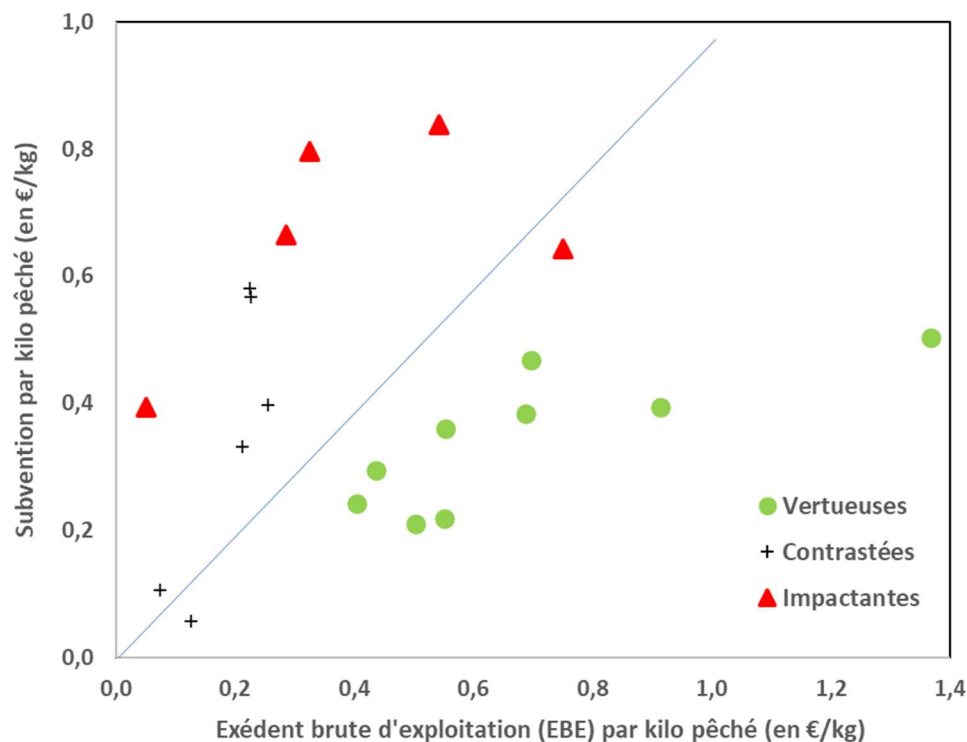


Figure 26 – Subventions et rentabilité des flottilles détaillées, en fonction de leur catégorie : flottilles vertueuses (performances environnementales et socio-économiques élevées), flottilles contrastées (performances environnementales élevées mais socio-économiques faibles), flottilles impactantes (performances environnementales faibles)

Plus généralement, l'analyse montre que toutes les flottilles classées comme impactantes, à l'exception des petits chalutiers côtiers, sont dans une situation de rentabilité artificielle, avec un EBE par kilo pêché inférieur à la subvention reçue. C'est également le cas pour les flottilles dites à performances contrastées, à l'exception des senneurs pélagiques hauturiers. Autrement dit, les subventions maintiennent dans une situation de rentabilité artificielle, d'une part les flottilles qui ont un coût environnemental élevé, et d'autre part, celles qui valorisent mal la production naturelle, en termes de richesse économique et d'emplois créés.

Au total, rapporté aux 20 flottilles considérées, les flottilles dites impactantes (i.e. les chalutiers démersaux) accaparent 65 % des subventions, alors même qu'elles ne représentent que 40 % de la production, 41 % des emplois et 30 % de la valeur ajoutée.

A l'inverse, les flottilles qualifiées de globalement vertueuses (i.e. les arts dormants et les dragues) ne reçoivent actuellement que 24 % des subventions, alors même qu'elles représentent 31 % des captures, 50% des emplois et 60 % de la valeur ajoutée. Toutes ces flottilles sont par ailleurs rentables avec un EBE supérieur à la subvention.

In fine, ces résultats montrent clairement que **les subventions que nous avons pu quantifier sont aujourd'hui attribuées à mauvais escient**. Elles bénéficient peu aux flottilles globalement vertueuses, et beaucoup aux flottilles à performances socio-économiques et/ou environnemental faibles, qu'elles maintiennent dans une situation de rentabilité artificielle.

6 - DISCUSSION

1. Une analyse de ce que les flottilles font des « biens fournis par la nature »

Un des grands enjeux de notre société est de mettre en place une gestion écosystémique des pêches pour rétablir les écosystèmes marins dans un bon état écologique et maintenir une pêche durable. Le présent travail constitue ainsi une première approche visant à quantifier les performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche françaises. Ces performances sont mesurées par un ensemble de cinq grandes empreintes environnementales, qui visent à une approche écosystémique des impacts de la pêche, et par cinq indicateurs clés des performances économiques et sociales des flottilles. L'étude propose ainsi une approche innovante, qui permet de croiser les informations et de quantifier la productivité sociale et environnementale des flottilles de pêche. Naturellement, cette approche a vocation à être appliquée à d'autres flottilles et d'autre cas d'étude.

Plus généralement, cette approche repose sur une vision renouvelée du système pêche. La production halieutique tirée de l'océan est fondamentalement déterminée par le fonctionnement même des écosystèmes marins, et dépend donc de leur intégrité, de leur productivité, et de leur stabilité et résilience. Elle est ce qu'on appelle classiquement un service écosystémique, ou pour utiliser les termes de l'IPBES un « bien fourni par la nature ». Dès lors, l'approche développée ici vise à analyser comment le système pêche utilise les biens fournis par la nature au bénéfice (ou pas) de la société dans son ensemble, et à quel coût pour la société et pour la nature elle-même.

Les indicateurs mis en place permettent ainsi de quantifier la richesse et l'emploi générés par telle ou telle flottille exploitant la ressource, et de mettre en parallèle le coût potentiellement induit sur les finances publiques, au travers des subventions accordées au secteur, et sur les différentes composantes de l'écosystème. Plus précisément :

- . les subventions d'exploitation incluent la détaxe du gasoil, comme c'est la norme dans tous les travaux internationaux de comptabilité publique (devront également être pris en compte, dès que les données requises seront disponibles, les exonérations de cotisations sociales, et les subventions d'exploitation accordées par les collectivités territoriales) ;

. l’empreinte surexploitation vise à déterminer la contribution globale de chaque flottille à la surpêche, qu’elle en soit ou non seule responsable ;

. l’empreinte juvéniles renvoie à la notion de diagramme d’exploitation et est essentielle pour déterminer le niveau d’impact associé à la pleine exploitation de la ressource et subséquemment le niveau d’abondance des ressources exploitées, et finalement le bon fonctionnement des réseaux trophiques ;

. l’empreinte abrasion des fonds marins est considérée comme une dimension essentielle du bon état écologique des écosystèmes, déterminant tout à la fois leur niveau de productivité biologique et leur biodiversité fonctionnelle, donc leur stabilité et leur résilience ;

. l’empreinte espèces sensibles s’attache à la question incontournable des impacts de la pêche sur la biodiversité spécifique, étant entendu que ces impacts concernent essentiellement les espèces à fécondité limitée, les oiseaux et mammifères marins que nous avons pris en compte ici, mais aussi les tortues et la plupart des sélaciens, qui mériteront d’être intégrés à l’analyse dès que les données requises seront disponibles ;

. l’empreinte CO₂ s’inscrit évidemment dans une perspective d’intégration du secteur des pêches dans la stratégie d’atténuation du changement climatique, en identifiant (dans un premier temps) les seules émissions liées à la consommation du gasoil.

2. Des données disponibles, mais agrégées

L’approche a été mise en œuvre en s’appuyant sur les meilleures données disponibles en libre accès. Elle s’appuie tout particulièrement sur les bases de données mises en place : à l’échelle européenne dans le cadre des travaux du CSTEP, et à l’échelle internationale dans le cadre de plusieurs groupes de travail du CIEM. L’expertise d’Ifremer a également été mobilisée, en particulier pour caractériser l’état d’exploitation des stocks côtiers. Ces bases de données regroupent une information qui est extrêmement riche. De gros progrès ont notamment été faits depuis quelques années pour bancariser les informations concernant les performances économiques et sociales des flottilles de pêche européennes, mais également l’abrasion des fonds marins, les taux de capture des juvéniles, ou les taux de capture des espèces sensibles. L’information reste néanmoins très hétérogène et sur certains aspects très parcellaire. Cette situation nous a conduit à développer des algorithmes relativement complexes pour relier entre elles les bases de données et reconstituer l’information à l’échelle d’un ensemble de flottilles redéfinies, avec l’objectif de rendre compréhensibles et lisibles les performances environnementales et socio-économiques du secteur des pêches.

Le manque d’information, à l’échelle de toutes les flottilles de pêche, nous a conduit à formuler des hypothèses, parfois contraignantes et qui constituent indiscutablement une limite de l’analyse. Plusieurs des indicateurs présentent ainsi une forte incertitude et doivent être interprétés avec prudence. En particulier, les règles de confidentialité qui conduisent à l’agrégation de données en des groupes définis par les Etats Membres, l’indisponibilité des données satellitaires de type VMS, le degré de résolution spatiale des données de débarquements en relation avec la résolution de la définition des stocks, les évaluations disponibles en matière de taux de capture des juvéniles ou des espèces sensibles, nous ont conduit à réaliser des extrapolations, à poser des hypothèses, et à fixer certains paramètres par dire d’experts. Ces procédures sont décrites dans les annexes consacrées aux méthodes et pourront être améliorées dès lors que des informations plus fines, comme celles gérées par le Système national d’information halieutique (SIH), seront publiquement accessibles.

3. De la performance des flottilles à la diversité des activités de pêche et à la gestion

Réorganiser en groupes homogènes des flottilles aux caractéristiques techniques et économiques contrastées conduit nécessairement à une vision globalisante qui rend imparfaitement compte des réalités de terrain et de la diversité des pratiques de pêche au sein de chaque flottille. Beaucoup d'entre elles regroupent des navires exerçant au cours de l'année (et parfois à l'échelle du jour) des activités de pêche différentes en termes de populations marines ciblées, avec des patrons d'exploitation spatio-temporels diversifiés et variables. La première agrégation, réalisée par le CSTEP en amont de notre travail et à des fins d'analyse socio-économiques, prend en compte treize techniques de pêche différentes (cf. Tableau 1) et est ainsi très limitante pour la suite des analyses. En effet, aucun indicateur ne traite précisément des engins de pêche utilisés, tels qu'ils sont notamment définis dans les bases de données du CIEM, ou dans la base de données FDI du CSTEP. Cette agrégation est ici complétée par des regroupements en flottilles détaillées et agrégées, mais celles-ci sont donc dépendants de la finesse des données originelles et ont été réalisées sur la base des compositions spécifiques des flottilles CSTEP d'origine.

Pour autant, la complexité des résultats présentés dans le rapport souligne la nécessité d'une compréhension fine des activités des flottilles individuelles. Derrière les grandes agrégations, des comportements de pêche plus spécifiques se cachent, qu'il est essentiel de prendre en compte pour évaluer de manière plus précise certains indicateurs et formuler des politiques de gestion efficaces. Dit autrement, **notre approche permet une vision à grands traits. Elle fournit un panorama globalement cohérent des performances des flottilles de pêche, agrégées ou détaillées.** Cette approche est suffisante pour comparer les flottilles entre elles et construire une vision stratégique de l'évolution du secteur. C'est notamment sur cette cartographie que nous nous appuyons dans la suite du projet TransiPêche pour simuler des scénarios de transition et évaluer les marges de progrès de différentes mesures de gestion.

A contrario, **la cartographie ainsi réalisée est insuffisante pour prétendre au statut d'outil opérationnel de la gestion des pêches.** Si on veut à l'avenir que les quotas de pêche soient alloués en tenant compte des performances économiques et sociales des flottilles (comme le permet l'Article 17 du Règlement de la Politique commune de la pêche, et comme le promeut une approche de pêchéologie), il faudra incontestablement bâtir un système plus robuste et à grains plus fins. La clé pour y parvenir est de pouvoir s'appuyer sur des données plus détaillées que celles présentes dans les bases de données européennes.

4. Des subventions fort peu vertueuses

L'analyse des subventions met en évidence des disparités importantes dans la distribution des aides financières. Les chaluts et sennes démersaux bénéficient largement de ces subventions, alors même qu'il s'agit des flottilles les plus impactantes. Cette répartition des subventions pose d'évident problèmes d'équité et plus encore d'efficacité des politiques publiques.

Cette question n'est pas proprement française et a fait l'objet de nombreux travaux internationaux (e.g. Sumaila *et al.*, 2019). De fait, certaines flottilles sont fortement subventionnées pour des pratiques potentiellement dommageables, alors même que s'impose progressivement l'idée qu'il est crucial de réconcilier les objectifs socio-économiques avec les impératifs environnementaux. De nombreuses études ont mis en avant la nécessité d'aligner les incitations financières avec des pratiques de pêche plus durables, mettant l'accent sur la réduction de la dépendance aux subventions et la promotion d'engins de pêche sélectifs (Sumaila *et al.*, 2019).

Naturellement, on ne prétendra pas ici que la détaxe du gasoil peut être remise en cause du jour au lendemain. Ce serait à coup sûr porter un coup fatal à de nombreuses flottilles de pêche (et pas seulement aux chalutiers). A contrario, nos résultats permettent de mieux comprendre pourquoi le

chalut s'est imposé comme engin dominant des pêches françaises et européennes. Il a bénéficié depuis des décennies d'une forme de distorsion de concurrence, au détriment des arts dormant, moins consommateurs de gasoil. Compte tenu de sa puissance de pêche phénoménale, il a pu s'imposer sans égard pour ses impacts sur la biodiversité et la productivité des fonds marins. Il se retrouve dans l'impasse, à l'heure où le prix du gasoil augmente jusqu'à compromettre sa rentabilité et où s'imposent progressivement les impératifs de la décarbonation du secteur.

Nos résultats suggèrent ainsi qu'une vision stratégique de l'avenir du secteur implique de rechercher une sortie la plus rapide possible de la dépendance au chalut. C'est cette dynamique qui permettra à moyen terme de sortir de la dépendance aux subventions publiques.

5. Quelques facteurs de performance

La mise en cohérence des différents indicateurs proposés dans ce rapport permet d'analyser la question clé des relations entre rentabilité économique et empreinte environnementales. De ce point de vue, nos résultats confirment qu'il n'y a pas opposition entre rentabilité économique de l'activité de pêche et réduction des empreintes environnementales, bien au contraire. **Les flottilles les moins impactantes sont aussi celles qui sont les plus rentables**, et réciproquement. De la même manière, la vieille croyance en l'idée que des bateaux plus gros permettent des gains de rentabilité est battue en brèche. Ce sont au contraire les navires les plus petits qui, d'une manière générale, créent le plus d'emplois et de richesse économique, tout en générant un excédent brut d'exploitation peu dépendant des subventions.

L'analyse montre également que c'est d'abord l'engin de pêche qui détermine, au moins pour partie, la durabilité environnementale d'une flottille. A contrario, **la taille des navires apparait comme le déterminant majeur des performances économiques et sociales**. Petit/gros bateaux et arts dormants/trainant, on a là l'essentiel du schéma pour décrypter les questions de performances économique ou sociale d'un côté, et les questions de durabilité environnementale de l'autre. Ce schéma très simple, mérite néanmoins nuances. Il faut d'abord rappeler qu'une partie des métiers côtiers aux arts dormants ont à relever le défi des captures accidentelles de mammifères et oiseaux marins. La fermeture administrative du golfe de Gascogne aux fileyeurs rappelle à tous qu'il ne peut pas y avoir de pêche durable sans réduction drastique des captures accidentelles.

Plus généralement, il faut souligner que **les flottilles ne sont évidemment pas substituables**. Notre analyse confirme l'intérêt qu'il y aurait à conforter la petite pêche côtière (ou tout au moins ses métiers les plus vertueux) là où c'est possible. À la vue de nos résultats, il serait par exemple judicieux de lui réserver progressivement l'accès à la bande côtière ; l'emploi et les écosystèmes s'en porteraient mieux. Pour autant, on a besoin de « gros bateaux » pour aller pêcher les ressources du large. Une part importante des performances socio-économiques observées dépend d'abord de cette nécessité d'aller au-delà de la bande côtière, dans des conditions de densité et de composition spécifique des captures qui sont différentes de celles observées en zone côtière. Autrement dit, la comparaison des performances des flottilles de pêche n'est pas, et ne peut pas être conduite « toutes choses égales par ailleurs ». Il n'en reste pas moins vrai qu'il existe aussi au large une diversité de flottilles aux performances différentes. Même si c'est aujourd'hui le chalut qui y domine, tout l'enjeu et toute la difficulté de la transition du secteur des pêches réside dans sa capacité à exploiter ces ressources du large, en y développant des modes de pêche vertueux. **La pêchécologie ne saurait se réduire à l'exploitation de la bande côtière et c'est bien son développement au large, et pour la valorisation des ressources du large, qui constitue l'enjeu à la fois le plus complexe et le plus stratégique.**

Le cas des dragueurs mérite également d'être discuté. Leurs bonnes performances environnementales, mais aussi économiques ou sociales, découlent assez largement de la transformation de l'écosystème qu'ils ont eux-mêmes induit. Ils exploitent des zones spatialement restreintes où l'écosystème d'origine a été complètement transformé par le dragage et les opérations

de repeuplement, jusqu'à sélectionner un nombre limité d'espèces à forte densité. Pour capturer un quota donné et être rentable, il suffit ainsi de draguer une surface réduite, ce qui permet en retour de réduire les empreintes carbone et abrasion. La bonne gestion de ces ressources s'en trouve grandement facilitée et permet en retour d'augmenter encore les densités (d'où une empreinte surexploitation faible), au prix d'un milieu de plus en plus anthropisé (d'où une faible empreinte espèces sensibles). Dans les gisements bien gérés, le mode de production s'apparente en définitive à une forme d'agriculture, avec des pêcheurs qui ont créé et qui entretiennent un « champ de coquillages », fort éloigné de l'écosystème d'origine.

6. Vers un scénario de transition écologique et social des pêches françaises

Les résultats présentés ici constituent la base de connaissance sur laquelle va se construire une seconde étape du programme de recherche TransiPêche. Celle-ci visera à analyser les marges de progrès et à simuler des scénarios de transition avec un triple objectif : (i) le maintien du volume de production (considéré comme déterminé par la productivité des écosystèmes marins et qu'il s'agit donc d'utiliser au mieux, au bénéfice de l'ensemble de la société) ; (ii) l'amélioration des performances économiques et sociales des flottilles de pêche (en favorisant notamment, là où c'est possible, une pêche riche en emplois, avec l'objectif de mettre fin à l'hémorragie et à la lente régression du secteur) ; (iii) la diminution la plus forte possible de toutes les empreintes environnementales.

Dans cette seconde phase du projet, deux types de scénarios seront plus particulièrement investigués. La première concerne l'augmentation des maillages et tailles minimales de capture, avec l'objectif de protéger les juvéniles, de réduire la surexploitation et d'accroître l'abondance des stocks (en laissant dans l'eau les poissons de tailles intermédiaires qui favorisent le fonctionnement des écosystèmes), mais aussi d'améliorer la rentabilité économique des pêcheries (de nombreux travaux montrent que des stocks plus abondants conduisent à des captures à moindre coûts) et de réduire l'effort de pêche et la traîne des chaluts et donc leur consommation de gasoil et leur empreinte abrasion. La seconde approche visera à identifier les gains potentiels d'une politique de redistribution des quotas de pêche, prenant en compte les performances sociales et environnementales des flottilles. On analysera notamment les possibles substitutions d'engins là où coexistent sur le même stock des flottilles différentes (en intégrant à l'analyse les flottilles industrielles étrangères en compétition avec les flottilles nationales). L'analyse devra naturellement déterminer les marges de manœuvre qui existent au niveau national et celles qui supposent un changement des règles de gestion à l'échelle européenne.

Ces simulations, et d'autres qui seront définies en avançant dans l'analyse, nourriront un dialogue que nous espérons développer avec les professionnels de la pêche et les responsables politiques ou administratifs en charge du secteur. L'ambition est ainsi de contribuer à la co-construction d'une transition écologique et sociale des pêches.

CONCLUSION

Le rapport propose une approche innovante, écosystémique et interdisciplinaire, pour quantifier les performances environnementales et socio-économiques des flottilles de pêche. Il établit ainsi la première évaluation des flottilles françaises opérant dans l'Atlantique Nord-Est, en utilisant les données publiques du CSTEP et du CIEM. Cette analyse visait dans un premier temps à établir un état des lieux des connaissances et données disponibles en matière de suivi de l'activité des flottilles de pêche. L'approche développée montre que la richesse apparente des informations disponibles n'est en réalité mobilisable qu'en posant des hypothèses, réalisant des extrapolations et fixant un certain nombre de paramètres par dires d'experts. Ainsi, les futures analyses gagneraient grandement à pouvoir s'appuyer sur des données plus détaillées que celles accessibles actuellement dans les bases de données européennes. De plus, cette première approche s'est intéressée à une liste non exhaustive d'indicateurs et pourra être complétée dans de futures analyses, notamment par la prise en compte des rejets, des engins fantômes, ou encore des emplois induits et indirects.

Pour autant, cette étude des indicateurs socio-économiques et environnementaux des flottilles de pêche opérant dans l'Atlantique Nord-Est met en évidence des questions cruciales liées à la durabilité, à la rentabilité et à l'équité dans le secteur de la pêche en France. L'analyse montre ainsi que les subventions sont aujourd'hui captées par les navires les moins producteurs de richesse, les moins générateurs d'emplois et les plus impactants. Elle établit une base de données précieuse pour un pilotage stratégique du secteur et pour la construction de scénarios de transition vers la pêchécologie. La littérature existante offre des cadres utiles pour interpréter ces résultats, soulignant l'importance d'une approche intégrée, systémique et interdisciplinaire, qui prend en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales pour garantir un avenir viable pour le secteur des pêches maritimes.

Enfin, ce premier volet d'analyse permet de dessiner une première typologie des flottilles de pêche française au regard de leur capacité à générer de la richesse et de l'emploi à partir de la production halieutique naturelle de l'océan et de leur empreinte sur l'écosystème marin. Celle-ci met en évidence de forts contrastes selon la taille des navires et l'engin de pêche utilisé, qui permettent notamment de distinguer :

- **Les flottilles utilisant les arts dormants** (lignes, filets, casiers) ont globalement un bon bilan, environnemental, économique et social. En leur sein, les côtiers ont la meilleure performance en matière de création d'emplois et de valeur ajoutée, mais sont responsables de l'essentiel des captures d'espèces sensibles, notamment de mammifères marins par les fileyeurs et d'oiseaux par les palangriers.
- **Les chaluts démersaux hauturiers et industriels** ont une empreinte environnementale forte, notamment en matière de captures de juvéniles, d'abrasion des fonds marins et d'émission de CO₂. Pour 1000 tonnes produites par la nature, ils génèrent de l'ordre de 3 fois moins d'emplois et 3 fois moins de valeur ajoutée que les navires côtiers aux arts dormants.
- **Les chaluts démersaux côtiers (<12m)** ont une empreinte environnementale rapportée à la tonne débarquée encore plus élevée. Mais leur performance économique et sociale est bien meilleure, équivalente à celle des arts dormants.
- **Les chaluts et sennes pélagiques**, essentiellement hauturiers et industriels, ont un bon bilan environnemental, mais des performances économiques et sociales désastreuses. Ils génèrent jusqu'à 10 fois moins d'emplois et de valeur ajoutée que les côtiers aux arts dormants.
- Enfin, **les dragueurs polyvalents** ont une empreinte environnementale faible et des performances économiques et sociales relativement fortes.

REMERCIEMENTS

Nous remercions particulièrement la Fondation 2050 pour le financement de cette étude.

Nous remercions également les membres du Groupement de recherche partenarial pour une pêche durable (GDR PPD), créé à l'initiative de l'association Bloom, et qui regroupe des chercheurs et enseignants-chercheurs de l'Institut Agro, de AgroParisTech, et de l'ENS-EHESS de Paris, ainsi que les experts du Shift Project et l'Atelier des jours à venir.

BIBLIOGRAPHIE

- Biseau A., 2023. Diagnostic 2022 sur les ressources halieutiques débarquées par la pêche française hexagonale. 44p. Ifremer
- Cornou A.S., Scavinner M., Sagan J., Cloatre T., Dubroca L., Billet N., 2021. Captures et rejets des métiers de pêche français. Résultats des observations à bord des navires de pêche professionnelle en 2019, 544p. Obsmer.
- Eigaard O. , Bastardie F. , Breen M. , Dinesen G. , Hintzen N. , Laffargue P. , Nielsen J. *et al.* . 2016 . Estimating seabed pressure from demersal trawls, seines, and dredges based on gear design and dimensions. ICES Journal of Marine Science 73 (Supplement 1) : i27 –i43.
- Epstein G., Middelburg J.J., Hawkins J.P., Norris C.M., Roberts C.M., 2022. The impact of mobile demersal fishing on carbon storage in seabed sediments. *Global Change Biology*, 00:1–20.
- Fisheries Dependent Information (FDI), 2023. Effort data. Consultée sur : <https://stecf.jrc.ec.europa.eu/dd/fdi> en décembre 2023.
- Froese R., Stern-Pirlot A., Winker H., Gascuel D., 2008 - Size Matters: How Precautionary Single-Species Management Can Contribute To Ecosystem-based Fisheries Management. *Fisheries Research*, 92: 231-241.
- Froese R., Winker H., Gascuel D., Sumaila R., Pauly D., 2016. - Minimizing the Impact of Fishing. *Fish and Fisheries*, 17(3): 785–802
- Gascuel D., 2019 – Pour une révolution dans la mer, de la surpêche à la résilience. Actes Sud éd. (Paris), Collection Domaine du possible, 512 p.
- Gascuel D. 2023 – La pêchécologie, manifeste pour une pêche vraiment durable. QUAE édition (Versailles), collection Essais, 96 p.
- Georges, V.; Begot, E.; Duchêne, J.; Fabri, M.-C.; Laffargue, P.; Leblond, E.; Rodriguez, J.; Vaz S.; Woillez M.; Menot L., 2021. Développement d'un indicateur d'abrasion des fonds marins par les arts de pêche trainants pour l'évaluation du bon état écologique des habitats benthiques, 18p. Ifremer.
- Hiddink J.G., van de Velde S.J., McConnaughey R.A., De Borger E., Tiano J., Kaiser M.J., Sweetman A.K., Sciberras M., 2023. Quantifying the carbon benefits of ending bottom trawling. *Nature*, 617, E1
- ICES. 2022. Working Group on Bycatch of Protected Species (WGBYC). ICES Scientific Reports. 4:91. 265 pp. <https://doi.org/10.17895/ices.pub.21602322>
- Transition et adaptation, analyse des modalités du changement de pratiques des acteurs de la pêche professionnelle. Le Bras Q., Gascuel D., Quemper F., Levrel H., 2023. Les publications du Pôle halieutique, mer et littoral de L'Institut Agro n° 54, 40 p.
- Ougier S., Bach P., Le Loc'h F., Aubin J., Gascuel D., (in press) – A multidimensional dashboard of fishery sustainability indicators, using tropical tuna fishing fleets as a case study. *Ecological Solution and Evidence*
- Parker, R. W. R., Blanchard, J.L., Gardner, C., Green B.S, Hartmann, K., Tyedmers, P.H., Watson, R. A., 2018. Fuel use and greenhouse gas emissions of world fisheries. *Nature Climate Change*. **8**, 333–337.
- Sala, E., Mayorga, J., Bradley, D., Cabral, R. B., Atwood, T. B., *et al.*, 2021. Protecting the global ocean for biodiversity, food and climate. *Nature*, 592, 397–402.
- STECF (Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries), 2022. Review of the Technical Measures Regulation (STECF-21-07), Kraak, S., Winker, H. and Hekim, Z. editors, Publications Office of the European Union, Luxembourg.

STECF (Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries), 2022a. The 2022 Annual Economic Report on the EU Fishing Fleet (STECF 22-06), Prellezo, R., Sabatella, E., Virtanen, J. and Guillen, J. editors, Publications Office of the European Union, Luxembourg.

STECF (Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries), 2022b. The 2022 Annual Economic Report on the EU Fishing Fleet (STECF 22-06) Annex, Prellezo, R., Sabatella, E., Virtanen, J. and Guillen, J. editors, Publications Office of the European Union, Luxembourg.

STECF (Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries), 2023. Review of the Technical Measures Regulation (STECF-22-19), Valentinsson, D., Vasilakopoulos, P. and Gras, M. editor(s), Publications Office of the European Union, Luxembourg.

ANNEXES

Annexe 1 - Répartition des engins de pêche par technique de pêche et table code engin

Annexe 2 - Composition spécifique des débarquements des flottilles détaillées

Annexe 3 - Traitement des données stocks

Annexe 4 – Méthode de calcul de l’empreinte surexploitation et des indicateurs associés

Annexe 5 – Méthode de calcul de l’empreinte juvénile et des indicateurs associés

Annexe 6 – Méthode de calcul de l’empreinte abrasion et des indicateurs associés

Annexe 7 – Méthode de calcul de l’empreinte espèces sensibles et indicateurs associés

Annexe 8 – Méthode de calcul des indicateurs économiques

Annexe 9 - Données de nombres de navire et d’efforts de pêche

Annexe 10 – Données concernant l’emploi

Annexe 11 - Débarquements des flottilles de pêche, en volume et en valeur

Annexe 12 - Indicateurs d’exploitation des flottilles de pêche.

Annexe 13 - Empreinte juvéniles

Annexe 14 - Empreinte abrasion des fonds marins

Annexe 15 - Empreinte espèces sensibles

Annexe 16 - Empreinte carbone flottille détaillée.

Annexe 17 - Coûts salariaux et salaires moyens par flottilles

Annexe 18 - Valeurs ajoutées par flottille et indicateurs associés

Annexe 19 - Excédent brute d’exploitation (EBE) par flottille et indicateurs associés

Annexe 20 - Subvention par flottille et indicateurs associés

Annexe 21 - Performances environnementales et socio-économiques des flottilles de pêche détaillées

Annexe 1 – Répartition des engins de pêche par technique de pêche et table code engin

Tableau A1.1 – Description des codes engin de pêche de niveau 4

Type d'engins de pêche	Code de l'engin de pêche de niveau 4	Description de l'engin de pêche de niveau 4
Dragues	DRB	Dragues remorquées par bateau
	HMD	Dragues mécanisées
Casiers, Verveux	FPO	Nasses (casiers non spécifiques)
	FYK	Verveux
Filets maillants et filets similaires	GNC	Filets maillants encerclants
	GND	Filets maillants dérivants (filets dérivants)
	GNS	Filets maillants calés (ancrés, filets maillants de fond à une nappe)
	GTN	Trémails et filets maillants combinés
	GTR	Trémails
Lignes et hameçons	LHM	Lignes à main et lignes avec cannes (mécanisées)
	LHP	Lignes à main et lignes avec cannes (manœuvrées à la main)
	LLD	Palangres dérivantes
	LLS	Palangres calées (fixes)
	LTL	Lignes de traîne
Chaluts	GEF	Tamis à civelle
	OTB	Chaluts de fond à panneaux
	PTB	Chaluts bœufs de fond
	TBB	Chaluts à perche
	OTT	Chaluts jumeaux à panneaux
	OTM	Chaluts pélagiques à panneaux
	PTM	Chaluts bœufs pélagiques
Sennes	SB	Sennes de plage
	SDN	Sennes danoises (mouillées)
	SPR	Sennes manœuvrées par deux bateaux
Filets tournants et filets soulevés	LNB	Filets soulevés manœuvrés du bateau
	LNS	Filets soulevés fixes manœuvrés du rivage
	PS	Filets tournants avec coulisse (sennes coulissantes)
Inconnus, Pas d'engins	NK	Engins de pêche inconnus ou non spécifiés
	NO	Pas d'engin

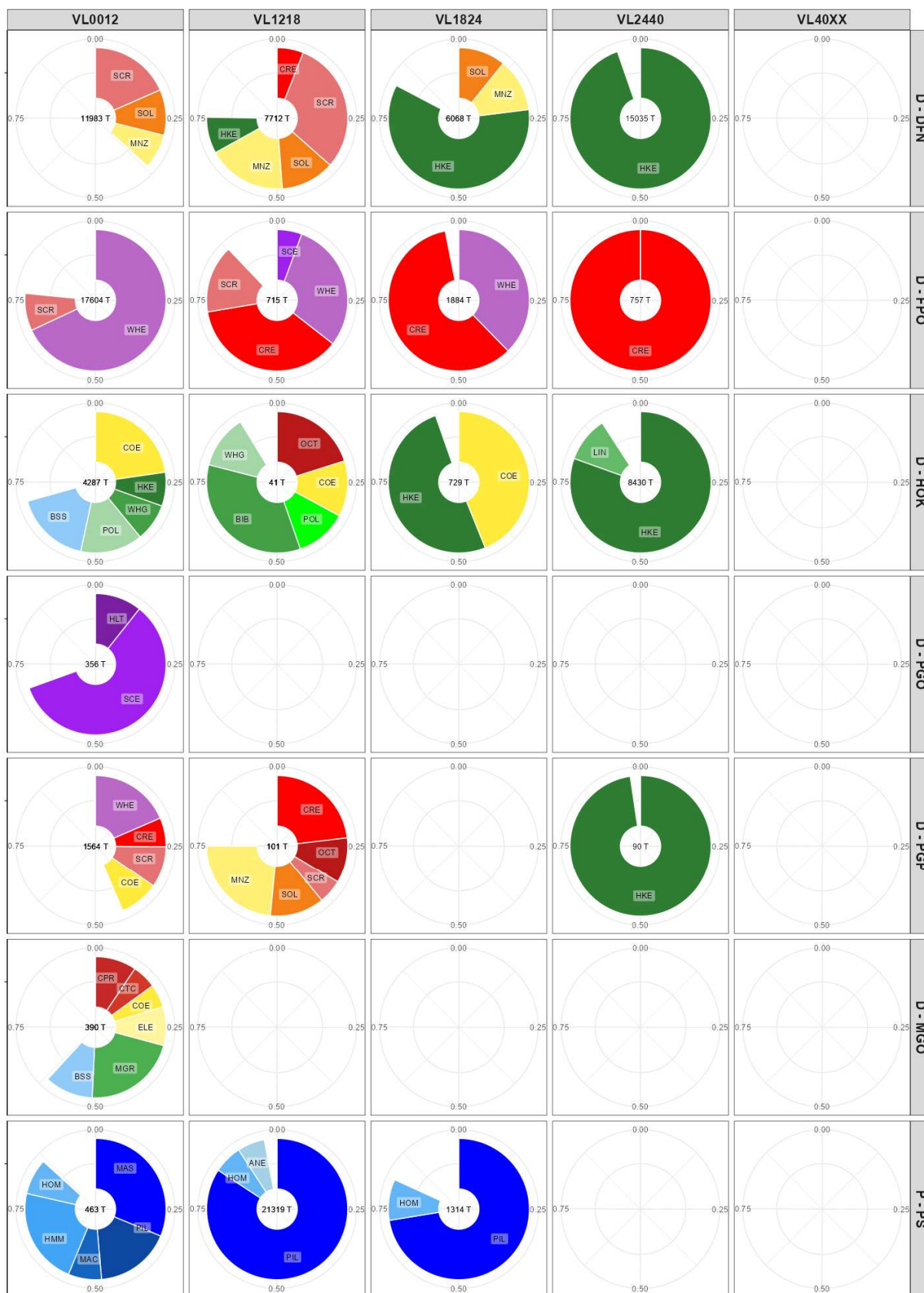
Tableau A1.2 – Répartition des engins de pêche de niveau 4 utilisés au sein de chaque technique de pêche et classe de taille (en % de l'effort de pêche, exprimé en jours de pêche). Les codes engins sont décrits Tableau A1.1 (Source : base de données FDI du CSTEP)

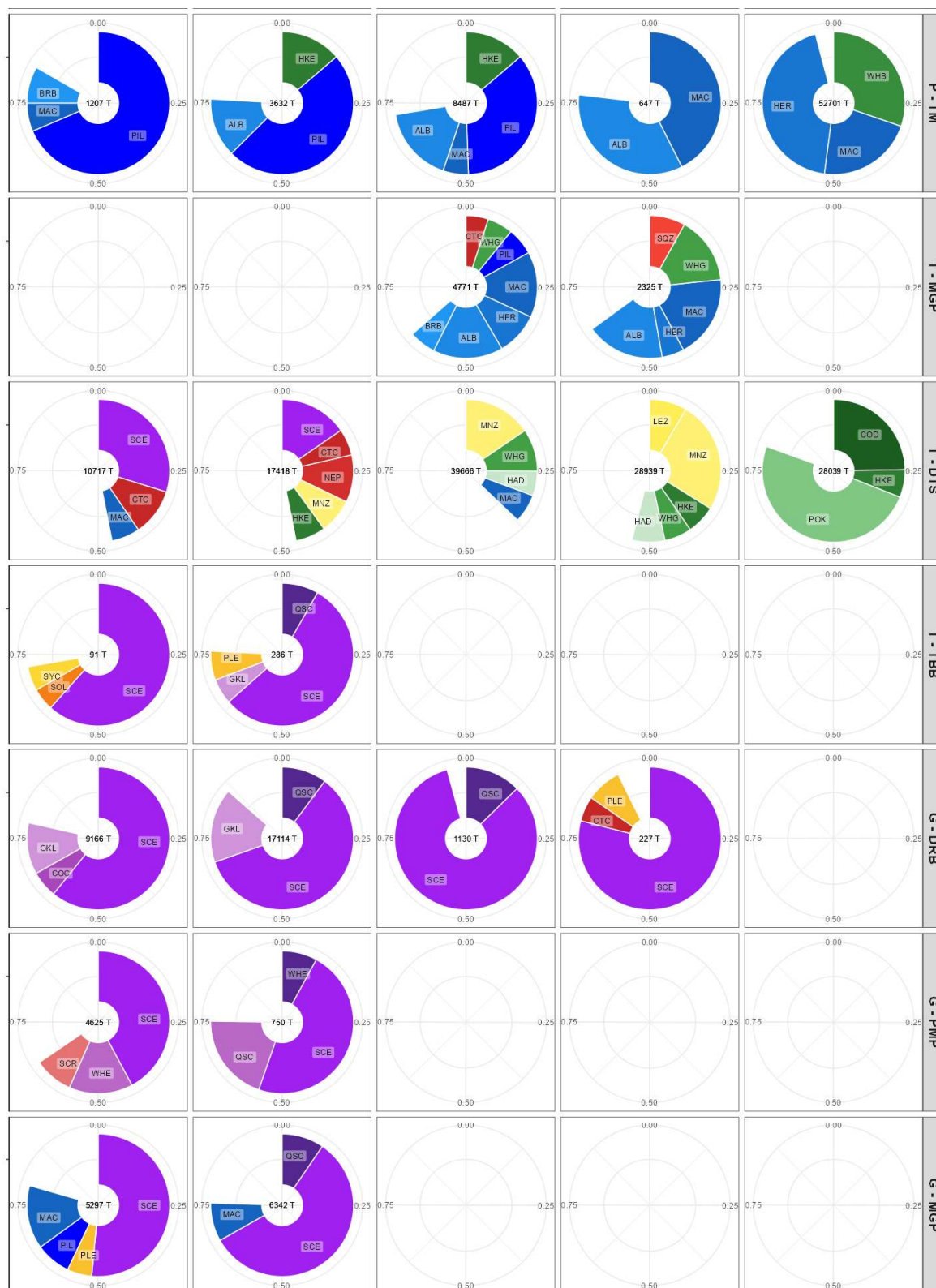
La base de données FDI précise cette répartition des engins de pêche par technique de pêche principale, pour chaque classe de taille des navires. Le tableau A1.2 est donc présenté ici pour illustrer la diversité de métiers pratiquées par chaque « flottille détaillée » analysée dans ce rapport (et a fortiori par chaque « flottille agrégée »), et utilisée dans le calcul des indicateurs qui requièrent cette information (empreinte abrasion et empreinte espèces sensibles).

	Technique de pêche	Classe de Taille (m)	Effort de pêche (jours)	Engin de pêche utilisé																																		
				Dragues		Casiers, Verveux		Filets maillants et filets similaires					Lignes et hameçons					Chaluts					Sennes			Filets tournants et filets soulevés		Inconnus, Pas d'engins										
				DRB	HMD	FPO	FYK	GNC	GND	GNS	GTN	GTR	LHM	LHP	LLD	LLS	LTL	GEF	OTB	PTB	TBB	OTT	OTM	PTM	SB	SDN	SPR	LNB	LNS	PS	NK	NO						
Filets, Lignes, Casiers	DFN	VL0012	49065	2,2	0,1	7,6	0,1	4,3	4,5	28,2	0,8	46,1	0,0	0,7	0,1	1,1	0,2	3,9	0,2														0,0	0,0	0,1	0,1		
		VL1218	10878	1,1		2,1				0,0	21,9	0,2	74,2		0,0	0,2	0,1	0,1																	0,0	0,0		
		VL1824	5623								47,8	0,1	49,6	0,0	0,8	1,6	0,0	0,1																	0,0	0,0		
		VL2440	4845								99,6		0,0																							0,0	0,0	
		VL40XX																																				
	FPO	VL0012	45916	1,9		89,0	0,3	0,0	0,1	2,0	0,1	2,9	0,0	0,7	0,0	1,5	0,1	1,2	0,1			0,0											0,0	0,0	0,1	0,1		
		VL1218	1069	3,3		78,9				0,0	1,4		15,7		0,4																							
		VL1824	1446			99,9							0,1																									
		VL2440	128			100,0																																
		VL40XX																																				
	HOK	VL0012	28575	1,4		4,8		0,0	0,3	1,9	0,0	1,5	0,0	24,7	1,5	52,3	6,6	3,9	0,0														0,1	0,0	0,6	0,1		
		VL1218	142			7,3									0,1	92,6																						
		VL1824	454													100,0																						
		VL2440	4401														100,0	0,0																				
		VL40XX																																				
	MGO	VL0012	11642	0,5		11,1	0,4	1,1	7,9	3,9	0,1	7,7		0,8	0,1	10,0	0,1	55,3	0,6														0,2		0,2	0,0		
		VL1218																																				
		VL1824																																				
		VL2440																																				
		VL40XX																																				
	PGO	VL0012	3392	1,1	3,9	6,4	0,0	0,7	0,0	1,3	0,1	1,4	0,0	2,4	0,1	1,9	0,2	24,9															1,7	0,0	0,0	0,8	53,0	
		VL1218																																				
		VL1824																																				
		VL2440																																				
VL40XX																																						
PGP	VL0012	9109	0,1		41,0	0,3	2,0	1,9	16,9	0,4	16,7	0,0	6,0	0,3	12,6	0,8	0,1	0,0														0,3		0,4	0,5			
	VL1218	207			29,9					0,1	67,1			1,2	1,7																							
	VL1824																																					
	VL2440	40								41,8						58,2																						
	VL40XX																																					

	Technique de pêche	Classe de Taille (m)	Effort de pêche (jours)	Engin de pêche utilisé																																
				Dragues		Casiers, Verveux		Filets maillants et filets similaires					Lignes et hameçons					Chaluts					Sennes			Filets tournants et filets soulevés			Inconnus, Pas d'engins							
				DRB	HMD	FPO	FYK	GNC	GND	GNS	GTN	GTR	LHM	LHP	LLD	LLS	LTL	GEF	OTB	PTB	TBB	OTT	OTM	PTM	SB	SDN	SPR	LNB	LNS	PS	NK	NO				
Chaluts et sennes démersaux	DTS	VL0012	34356	14,3		0,4			0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1	0,1	0,2	0,0	5,3	67,0	0,0	0,1	11,1	0,6	0,5	0,0					0,0	0,1					
		VL1218	26911	8,0		0,0				0,0			0,0							35,9	0,1	0,1	54,4	0,6	0,9							0,0				
		VL1824	24667	0,5									0,0							49,8	0,0	0,0	40,6	1,4	2,6	5,0	0,0					0,0				
		VL2440	12640			0,0									0,0					82,0			10,8	0,6	1,1	5,5						0,0				
		VL40XX	2210																	50,3	42,9		6,4	0,3												
	MGP(+)	VL0012																																		
		VL1218																																		
		VL1824	2193	2,7		0,1														34,0		0,3	2,3	5,7	25,0		29,0	0,8				0,0				
		VL2440	851																	34,8	2,4		2,8	8,4	10,8		40,9									
		VL40XX																																		
	TBB	VL0012	195	26,4																3,1		70,5														
		VL1218	373	34,7								0,6								3,4		61,3														
		VL1824																																		
		VL2440																																		
VL40XX																																				
Chaluts et sennes pélagiques	PS	VL0012	225							0,7		0,5		7,0			0,1	8,1													82,9	0,7				
		VL1218	4156	0,0																												99,4				
		VL1824	252																													90,2				
		VL2440																																		
		VL40XX																																		
	TM	VL0012	1085	8,0															5,2	7,8	0,0			15,3	63,6	0,0										
		VL1218	1708	1,1																	11,0	1,9		3,6	1,0	81,4						0,0				
		VL1824	2785													0,1					18,2	0,8		3,7	7,0	70,1		0,2					0,0			
		VL2440	177								4,2							1,2			0,7	3,3		15,0	4,1	60,4		11,1								
		VL40XX	484																						100,0											
Dragues et polyvalents	DRB	VL0012	13612	73,7	2,8	6,0	0,0		0,0	0,8	0,0	0,2	0,0	0,3	0,1	1,2	0,0	0,1	10,1			2,4	0,1	0,4				0,0			1,8	0,0				
		VL1218	10700	77,6		0,3				0,0		0,1		0,0	0,3	0,1	0,3			16,4			2,1	1,0	0,9						1,3					
		VL1824	800	92,8																	7,2			0,0												
		VL2440	131	69,7																			30,3													
		VL40XX																																		
	MGP(-)	VL0012	8167	35,1	6,9	0,0				0,0	0,0	0,0							4,2	37,7		1,5	0,4	11,5	2,1							0,5				
		VL1218	5491	45,6																0,0	35,3	0,0	2,4	3,3	10,1	2,6		0,6				0,0				
		VL1824																																		
		VL2440																																		
		VL40XX																																		
	PMP	VL0012	12161	29,8	5,0	20,0	0,0	0,0	0,7	8,9	0,0	6,9	0,0	1,4	0,1	5,3	0,5	5,3	13,4			0,4		0,7				0,8		0,1	0,3	0,1				
		VL1218	789	43,7		22,4				2,6		10,2		1,7		3,2			10,9			3,2		1,6							0,5					
		VL1824																																		
		VL2440																																		
VL40XX																																				

Annexe 2 – Composition spécifique des débarquements des flottilles détaillées





- Espèces
- | | | | | |
|--|---|--|--|---|
| ■ Anchois - ANE | ■ Maquereau espagnol Pacifique - MAS | ■ Merlan bleu - WHB | ■ Petite roussette - SYC | ■ Pieuvres, poulpes nca - OCT |
| ■ Bar européen - BSS | ■ Sardine commune - PIL | ■ Merlu européen - HKE | ■ Pile d'Europe - PLE | ■ Tourteau - CRE |
| ■ Chinchard d'Europe - HOM | ■ Égletin - HAD | ■ Morue de l'Atlantique - COD | ■ Sole commune - SOL | ■ Amande commune - GKL |
| ■ Chinchard à queue jaune - HMM | ■ Lieu jaune - POL | ■ Tacaud commun - BIB | ■ Araignée européenne - SCR | ■ Buccin - WHE |
| ■ Dorade grise - BRB | ■ Lieu noir - POK | ■ Anguille d'Europe - ELE | ■ Calmars côtiers nca - SOZ | ■ Coque commune - COC |
| ■ Germon - ALB | ■ Lingue franche - LIN | ■ Baudroies nca - MNZ | ■ Bouquet commun - CPR | ■ Coquille St-Jacques atlantique - SCE |
| ■ Hareng de l'Atlantique - HER | ■ Maigre commun - MGR | ■ Cardines nca - LEZ | ■ Langoustine - NEP | ■ Ormeau tuberculeux - HLT |
| ■ Maquereau commun - MAC | ■ Merlan - WHG | ■ Congre d'Europe - COE | ■ Seiche commune - CTC | ■ Vanneau - QSC |

Figure A2.1 - Principales espèces capturées par les 42 flottilles détaillées

Annexe 3 – Traitement des données stocks

Détails des traitements spécifiques appliqués à certains stocks

Pour certains stocks, la résolution de sa délimitation spatiale était trop fine par rapport à la résolution des données « débarquements » disponibles. Cela s'observe pour un nombre restreint de d'espèces dont certaines ne sont que très peu exploitées par la France, tandis que d'autres représentent un réel intérêt économique (langoustine, morue, hareng). A cela s'ajoutent des modifications sur la définition du stock (e.g. cardine, baudroie, coquilles st-jacques...).

- **Hareng** : Les stocks de hareng **her.27.1-24a514a** et **her.27.3a47d** sont tous les 2 constitués de la zone 27.4.a, mais la France exploite seulement **her.27.3a47d** (ICES Advice 2023 – her.27.1-24a514a – <https://doi.org/10.17895/ices.advice.21856509>). Toutes les captures de la zone 27.4.a sont donc allouées à ce stock (13 000 Tonnes en moyenne entre 2017 et 2019)

- **Morue** : Seuls les stocks **cod.27.1-2**, **cod.27.7^e-k**, **cod.27.47d20** sont conservés, pour lesquelles les captures françaises sont les plus élevées, les autres stocks étant considérés comme mineurs. En particulier, en 2022, le stock de morue **cod.27.1-2** est scindé en 2 stocks : **cod.27.1-2.coastN** (subareas 1 and 2. north of 67°N) et **cod.27.2.coastS** (subarea 2 between 62°N and 67°N). N'étant pas dans la capacité de réallouer les captures à cette résolution, le stock évalué en 2021 est conservé

Aucun navire n'indique la zone 27.3.a.20 du stock **cod.27.47d20** dans ses débarquements, or elle se recoupe avec le stock **cod.27.21** sur la zone 27.3.a. La France ne présente 151 kg en 27.3.a, on retire donc cette zone pour le stock **cod.27.47d20**. A noter que cette zone n'est donc affiliée à aucun stock également pour les autres pays européens. Ainsi, sur ce stock, les captures françaises sont potentiellement surreprésentées (1,8 % des captures au lieu de 1.5 % si toutes les captures de la zone 27.3.a sont allouées à ce stock).

- **Langoustine** : On sélectionne les principaux stocks exploités par la France : **nep.fu23-24** et **nep.fu20-21**. Du fait des débarquements français très inférieurs des stocks **nep.fu19** et **nep.fu22**, la zone 27.7.g qui est comprise dans les stocks **nep.fu20-21**, **nep.fu19** et **nep.fu22** est associée au stock **nep.fu20-21**. A l'inverse du cas du stock de morue **cod.27.47d20**, les captures étrangères réalisées dans la zone 27.7.g sont toutes comptabilisées comme appartenant au stock **nep.fu.20-21**, conduisant à sous-estimer la part des débarquements français sur ce stock (5 % au lieu de 11.2 % renseignés sur l'évaluation 2023 : <https://doi.org/10.17895/ices.advice.21908409>)

nep.fu22 : 5 tonnes capturées par la France entre 2017 et 2019 (<https://doi.org/10.17895/ices.advice.7803>)

nep.fu19 : 4 tonnes en moyenne sur a période d'étude (<https://doi.org/10.17895/ices.advice.21070075>)

- **Baudroie** : toutes les captures de baudroie rousse et blanche sont réunies en spp. Le Fmsy est recalculé comme un prorata des fmsy pondérés des captures de chaque stock. Sur la période ont été débarqué 22937 tonnes de baudroie blanche (<https://doi.org/10.17895/ices.advice.ices.advice.21840948>) et 10481 tonnes de baudroie rousse (<https://doi.org/10.17895/ices.advice.21840711>)
- **Cardines** : l'évaluation est réalisée sur la cardine blanche, mais Ifremer (Biseau, 2023) rend compte de la situation d'un stock *spp*. Toutes les captures sont donc cumulées selon cette méthode, en suivant la même méthode que pour la baudroie.
- **Coquilles st jacques** : Scindée en 2 stocks Manche Ouest (27.7.e) et Est (27.7.d) (Biseau, 2023).
- **Bulot** : Scindé en 2 stocks Manche Ouest (27.7.e) et Est (27.7.d) (Biseau, 2023).
- **Ammodytes** : Les délimitations des stocks disponibles se croisent, or les débarquements français sont inférieurs à 100 kg pour ces stocks. Aucun stock n'est ainsi conservé dans nos analyses.

Pour les stocks **maj.27.7.e**, **pec.27.7.e**, **pec.27.7d**, **hom.27.7^e8a** et **can.27.7.8abd**, un F/F_{RMD} est recalculé comme la moyenne des F/F_{RMD} des stocks décrits comme étant dans le même état par Biseau (2023).

Tableau A3.1 – Liste des stocks évalués par dires d’experts ou via un proxy du F_{RMD}

Un proxy de la mortalité par pêche F peut être récupéré à partir du ratio entre la taille moyenne (L_{mean}) et la taille pour laquelle la mortalité par la pêche est égale à la mortalité naturelle M ($L_{F=M}$). Ce ratio peut alors se comprendre comme un proxy de F/F_{RMD} et une valeur supérieure à 1 correspond ainsi à un stock en situation de surexploitation (Froese *et al.*, 2016)

Nom commun	Nom scientifique	StockKeyLabel	F/F_{RMD}	proxy
Aiguillat commun	<i>Squalus acanthias</i>	dgs.27.nea	0,07	HR = HRMSY
Araignée européenne	<i>Maja squinado</i>	maj.27.7.e	0,64	expertise ifremer
Baudroies nca	<i>Lophius spp</i>	anf.27.3a46	1,15	$L_{mean}/L_f=m$
Brosme	<i>Brosme brosme</i>	usk.27.3a45b6a7-912b	0,91	$L_{mean}/L_f=m$
Buccin	<i>Buccinum undatum</i>	buc.27.7 ^e	0,98	umsy
Chinchard d’Europe	<i>Trachurus trachurus</i>	hom.27.3a4bc7d	0,94	$L_{mean}/L_f=m$ and on graph
Coquille St-Jacques atl.	<i>Pecten maximus</i>	pec.27.7 ^e	0,64	expertise ifremer
Coquille St-Jacques atl.	<i>Pecten maximus</i>	pec.27.7d	0,61	expertise ifremer
Flet d’Europe	<i>Platichthys flesus</i>	fle.27.3a4	0,95	$L_{mean}/L_f=m$ and on graph
Grande roussette	<i>Scyliorhinus stellaris</i>	syt.27.67	0,88	$L_{mean}/L_f=m$
Lieu jaune	<i>Pollachius pollachius</i>	pol.27.67	2,20	Fmsy graphic 2024
Lieu jaune	<i>Pollachius pollachius</i>	pol.27.89a	1,03	$L_{mean}/L_f=m$
Limande	<i>Limanda limanda</i>	dab.27.3a4	0,91	$L_{mean}/L_f=m$ and on graph
Limande sole	<i>Microstomus kitt</i>	lem.27.3a47d	0,72	$L_{mean}/L_f=m$ and on graph
Lingue franche	<i>Molva molva</i>	lin.27.346-91214	1,11	$L_{mean}/L_f=m$
Lingue franche	<i>Molva molva</i>	lin.27.1-2	1,05	$L_{mean}/L_f=m$
Merlan	<i>Merlangius merlangus</i>	whg.27.89a	0,87	$L_{mean}/L_f=m$ and on graph
Petite roussette	<i>Scyliorhinus canicula</i>	syc.27.67a-ce-j	1,03	$L_{mean}/L_f=m$
Petite roussette	<i>Scyliorhinus canicula</i>	syc.27.8abd	0,82	$L_{mean}/L_f=m$
Petite roussette	<i>Scyliorhinus canicula</i>	syc.27.3a47d	1,05	$L_{mean}/L_f=m$
Plie d’Europe	<i>Pleuronectes platessa</i>	ple.27.7 ^e	1,04	$L_{mean}/L_f=m$
Plie d’Europe	<i>Pleuronectes platessa</i>	ple.27.7h-k	0,93	$L_{mean}/L_f=m$
Plie d’Europe	<i>Pleuronectes platessa</i>	ple.27.7fg	1,04	$L_{mean}/L_f=m$
Raie bouclée	<i>Raja clavata</i>	rjc.27.7afg	0,90	$L_{mean}/L_f=m$
Raie douce	<i>Raja montagui</i>	rjm.27.8	1,00	$L_{mean}/L_f=m$
Raie douce	<i>Raja montagui</i>	rjm.27.7ae-h	0,99	$L_{mean}/L_f=m$
Raie douce	<i>Raja montagui</i>	rjm.27.67bj	0,95	$L_{mean}/L_f=m$
Raie fleurie	<i>Leucoraja naevus</i>	rjn.27.8c	1,00	$L_{mean}/L_f=m$
Raie mêlée	<i>Raja microocellata</i>	rje.27.7fg	0,98	$L_{mean}/L_f=m$
Rouget de roche	<i>Mullus surmuletus</i>	mur.27.3a47d	1,05	$L_{mean}/L_f=m$ and on graph
Sprat	<i>Sprattus sprattus</i>	spr.27.7de	0,62	HR = HRMSY
Tourteau	<i>Cancer pagurus</i>	can.27.7.8abd	1,22	expertise ifremer
Églefin	<i>Melanogrammus aeglefinus</i>	had.27.6b	0,96	$L_{mean}/L_f=m$

Tableau A3.2 – Liste des espèces en état de surexploitation

Nom commun	Nom scientifique	StockKeyLabel	F/F _{RMD}	Débarquements français
Sardine commune	<i>Sardina pilchardus</i>	pil.27.8abd	1,22	16090
Merlan bleu	<i>Micromesistius poutassou</i>	whb.27.1-91214	1,32	15938
Lieu noir	<i>Pollachius virens</i>	pok.27.3a46	1,14	13044
Cardines nca	<i>Lepidorhombus spp</i>	meg.27.7b-k8abd	1,19	4680
Églefin	<i>Melanogrammus aeglefinus</i>	had.27.7b-k	1,29	4393
Morue de l'Atlantique	<i>Gadus morhua</i>	cod.27.1-2	1,02	4025
Chinchard d'Europe	<i>Trachurus trachurus</i>	hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	1,52	3597
Merlan	<i>Merlangius merlangus</i>	whg.27.7b-ce-k	2,21	3510
Tourteau	<i>Cancer pagurus</i>	can.27.7.8abd	1,22	3360
Sole commune	<i>Solea solea</i>	sol.27.8ab	1,03	2967
Lingue franche	<i>Molva molva</i>	lin.27.346-91214	1,11	2058
Petite roussette	<i>Scyliorhinus canicula</i>	syc.27.3a47d	1,05	1612
Baudroies nca	<i>Lophius spp</i>	anf.27.3a46	1,15	1557
Plie d'Europe	<i>Pleuronectes platessa</i>	ple.27.7d	1,50	1506
Petite roussette	<i>Scyliorhinus canicula</i>	syc.27.67a-ce-j	1,03	1417
Lieu jaune	<i>Pollachius pollachius</i>	pol.27.89a	1,03	1157
Sole commune	<i>Solea solea</i>	sol.27.7d	1,04	1046
Rouget de roche	<i>Mullus surmuletus</i>	mur.27.3a47d	1,05	851
Lieu jaune	<i>Pollachius pollachius</i>	pol.27.67	2,20	712
Morue de l'Atlantique	<i>Gadus morhua</i>	cod.27.46a7d20	2,44	613
Morue de l'Atlantique	<i>Gadus morhua</i>	cod.27.7 ^e -k	3,86	571
Églefin	<i>Melanogrammus aeglefinus</i>	had.27.46a20	1,26	254
Sole commune	<i>Solea solea</i>	sol.27.4	2,30	229
Raie bouclée	<i>Raja clavata</i>	rjc.27.8abd	1,09	226
Plie d'Europe	<i>Pleuronectes platessa</i>	ple.27.7 ^e	1,04	107
Églefin	<i>Melanogrammus aeglefinus</i>	had.27.1-2	1,16	95
Plie d'Europe	<i>Pleuronectes platessa</i>	ple.27.7fg	1,04	84
Flétan noir	<i>Reinhardtius hippoglossoides</i>	ghl.27.561214	1,12	75
Merlu européen	<i>Merluccius merluccius</i>	hke.27.8c9a	1,27	56
Lieu noir	<i>Pollachius virens</i>	pok.27.5b	1,01	45
Lingue franche	<i>Molva molva</i>	lin.27.1-2	1,05	22
Turbot	<i>Scophthalmus maximus</i>	tur.27.4	1,00	18
Lingue franche	<i>Molva molva</i>	lin.27.5b	1,47	10
Églefin	<i>Melanogrammus aeglefinus</i>	had.27.5b	1,90	1,5
Merlan	<i>Merlangius merlangus</i>	whg.27.7a	3,26	0,1
Plie cynoglosse	<i>Glyptocephalus cynoglossus</i>	wit.27.3a47d	1.88	0,01

Annexe 4 – Méthode de calcul de l’empreinte surexploitation et des indicateurs associés

A partir des données associant une flottille aux stocks qu’elle débarque, nous calculons cinq indicateurs décrits ci-dessous. Les valeurs correspondantes sont précisées en Annexe 12. On note f la **flottille** et s le **stock**.

4.1. L’empreinte surexploitation mesure le nombre de tonnes (en valeur annuelle moyenne sur la période), provenant de stocks surexploités. Elle est calculée sur la fraction évaluée des débarquements (soit 74 % du total) puis extrapolée au débarquement total de chacune des flottilles. Compte tenu de l’incertitude qui accompagne ce processus d’extrapolation, un pseudo-intervalle de confiance de l’empreinte totale est estimé, en faisant l’hypothèse que la fraction surexploitée au sein des stocks non évalués varie entre 0,5 et 1,5 fois celle des stocks évalués.

$$\begin{aligned} & \text{Empreinte}_{\text{surexploitation}} \\ &= \frac{Y_{\text{flottille tot}}}{Y_{\text{flottille évalué}}} \sum_{\text{stock surex.}} Y_{\text{flottille, stock surex.}} \quad (1) \\ & IC = [0.5 * \text{Empreinte}_{\text{surex.}}; 1.5 * \text{Empreinte}_{\text{surex.}}] \quad (2) \end{aligned}$$

4.2. L’indicateur de pression de pêche, indique la situation moyenne des stocks exploités par une flottille et s’écrit de la manière suivante :

$$\text{Indicateur}_{\text{pression}} = \sum_s \frac{Y_{f,s}}{Y_f} \cdot \left(\frac{F}{F_{RMD}} \right)_s \quad (3)$$

Où $\frac{F}{F_{RMD}}$ fournit l’état de chaque stock, pondéré par le ratio entre $Y_{f,s}$ les débarquements d’une flottille pour un stock donné, et Y_f , les débarquements totaux d’une flottille. La somme sur tous les stocks fournissant pour chaque flottille un état moyen des ressources qu’elle exploite.

4.3. L’indicateur d’intensité de la surexploitation est dérivé du précédent, en utilisant seulement les stocks pour lesquels $\frac{F}{F_{RMD}} > 1$, exprimant un stock en état de surexploitation. Seuls les débarquements réalisés sur ces stocks sont alors utilisés dans le ratio $\frac{Y_{f,s}}{Y_f}$.

4.4. L’indicateur d’impact déplétion, se base sur le calcul de $F_{f,s}$ décrivant la responsabilité d’une flottille dans la mortalité par pêche de chaque stock qui s’écrit :

$$F_{f,s} = \frac{Y_{f,s}}{Y_s} \cdot \left(\frac{F}{F_{RMD}} \right)_s \quad (4)$$

En considérant Y_s les captures totales toutes flottilles confondues (étrangères incluses) impactant le stock considéré. On peut alors, pour chaque flottille calculer une moyenne de ces $F_{f,s}$ pondérées des captures de la flottille, indiquant l’influence moyenne d’une flottille sur les stocks qu’elle exploite.

$$\text{Indicateur}_{\text{impact}} = \sum_{\text{stock}} \frac{Y_{\text{flottille, stock}}}{Y_{\text{stock}}} \cdot (F_{f,s}) \quad (5)$$

La déplétion d'un stock se définit comme le ratio entre sa biomasse actuelle et sa biomasse en l'absence d'activité de pêche et permet ainsi de rendre compte dans quelle mesure la biomasse a été réduite par la pêche. La déplétion moyenne des stocks exploités et la responsabilité moyenne d'une flottille sur la déplétion des stocks peuvent être calculés en réutilisant les indicateurs de pression et d'impact. Cette déplétion est réécrite comme un impact dans l'équation suivante (% de biomasse retirée de la mer) :

Sous hypothèse d'une fonction de production de Fox, on a

$$B = B_0 \cdot e^{-a} \quad (6)$$

et

$$\begin{aligned} BRMD &= B_0 \cdot e^{-a_{FRMD}} \\ &= \frac{B_0}{e} \end{aligned} \quad (7)$$

D'où l'impact sur la déplétion du stock peut s'écrire

$$\frac{B_0 - B}{B_0} = 1 - e^{-\frac{F}{FRMD}} \quad (8)$$

Il est alors possible d'y réinjecter les indicateurs précédemment calculés, qui correspondent à des $\frac{F}{FRMD}$ pondérés par les débarquements.

$$\frac{B_0 - B}{B_0} = 1 - e^{-Indicateur} \quad (9)$$

$$\begin{aligned} Indicateur_{\text{impact déplétion}} &= \frac{B_0 - B}{B_0} \\ &= 1 - e^{-Indicateur_{\text{impact}}} \end{aligned} \quad (10)$$

4.5. L'indicateur déplétion moyenne, représente la déplétion moyenne des stocks exploités par une flottille. Il peut être calculé de manière analogue en considérant l'indicateur pression de pêche dans l'expression précédente :

$$\begin{aligned} Indicateur_{\text{déplétion moyenne}} &= \frac{B_0 - B}{B_0} \\ &= 1 - e^{-Indicateur_{\text{pression}}} \end{aligned} \quad (11)$$

Enfin, en parallèle de ces indicateurs, sont également calculés pour chaque flottille la part de débarquements issus de stocks pour lesquels un $\frac{F}{FRMD}$ a pu être récupéré (soit $\frac{Y_{\text{flottille évalué}}}{Y_{\text{flottille tot}}}$).

Annexe 5 – Méthode de calcul de l’empreinte juvéniles et indicateurs associés

L'évaluation de l'empreinte juvéniles s'appuie sur les travaux les plus récents réalisés à l'échelle européenne sous l'égide du groupe de travail du CSTEP dédié, précisément, à l'analyse des effets de la réglementation des engins de pêche sur la protection des juvéniles. Il s'agit de l'information disponible la plus complète actuellement, même si elle reste malheureusement encore très partielle, ne couvrant qu'un petit nombre de stocks et de pêcheries, analysés comme cas d'étude.

Dans la dernière période, ce groupe s'est réuni à deux reprises, en octobre 2021 (STECF, 2021) et en janvier 2023 (STECF, 2023). Deux informations ont été extraites de ces rapports (Tableau A5.1) :

- Le rapport de 2021 fournit une estimation de la proportion des juvéniles capturés par engin de pêche pour une sélection de 13 grands stocks européens, et pour 9 engins de pêche différents (Table 4.2.1.3 du rapport). On en déduit un taux de capture moyen par engins, toutes espèces confondues.
- Le rapport de 2023 précise, pour les mêmes combinaisons stock*engin, l'âge de première capture de chaque stock tous engins confondus ($T_{C_{cur}}$) et l'âge de première capture associé à chaque engin ($T_{C_{engin}}$). On en déduit un ratio de sélectivité ($T_{C_{engin}}/T_{C_{cur}}$) qui est donc supérieur à 1 lorsque l'engin capture peu les petits poissons (donc à priori peu de juvéniles) comparativement à la moyenne des engins.

De ces deux grandeurs, taux de capture des juvéniles et ratio de sélectivité, on déduit à dire d'experts un facteur de risque supposé mesurer de manière semi-quantitative l'importance des captures de juvéniles par tonne débarquée par chacune des flottilles détaillées (Tableau A5.1). Ce facteur varie entre 0,5 (très faible risque de captures de juvéniles, pour les caseyeurs et les chaluts pélagique) et 5 (risque de captures de juvéniles élevées, pour les chaluts à perche). Le risque est fixé à 4 pour les chaluts et sennes de fond, à 3 pour les fileyeurs et sennes pélagiques, et à 2 pour les autres engins dormants et les dragues. Compte tenu d'une abondance beaucoup plus forte des juvéniles en zone côtière, une pénalité de risque égale à 1 est conventionnellement ajoutée à toutes les flottilles côtières.

Tableau A5.1 – Paramètres liés à l'empreinte juvénile des flottilles de pêche détaillées : Taux de capture des juvéniles, Ratio de sélectivité, Risque juvénile et Débarquements totaux des différentes catégories d'engin de pêche pris en compte dans les flottilles de pêche détaillées. Les chiffres en italique sont estimés sur un nombre de stocks cas d'étude inférieur à 4

	STECF21.07	STECF22.19	Risque	% débar. totaux
	%juv	$T_{C_{engin}}/T_{C_{cur}}$		
D - Fileyeurs - DFN	40,6	1,78	3	12 %
D - Caseyeurs - FPO			0,5	6 %
D - Hameçons - HOK			NA	4 %
D - Polyvalents civelliers et dormants - MGO	NA	0,1 %	2	0,4 %
D - Plongeurs polyvalents - PGO	36,9	1,11	2	0,1 %
D - Combinant engins dormants - PGP	27,1	1,29	2	0,4 %
P - Sennes pélagiques - PS	43,2	1,48	3	6 %
P - Chaluts pélagiques - TM	2,3	3,18	0,5	20 %
T - Chaluts démersaux - DTS	40,2	1,01	4	38 %
T - Sennes démersales et chaluts - MGP (+)			NA	2 %
T - Chaluts à perche - TBB	43,5	0,90	5	0,1 %
G - Dragues - DRB	37,8	1,12	2	8 %
G - Dragues et chaluts - MGP (-)			NA	3 %
G - Combinant engins trainants et dormants - PMP			NA	1 %

Les cas d'études du groupe de travail CSTEP ne couvrent que 8 des 14 engins de pêches pris en compte pour définir les flottilles de pêche détaillées. Le facteur de risque n'est donc pas spécifié pour les autres flottilles, à l'exception des caseyeurs pour lesquels un risque faible (0,5) est supposé. Les flottilles détaillées dont le facteur de risque est connu représentent ainsi 90 % des débarquements totaux.

L'empreinte écologique des flottilles de pêche détaillées est conventionnellement calculée en multipliant le facteur de risque par les débarquements annuels de chaque flottilles (Cf. résultats en Annexe 13, Tableau A13.1). Enfin, l'empreinte des flottilles agrégées est égale à la somme des empreintes des flottilles détaillées sous-jacentes, extrapolée à la capture totale de la flottille agrégée considérée. Ces empreintes sont a priori sans dimension. Elles sont exprimées en pourcentage de l'empreinte totale des flottilles françaises de l'Atlantique Nord-Est.

Annexe 6 – Méthode de calcul de l’empreinte abrasion et indicateurs associés

L’empreinte sur le fond d’un engin de pêche varie en fonction du type et la taille de l’engin. Les logbooks renseignent sur les engins utilisés mais sans préciser leurs dimensions. Le projet BENTHIS a permis, via des questionnaires envoyés aux professionnels de la pêche à l’échelle européenne, de renseigner sur ces dimensions. Sur la base de ces données, Eigaard *et al.* (2016) décrivent 14 métiers BENTHIS pour lesquels l’empreinte de contact entre un engin et les sédiments ont été estimés en fonction de la taille (LOA) ou de la puissance (kW) des navires, en détaillant la proportion impactée en surface et en sous-surface-surface (**Annexe A6.1**). Néanmoins, en France, les chaluts de fonds à panneaux (OTB) sont les plus utilisés, or ils étaient peu représentés dans les données utilisées par Eigaard *et al.* (2016). Ainsi, sur la base des données récupérées par le dispositif Obsmer, des modèles ont été développés par Georges *et al.* (2021) pour prédire la surface abrasée en fonction des dimensions des navires en complément de ceux décrits par Eigaard *et al.* (2016), en distinguant des modèles pour la Manche – Mer Celtique – Mer du Nord et le Golfe de Gascogne. Les métiers BENTHIS « français » correspondent à la combinaison d’un engin, d’un assemblage d’espèces cibles et d’une zone de pêche.

Notre méthodologie vise à réassocier chaque flottille telle que définie en **1.2 - Approche flottille** comme une combinaison de métiers BENTHIS pour estimer une surface abrasée à partir de l’effort en heure de pêche. En effet, les navires sont organisés par technique de pêche mais les engins utilisés peuvent varier au cours de l’année ou au cours d’une activité de pêche. Il est ainsi possible de retrouver des engins trainants chez les fileyeurs ou les caseyeurs et inversement (**Annexe A6.2**). En ne prenant pas en compte une abrasion par les casiers ou filets calés de fonds, on estime que 41.8 % de l’effort (en jours pêchés) a une empreinte abrasion.

Les données d’efforts utilisées sont celles du FDI (Fisheries Dependent Information). L’ensemble des métiers des navires sous pavillon français en activité entre 2017 et 2019 dans la zone 27 sont associés à un modèle BENTHIS « Europe » (i.e. issus de Eigaard *et al.* (2016)) ou « France » en suivant le « tableau de correspondance des modèles d’empreintes sur le fond des arts trainants » décrits par Georges *et al.* (2021). Ainsi, 99.47 % de l’effort identifié comme abrasif est associé à un métier BENTHIS (**Annexe A6.3**). Le détail des métiers BENTHIS identifiés pour chaque flottille est brièvement décrit en **Annexe A6.4**.

Dans le FDI, les données d’effort sont fournies en jours pêchés, or un jour pêché y correspond à une journée au cours de laquelle au moins une opération de pêche (OP) a eu lieu, quelle que soit sa durée. Le dispositif Obsmer réalise des observations à bord des navires de pêche et décrivent notamment un nombre de jours de mers par marée, d’OP réalisée par marée et du temps de pêche par OP (Cornu *et al.*, 2019). Ces relevés sont détaillés par métier et taille de navires. Le temps passé en pêche par jour est estimé à partir de ces données pour les métiers d’intérêts (i.e. ayant une empreinte sur le fond) et ces temps sont décrits en **Annexe A6.5**. Les données Obsmer ne recouvrent cependant pas les dragues, en particulier le métier des DRB_MOL. Un volume horaire est assigné par dire d’experts en se basant sur les dragues à la coquille St-Jacques (qui constituent environ 75 % des débarquements en volume de ce métier) et en distinguant les métiers en activité en Manche-Ouest et en Manche-Est. A terme, 92.75 % de l’effort est associé à une durée de pêche journalière (**Annexe A6.6**). Lorsqu’aucune information sur le temps moyen passé en pêche par jour pêché n’est disponible pour un métier, la valeur est complétée au sein d’un métier si cela est possible (pour une zone donnée), autrement on récupère la moyenne des temps des métiers utilisant le même engin et appartenant à la même classe de taille. Pour les navires en activités sur la zone 7d Ouest et Est, on utilise la valeur moyenne pour la zone 7d.

Enfin, les modèles de Georges *et al.* (2021) ne précisant pas de vitesse moyenne ni de proportion impactée en surface et sous-surface, ce sont les résultats établis par Eigaard *et al.* (2016) qui sont réappliqués (**Annexe A6.7**). Les efforts finalement obtenus sont extrapolés d'un facteur issu de l'Annexe A6.2 pour représenter 100 % de l'effort ayant une empreinte abrasive (au lieu des 99.47 %).

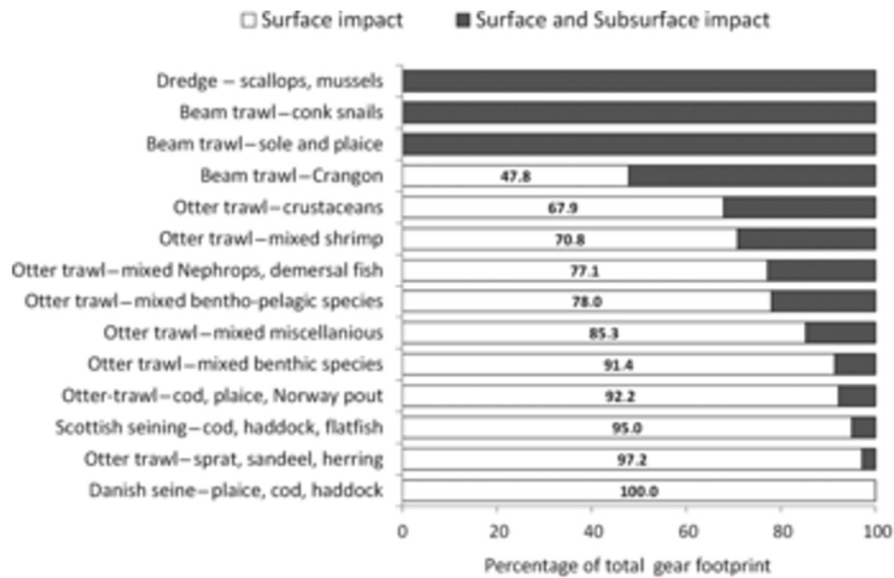
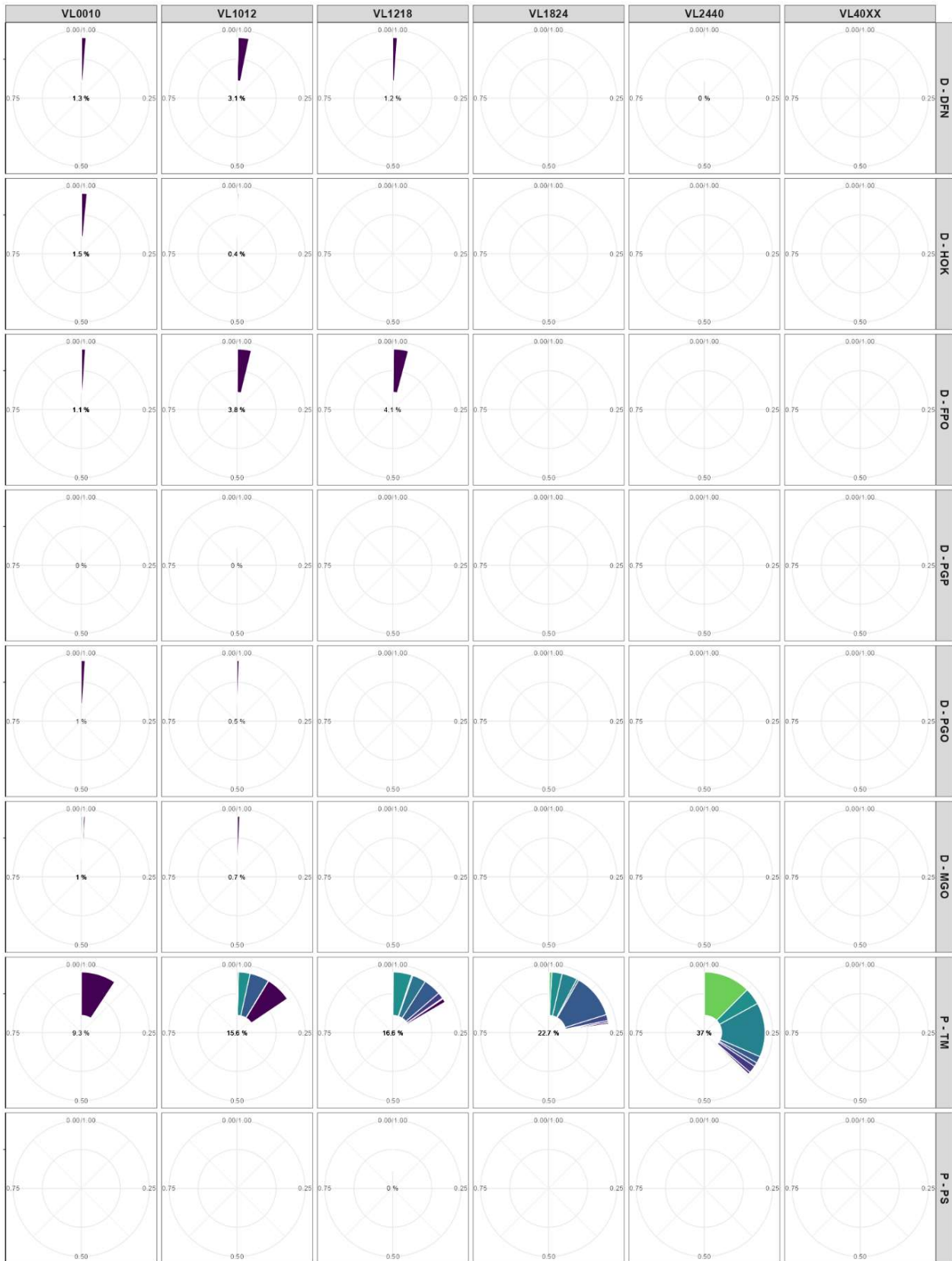


Figure A6.1 – Proportion de l’empreinte abrasion entre la surface et la sous-surface pour les 14 métiers BENTHIS décrits par Eigaard *et al.* (2016)



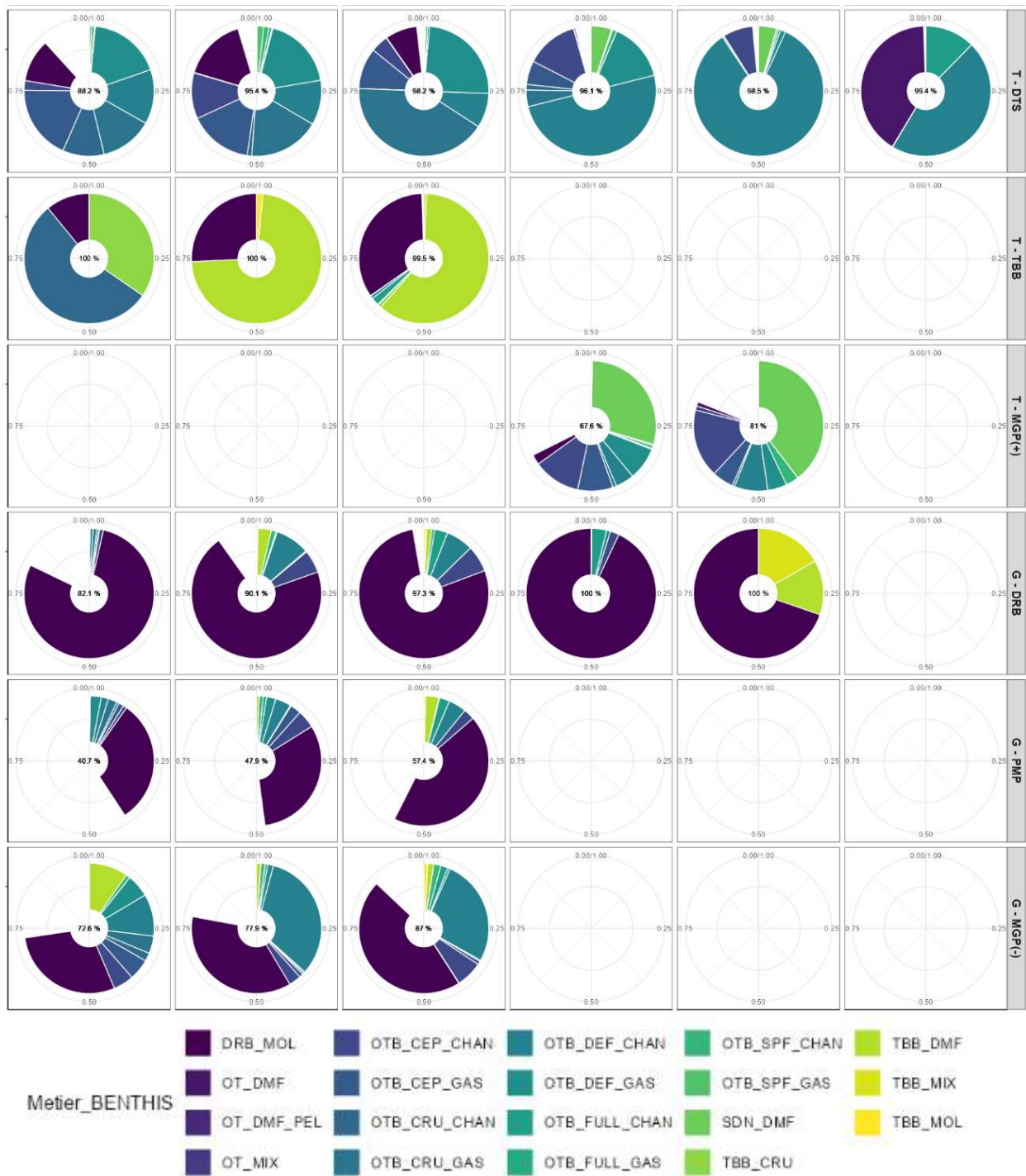


Figure A6.2 – Détail des métiers BENTHIS de chaque flottille (segment d'origines, les tailles 00-10 et 10-12 ne sont pas encore agrégées)

Tableau A6.5.A – Temps moyen des heures de pêche par jour de pêche, pour chaque métier ayant une empreinte sur le fonds et taille de navire (données Obsmer 2019 d’après Cornou *et al.* (2019) et dires d’experts)

Métier FDI	Zone	Taille de navire (m)					
		00-10	10-12	12-18	18-24	24-40	40-XX
OTB_CRU OTT_CRU	7d, 4c	3,48					
	8a-d	9,33	9,33	9,33	9,33		
OTB_DEF OTT_DEF PTB_DEF	4a, 2a						11,82
	7 (sauf d)				16	16	
	7d ouest	10,5	10,5	10,5			
	7d est, 4c	9,5	9,5	9,5			
	8a-d	14,1	14,1	14,1	14,1	14,1	
	7d, 4c				13,4	13,4	13,4
	7 ^e	11,6	11,6	11,6			
OTB_DEF; OTT_DEF	5b, 6a					13,37	13,37
OTB_DWS OTT_DWS	5b4ab7bcjk					13,6	13,6
OTB_CEP OTT_CEP PTB_CEP	7d ouest	10,5	10,5	10,5			
	7d est, 4c	9,5	9,5	9,5			
	8a-d	14,1	14,1	14,1	14,1	14,1	
	7d, 4c				13,4	13,4	13,4
	7 ^e	11,6	11,6	11,6			
OTB_MOL; OTT_MOL PTB_MOL							
OTB_MCD; OTT_MCD PTB_MCD							
OTB_SPF	7d, 4bc	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6	
	8a-e		5,3	5,3	5,3		
TBB_CRU							
TBB_DEF	7de		9,6	9,6	9,6		
TBB_MOL							
TBB_CEP ; TBB_NK							
DRB_MOL (dires d’experts)	7d	4	4	4	4	4	4
	7 ^e	6	6	6	6	6	6
DRB_CRU ; DRB_NK							
SDN_DEF	7dehg, 4bc				6,35	6,35	
	8a-d	6,1	6,1	6,1	6,1		
SDN_CEP	8a-d	6,1	6,1	6,1	6,1		

Tableau A6.5.B – Tableau de conversion des tailles de navires échantillonnées par métier dans le cadre du dispositif Obsmer en tailles standards utilisées dans les données du CSTEP

Métier FDI	Zone	Tailles échantillonnées (m)	Tailles standards (m)	Chapitre obsmer
OTB/OTT_CRU	27.7.D ; 27.4.C	8-10	00-10	1.2
	27.8.A-D	< 21	00-10 10-12 12-18 18-24	2.1
OTB/OTT/PTB_DEF/CEP	27.4.A ; 27.2.A	42-49	40-XX	1.3 (sauf CEP)
	27.7 (sauf D)	18-40	18-24 24-40	2.5 (sauf CEP)
	27.5.B ; 27.6.A	30-46	24-40 40-XX	2.3 (sauf PTB_DEF)
	27.7.D - Ouest	< 18	00-10 10-12 12-18	1.4
	27.8.A-D	< 35 (graph)	00-10 10-12 12-18 18-24 24-40	2.4
	27.7.D – Est ; 27.4.C	< 18	00-12 10-12 12-18	1.5
	27.7.D; 27.4.C	> 18	18-24 24-40 40-XX	1.6
OTB/OTT_DWS	27.5.B ; 27.4.AB ; 27.7.BCJK	30-46	24-40 40-XX	2.2
OTB/OTT/PTB_MOL				
OTB/OTT/PTB_MCD				
OTB_SPF	27.7.D ; 27.4.C ; 27.4.B	9-25	00-10 10-12 12-18 18-24 24-40	1.8
	27.8.A-D	10-24	10-12 12-18 18-24	2.6
TBB_CRU				
TBB_DEF	27.7.D ; 27.7.E	10-24	10-12 12-18 18-24	1.1
TBB_MOL				

TBB_CEP				
DRB_MOL				
SDN_DEF	27.7.D ; 27.7.E ; 27.7.G ; 27.7.H ; 27.4.B ; 27.4.C	19-34	18-24 24-40	1.10
	27.8.A-D	< 25	00-10 10-12 12-18 18-24	2.15
SDN_CEP	27.8.A-D	< 25	00-10 10-12 12-18 18-24	2.15

Tableau A6.5.C – Acronymes décrivant les assemblages d’espèces utilisés dans le code métier

Assemblage d’espèce	Acronyme
Petits poissons pélagiques	SPF
Poissons démersaux	DMF ou DEF
Crustacés	CRU
Céphalopodes	CEP
Mollusques	MOL
Algues	SWD
Espèces profondes	DWS ou DES
Mixte	MIX
Anadrome	ANA
Catadrome	CAT
Mixte Crustacés-poissons démersaux	MCD
Inconnu	NK

Tableau A6.6.A – Proportion des efforts (en jours pêchés) par métier et classe de taille de navires pour lesquels une durée en heure de pêche a été calculée avec Cornou *et al.* (2019) ou estimée par dire d'expert (DRB_MOL dans les zones 27.7d et 27.7e)

	VL0010	VL1012	VL1218	VL1824	VL2440	VL40XX
DRB_CRU	0					
DRB_DES	0	0				
DRB_MOL	71,1	89,6	99,7	99,9	100	
DRB_NK	0	0				
OTB_CEP	100	99,5	99,7	84,8	51,2	0
OTB_CRU	99,5	78,1	100	71,2	0	
OTB_DEF	100	99,8	95,7	99,6	99,9	89,1
OTB_DWS		0	0	0	4,7	14,1
OTB_MOL	0	0	0	0		
OTB_SPF	24,6	78	96,5	93,1	91,5	0
OTT_CEP	100	99,7	99,9	94,4	62,1	
OTT_CRU	100	98,8	100	76,6	0	
OTT_DEF	100	100	98	100	100	29,9
OTT_DWS			0	0	6,4	
OTT_MOL			0			
PTB_CEP		100	100	100	98,4	
PTB_DEF		100	100	100	100	96,4
PTB_DWS						0
SDN_CEP				99,8	86,2	
SDN_DEF				100	75,6	
SDN_SPF				0	0	
TBB_CEP	0	0	0		0	
TBB_CRU	0	0	0			
TBB_DEF	0	100	87,2	100	0	
TBB_MOL		0	0	0		

Tableau A6.6.B – Efforts totaux (en jours pêchés) des métiers pour lesquels un modèle BENTHIS a pu être définis, par classe de taille de navires sur la période 2017-2021 dans la zone 27

	VL0010	VL1012	VL1218	VL1824	VL2440	VL40XX
DRB_CRU	410					
DRB_DES	538,5	21,9				
DRB_MOL	38001,2	80970,1	68045,8	4640,8	456,8	
DRB_NK	29	53				
OTB_CEP	10293,1	40577,8	23430,3	24713,8	5867,2	7,1
OTB_CRU	11898,6	8505,7	3322,9	897,2	208,7	
OTB_DEF	15395,2	53355,7	36698,3	40339,9	46513	4054,1
OTB_DWS		1,2	1	6	206,2	1496,8
OTB_MOL	107,5	2040	2675,1	189,3		
OTB_SPF	636,3	4335,4	2012,8	1828,1	505,8	1
OTT_CEP	2,2	346,8	2368,7	2911,5	167,7	
OTT_CRU	156,2	16446,8	54522,4	6715,2	7,5	
OTT_DEF	165,9	2117	18060	41211,7	6799,2	710,8
OTT_DWS			2	12	83,9	
OTT_MOL			3			
PTB_CEP		0,5	163,8	60,1	72,9	
PTB_DEF		60,1	90	60,7	59,1	4739,8
PTB_DWS						2
SDN_CEP				3336,3	2338,9	
SDN_DEF				5634,3	2639,9	
SDN_SPF				437,5	306,9	
TBB_CEP	3,7	127,7	93,7		109,5	
TBB_CRU	19	69,4	19			
TBB_DEF	277,7	2800,7	2498,3	36,5	89	
TBB_MOL		52,3	558,1	3		

Tableau A6.7 – Détail des agrégations pour associer des vitesses et la proportion d’abrasion surface/sous-surface aux modèles BENTHIS décrits par George et al (2021) à partir des modèles BENTHIS (Eigaard *et al.*, 2016)

Modèle BENTHIS - FR	Modèle BENTHIS
“OT_MIX”, “OTB_CEP_CHAN”, “OTB_CEP_GAS”, “OTB_FULL_GAS”, “OTB_FULL_CHAN”	OT_MIX
“OT_DMF”, “OTB_DEF_GAS”, “OTB_DEF_CHAN”	OT_DMF
“OTB_CRU”, “OTB_CRU_CHAN”, “OTB_CRU_GAS”	OT_CRU

Annexe 7 – Méthode de calcul de l’empreinte espèces sensibles et indicateurs associés

L’empreinte « Espèces sensibles » mesure le nombre de captures accidentelles d’espèces sensibles (en valeur annuelle moyenne sur la période 2017-2021). Compte tenu des données disponibles, l’étude se focalise uniquement sur les espèces qui « respirent » i.e. les espèces qui remontent à la surface pour respirer (mammifères marins, oiseaux marins, tortues marines).

L’empreinte est calculée à partir de taux de captures accidentelles moyen par engin de pêche issus des données du rapport du WGBYC du CIEM (ICES, 2022). Elles sont extrapolés avec les données d’effort de chacune des flottilles françaises issues de la base de données FDI (FDI, 2023).

- Calcul des taux de captures moyens par engin de pêche

Le groupe de travail WGBYC – Working Group on BYCatch of protected species – est le groupe de travail de référence en Europe sur la problématique des captures accidentelles d’espèces protégées. Il rassemble et évalue les informations sur la surveillance et l’évaluation des captures accidentelles d’espèces protégées, notamment les mammifères marins, les oiseaux marins, les tortues marines et les poissons rares (e.g. holocéphales (sous-classe de poissons cartilagineux vivant actuellement dans les profondeurs marines), élasmobranches (sous-classe de Chondrichthyens qui regroupe les requins et raies), ou encore les petromyzonti (lamproies)).

La base de données officielle du WGBYC est une compilation de l’ensemble des données remontées par les Etats membres sur la problématique des captures accidentelles. Les données sur l’effort d’observation des pêcheries obtenues à partir des journaux de bord des navires et/ou collectées par les observateurs de port ne sont pas conservées par le WGBYC car le groupe de travail ne considère pas qu’il s’agisse de méthodes fiables pour une déclaration cohérente et précise des captures accidentelles. Les données dites fiables dans la base de données comprennent des données collectées par des observateurs en mer, par la surveillance électronique et par des observateurs de navires (membres d’équipage chargés de collecter des données spécifiquement pour le compte d’une institution scientifique) (ICES, 2022).

Les données de la table 5.6 du rapport WGBYC (ICES, 2022) sont des données compilées sur la période 2017-2021 pour les mammifères marins, les oiseaux marins et les tortues marines. Le nombre d’animaux capturés accidentellement et le nombre de jours en mer observés ont été regroupés par écorégion CIEM et par engin de pêche de niveau 4. Le WGBYC estime que le taux de captures accidentelles est abordable en calculant un simple rapport entre le nombre de captures observées - dans une écorégion donnée avec un engin de pêche de niveau 4 donné - divisé par le nombre de jours de pêche surveillés. Il faut cependant être conscient que l’on raisonne avec une somme cumulée de l’effort observé à l’échelle des écorégions et donc que les données sont agrégées à une grande emprise spatiale indépendamment des caractéristiques de pêche variables selon les zones, de la densité et distribution des espèces sensibles et que ces données sont dépendantes de la qualité du rapportage de chaque Etat membre.

Les données sont agrégées à l’échelle des 3 taxons. On dispose un nombre d’individus capturés accidentellement et un nombre de jour d’observation par taxon et par écorégion, et ainsi d’un taux de capture par jour de mer par zone pour chacun des taxons.

Dans cette première approche de quantification d’une empreinte « Espèces sensibles » à l’échelle des flottilles de pêche françaises, nous choisissons de raisonner à partir d’un taux moyen de capture par engin de pêche par taxon - calculés à partir des taux de captures accidentelles par engin de pêche des trois écorégions « Mer du Nord », « Golfe de Gascogne et Côte Ibérique » et « Mer Celtique ».

Ce choix se justifie par trois raisons :

- L'attribution de données d'effort de pêche à chacune des écorégions à partir d'une base de données d'effort à l'échelle de la division CIEM pose problème. En effet, plusieurs écorégions peuvent se recouper au sein de certaines divisions CIEM, ce qui complexifie l'attribution de l'effort associé à chaque engin de pêche. Faire l'hypothèse que l'effort de pêche est réparti de manière homogène à l'échelle d'une division et attribuer un effort à chaque écorégion au prorata de la surface de chaque écorégion dans une division serait possible mais pas sans incertitudes et potentielles erreurs.
- Raisonner sur un taux moyen permet de lisser les taux de capture par zone, et donc de donner moins de poids aux taux de captures obtenus sur la base d'un plan d'échantillonnage stratifié non équilibré, pouvant conduire à sous-estimer / surestimer les taux de captures par zones.
- 99,3 % de l'effort de pêche déployé par les flottilles de pêche françaises est au sein des écorégions « Mer du Nord », « Golfe de Gascogne et Côte Ibérique » et « Mer Celtique ».

Tableau A7.1 – Taux de capture moyen des espèces sensibles par jour de pêche, pour les différents engins de pêche (codes niveau 4), d'après les données du groupe de travail WGBYC du CIEM (nombre de jours d'observation > 50) (ICES, 2022)

Engin de pêche	Mammifères marins	Oiseaux marins	Tortues marines	Total
DRB	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000
FPO	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000
GND	0,15152	0,05479	0,00000	0,20630
GNS	0,09773	0,05705	0,00023	0,15502
GTR	0,05427	0,12478	0,00000	0,17905
LHM	0,00000	0,00736	0,00000	0,00736
LHP	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000
LLD	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000
LLS	0,00092	0,30184	0,00000	0,30275
LTL	0,00000	0,03133	0,00000	0,03133
MIS	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000
OTB	0,00271	0,00741	0,00000	0,01011
OTM	0,06348	0,02200	0,00000	0,08548
OTT	0,00100	0,00017	0,00000	0,00117
PS	0,03351	0,07037	0,00000	0,10388
PTB	0,04445	0,03414	0,00000	0,07859
PTM	0,03834	0,00162	0,00000	0,03996
SDN	0,00313	0,00000	0,00000	0,00313
SSC	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000
TBB	0,00074	0,00288	0,00000	0,00362

- Données d'effort issues du FDI (2023)

Les données d'effort utilisées sont accessibles dans la base de données FDI (<https://stecf.jrc.ec.europa.eu/dd/fdi>). Ces données donnent accès à des données d'effort de pêche, de débarquements, de captures ou encore de données biologiques à l'échelle des espèces et stocks, à l'échelle de la division CIEM, pour chacun des engins de pêche de niveau 4, pour chacune des techniques de pêches (flottilles détaillées), pour chacun des Etats membres, depuis 2013. Ces données sont complémentaires à celles disponibles dans la base de données de l'Annual Economic Report du

CSTEP, étant plus fin sur les aspects halieutiques, tandis que la base de données de l'Annual Economic Report reste plus fine sur les données socio-économiques. Pour travailler sur des données d'efforts des différents engins de pêches de niveau 4 à l'échelle des divisions CIEM, il n'y a pas de bases de données en libre accès plus précise. La base de données renseigne le nombre de jour de mer, le nombre de jour de pêche ou encore le nombre de kW.jour associé à chaque engin de pêche de niveau 4 utilisé par chacune des flottilles détaillées par an et par pays. Le nombre de jour de pêche sera ici notre variable d'intérêt.

Une brève représentation de la contribution de chacun des engins de pêche de niveau 4 dans l'effort de pêche déployé par chacune des flottilles de pêche françaises détaillées en Europe entre 2017 et 2021 est disponible dans le tableau A1.2, annexe 1.

- Méthode de calcul de l'empreinte « Espèces sensibles »

Une manière d'extrapoler ces données de taux de capture moyen par jour de pêche par groupe d'espèces sensibles par engin de pêche de niveau 4, avec toutes les limites que cela comporte, est simplement d'élever ces taux de captures avec les données d'effort de pêche des différentes flottilles de pêche françaises sur la période d'étude 2017-2021 pour approcher une empreinte « Espèces sensibles ».

Un simple produit entre l'effort déployé par chaque flottille de pêche détaillée avec chacun des engins de pêche de niveau 4 et le taux de capture moyen associé à cet engin de pêche permet d'obtenir une estimation d'un nombre moyen de captures accidentelles liées aux activités de pêches.

Les incertitudes autour de notre méthode de calcul nous incitent à travailler cependant en valeur relative plutôt qu'en nombre de captures estimées. On raisonne donc en proportion des captures accidentelles totales associée à chacun des flottilles détaillées et agrégées.

Les données obtenues dans ce rapport en termes d'ETP, tonnages ou valeurs générées par flottilles sont utilisées pour le calcul de nos indicateurs.

- Hypothèses et limites

Cette approche est une vision simplifiée de la réalité. En effet, les résultats de la méthode sont conditionnés aux données d'entrées de taux moyens de captures accidentelles calculés.

Raisonner avec un taux moyen suggère que l'on fait les hypothèses suivantes :

- (1) L'interaction entre un taxon et un engin de pêche ne varie pas en fonction des zones couvertes par cet engin, i.e. l'interaction ne dépend pas des changements d'espèces ciblées entre zones, ou des mesures de mitigation éventuellement mises en place ;
- (2) Le taux de capture d'un taxon par jours de pêche ne varie pas selon la taille du navire (avec pour conséquence que le taux de capture à la tonne pêchée est nettement plus élevé pour les petits bateaux. Ceux-ci opérant à la côte, où se concentrent les captures accidentelles, on peut supposer l'hypothèse valide, en notant au passage qu'elle justifierait de WGBYK du CIEM ne tiennent pas non plus compte de la taille des navires dans ses estimations des taux de captures accidentelles ;
- (3) La prise en compte d'un taux moyen est suffisante pour estimer les captures accidentelles totales de la zone, sans tenir compte d'une distribution spatiale que l'on sait évidemment hétérogène à échelle fine, en fonction notamment de l'habitat, de la distance à la côte, de la profondeur, etc.

La résultante de ces hypothèses est que l'échantillon constitué par agrégation des observations réalisées dans les trois écorégions prises en compte est supposé représentatif des taux de captures accidentelles moyens intervenant dans la zone d'action de chacun des engins de pêche considérés.

Cette approche pourrait naturellement être améliorée en étudiant les facteurs de variabilité des taux de captures accidentelles, et conséquemment en les estimant par classe de taille des navires et à des échelles spatio-temporelles plus fines (e.g. par écorégion ou division CIEM, voire par division, et par saison). Idéalement, la prise en compte de facteurs comme l'habitat, la bathymétrie ou la distance à la côte, serait sans doute souhaitable, mais elle supposerait de disposer également des distributions d'effort de pêche de chaque engin en fonction de ces paramètres.

Le groupe de travail WGBYC travaille activement sur ces sujets, avec l'objectif de déployer un programme d'observation pertinent et d'affiner la compréhension spatiale et temporelle de l'interaction entre les espèces sensibles et les engins de pêches. Il développe également un modèle (BEAM - Bycatch Evaluation and Assessment Matrix) afin d'explorer les taux de mortalité associés à ces captures et ainsi étudier les impacts à l'échelle des populations. Une veille sur leur travaux et avancées sera nécessaire afin de mettre à jour les analyses.

Annexe 8 – Méthode de calcul des Indicateurs socio-économiques

Toutes les données collectées dans le cadre du DCF (Data Collection Framework) doivent être traitées et diffusées en respectant certaines obligations de confidentialité. En particulier, dans le cas où une flottille est constituée de moins de 10 navires, les données socio-économiques peuvent être agrégées avec d'autres flottilles. Cette décision d'agréger des données à une échelle nationale relève des Etats Membres et les groupes ainsi clustérisés doivent être identifiable. En se basant sur la méthode développée par Ougier *et al.* (in press), les variables socio-économiques clustérisées sont désagrégées au prorata de l'effort de pêche (exprimé en kW.jours de pêche) de chacune des flottilles faisant partie de ce groupement.

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) et la valeur ajoutée (VA) sont estimés à partir des formules fournies par STECF (2022b) :

- $VA = \text{Revenus des débarquements} + \text{autres revenus} - \text{coûts de l'énergie} - \text{coûts de réparation} - \text{autres coûts variables} - \text{coûts fixes}$
- $EBE = VA - \text{coûts salariaux} - \text{travail non rémunéré}$

Tableau A8.1 – Description des variables utilisées

GROUP	Variable	Definition
INCOME	Gross value of landings	Value of landings sold during the year.
	Income from leasing out quota or other fishing rights	Totals invoiced during the reference period for leasing out quota or other fishing rights assigned to the related vessel and supplied to third parties.
	Other income	Totals invoiced during the reference period, corresponding to vessel activities other than fishing supplied to third parties. Insurance payment for damage/loss of gear/vessel should be included.
LABOUR COSTS	Personnel costs	Total remuneration, in cash or in kind, payable by an employer to an employee (regular and temporary employees as well as home-workers) in return for work done by the latter during the reference period. Personnel costs also include taxes and employees' social security contributions retained by the unit as well as the employer's compulsory and voluntary social contributions. People working only onshore and paid from vessels should be included if their activity has a direct link with the fishing operations. Employment on shore should include those activities, which directly related to small-scale fisheries and mostly carried out by fishers and their family members, but not entirely related to other economic sectors and specialties.
	Value of unpaid labour	Imputed value of unpaid labour. Unpaid labour = Work that produces goods or services but is unremunerated (OECD Glossary of statistical terms). People working only on shore should be included only if their work is directly related to fishing activity.

ENERGY COSTS	Energy costs	Purchases of all energy products during the reference period should be included in this variable only if they are purchased to be used as fuel. Energy products purchased as a raw material or for resale without transformation should be excluded. Energy costs should be supplied as net costs, i.e. reduced by tax refunds.
REPAIR AND MAINTENANCE COSTS	Repair and maintenance costs	The regular maintenance and repair of fixed assets used in production (items not treated as gross capital formation). Should refer only to vessel incl. equipment.
OTHER OPERATING COSTS	Other variable costs	All purchased inputs (goods and services) related to fishing effort and/or catch/landings excluding energy costs, personnel costs, repair and maintenance costs.
	Other non-variable costs	Includes purchased inputs not related to the level of effort and/or catch/landings (including leased equipment).
	Lease/rental payments for quota or other fishing rights	Total purchases of "Lease/rental payments for quota or other fishing rights".
SUBSIDIES	Operating subsidies	Direct payments which general government or the institutions of the European Union make to resident producers. (ESA D.3). Refers to direct payments/transfers related to the vessel activity, except for : - Fuel tax refunds - Subsidies for permanent cessation of fishing activities - Investment subsidies (fleet modernization)
	Subsidies on investments (NEW)	Direct payments which general governments or the institutions of the European Union make to resident producers to finance all or part of the costs of their acquiring assets related to the vessel.
CAPITAL COSTS	Consumption of fixed capital	Decline in value of vessel and equipment, as a result of normal wear and tear and obsolescence.
CAPITAL VALUE	Value of physical capital	Depreciated replacement value of the vessel including on-board equipment with a useful lifetime of more than one year.

Annexe 9 – Données de nombres de navire et d'efforts de pêche

Tableau A9.1 – Nombre de navires par flottilles agrégées (en nombre de navires)

Nombre Total ≈ 2700 navires	Côtiers (00-12 m)	Hauturiers (12-24 m)	Industriels (24-XX)	%
Dor - Filets, Lignes, Casiers	1439	115	44	59,2
Chap - Chaluts et sennes pélagiques	11	53	5	2,6
ChaD - Chaluts et sennes démersaux	242	281	69	21,9
Dra - Dragues et polyvalents	307	134	1	16,4
%	74	21,6	4,4	100

Tableau A9.2 – Nombre de navires par flottilles détaillées (en nombre de navires)

Nombre Total ≈ 2700 navires	VL0012	VL1218	VL1824	VL2440	VL40XX	%
D - Fileyeurs - DFN	443	62	30	23		20,7
D - Caseyeurs - FPO	366	7	11	1		14,3
D - Hameçons - HOK	274	1	2	20		11,0
D - Polyvalents civelliers et dormants - MGO	176					6,5
D - Plongeurs polyvalents - PGO	102	1				3,8
D - Combinant engins dormants - PGP	79	1		0		3,0
P - Sennes pélagiques - PS	3	26	2			1,1
P - Chaluts pélagiques - TM	8	9	16	1	4	1,4
T - Chaluts démersaux - DTS	240	144	122	54	10	21,1
T - Sennes démersales et chaluts - MGP (+)			12	5		0,6
T - Chaluts à perche - TBB	2	2				0,1
G - Dragues - DRB	153	85	7	1		9,1
G - Dragues et chaluts - MGP (-)	62	36				3,6
G - Combinant engins trainants et dormants - PMP	92	5				3,6
%	74,0	14,1	7,5	3,9	0,5	100,0

Tableau A9.3 – Efforts relatifs des flottilles agrégées (% de l'effort de pêche total)

Effort Total $\approx 7,67 \cdot 10^7$ kW.J	Côtiers (00-12 m)	Hauturiers (12-24 m)	Industriels (24-XX)	%
Dor - Filets, Lignes, Casiers	22,1	7,0	6,9	35,9
ChaP - Chaluts et sennes pélagiques	0,3	3,6	2,0	5,9
ChaD - Chaluts et sennes démersaux	5,7	24,0	17,0	46,7
Dra - Dragues et polyvalents	5,6	5,8	0,1	11,5
%	33,6	40,4	26	100

Tableau A9.4 – Efforts relatifs flottilles détaillées (% de l'effort de pêche total)

Effort Total $\approx 7,67 \cdot 10^7$ kW.J	VL0012	VL1218	VL1824	VL2440	VL40XX	%
D - Fileyeurs - DFN	8,1	3,2	2,6	3,2	0,0	17,2
D - Caseyeurs - FPO	7,1	0,3	0,6	0,1	0,0	8,0
D - Hameçons - HOK	4,2	0,0	0,2	3,5	0,0	7,9
D - Polyvalents civelliers et dormants - MGO	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1
D - Plongeurs polyvalents - PGO	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4
D - Combinant engins dormants - PGP	1,2	0,1	0,0	0,0	0,0	1,3
P - Sennes pélagiques - PS	0,0	1,3	0,1	0,0	0,0	1,5
P - Chaluts pélagiques - TM	0,2	0,8	1,4	0,1	1,9	4,4
T - Chaluts démersaux - DTS	5,6	8,9	13,8	10,5	5,8	44,7
T - Sennes démersales et chaluts - MGP (+)	0,0	0,0	1,2	0,6	0,0	1,8
T - Chaluts à perche - TBB	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
G - Dragues - DRB	2,2	3,4	0,4	0,1	0,0	6,1
G - Dragues et chaluts - MGP (-)	1,6	1,8	0,0	0,0	0,0	3,4
G - Combinant engins trainants et dormants - PMP	1,8	0,2	0,0	0,0	0,0	2,0
%	33,6	20,1	20,3	18,2	7,7	100,0

Annexe 10 – Données concernant l'emploi

Tableau A10.1 – Emplois (ETP) des flottilles détaillées

Total ≈ 5140 ETP	VL0012	VL1218	VL1824	VL2440	VL40XX	%
D - Fileyeurs - DFN	423,7	222,1	193,7	299,8		22,2
D - Caseyeurs - FPO	374,5	17,5	39,6	5,1		8,5
D - Hameçons - HOK	175,5	2,6	16,9	274,2		9,1
D - Polyvalents civelliers et dormants - MGO	50,3					1,0
D - Plongeurs polyvalents - PGO	28,2					0,5
D - Combinant engins dormants - PGP	68,3	4,0		3,7		1,5
P - Sennes pélagiques - PS	2,2	102,6	8,0			2,2
P - Chaluts pélagiques - TM	10,4	40,0	78,6	5,1	115,0	4,9
T - Chaluts démersaux - DTS	278,5	411,7	595,1	400,3	185,4	36,4
T - Sennes démersales et chaluts - MGP (+)			50,6	27,2		1,5
T - Chaluts à perche - TBB	2,1	6,3				0,2
G - Dragues - DRB	121,0	185,7	19,6	5,6		6,5
G - Dragues et chaluts - MGP (-)	78,0	99,8				3,4
G - Combinant engins trainants et dormants - PMP	98,9	11,7				2,2
%	33,3	21,5	19,5	19,9	5,9	100,0

Annexe 11 - Débarquements des flottilles de pêche, en volume et en valeur

Tableau A11.1 – Débarquements en volume (en Tonnes par an, sur la période d'étude, algues exclues)

Total : 343 800 Tonnes	Côtiers (00-12 m)	Hauturiers (12-24 m)	Industriels (24-XX m)	%
Filets, Lignes, Casiers	36190	17254	23709	22,4
Chaluts et sennes pélagiques	1672	34753	53348	26,1
Chaluts et sennes démersaux	10809	62142	59306	38,5
Dragues et polyvalents	19090	25337	227	13,0
%	19,7	40,6	39,7	100

Tableau A11.2 – Répartition des débarquements en volume (en tonnes) des flottilles détaillées

Total ≈ 344 kT (algues exclues)	VL0012	VL1218	VL1824	VL2440	VL40XX	%
D - Fileyeurs - DFN	11985	7712	6070	15036		11,9
D - Caseyeurs - FPO	17606	716	1885	152		5,9
D - Hameçons - HOK	4287	41	729	8431		3,9
D - Polyvalents civelliers et dormants - MGO	391					0,1
D - Plongeurs polyvalents - PGO	357					0,1
D - Combinant engins dormants - PGP	1564	102		90		0,5
P - Sennes pélagiques - PS	463	21319	1314			6,7
P - Chaluts pélagiques - TM	1208	3633	8488	647	52701	19,4
T - Chaluts démersaux - DTS	10718	17418	39665	28941	28039	36,3
T - Sennes démersales et chaluts - MGP (+)			4771	2327		2,1
T - Chaluts à perche - TBB	91	287				0,1
G - Dragues - DRB	9167	17114	1131	227		8,0
G - Dragues et chaluts - MGP (-)	5297	6342				3,4
G - Combinant engins trainants et dormants - PMP	4626	750				1,6
%	19,7	21,9	18,6	16,2	23,5	100,0

Tableau A11.3 – Répartition des débarquements en valeur (en k€ sur la période 2017-2021, algues exclues)

Total ≈ 941,5 M€	Côtiers (00-12 m)	Hauturiers (12-24 m)	Industriels (24-XX m)	%
Filets, Lignes, Casiers	173664	77329	75535	34,7
Chaluts et sennes pélagiques	3168	42351	41061	9,2
Chaluts et sennes démersaux	47329	209575	155972	43,9
Dragues et polyvalents	52752	62028	743	12,3
%	29,4	41,6	29,0	100,0

Tableau A11.4 – Répartition des débarquements en valeurs (k€) des flottilles détaillées

Total ≈ 941,5 M€	VL0012	VL1218	VL1824	VL2440	VL40XX	%
D - Fileyeurs - DFN	65 032	37343	28367	41750		18,3
D - Caseyeurs - FPO	54 735	2357	5817	463		6,7
D - Hameçons - HOK	33 252	214	2565	33053		7,3
D - Polyvalents civelliers et dormants - MGO	9 479					1,0
D - Plongeurs polyvalents - PGO	2 739					0,3
D - Combinant engins dormants - PGP	8 427	665		269		1,0
P - Sennes pélagiques - PS	837	18333	1666			2,2
P - Chaluts pélagiques - TM	2 331	6797	15556	1609	39453	7,0
T - Chaluts démersaux - DTS	47 024	75839	119998	93769	55565	41,7
T - Sennes démersales et chaluts - MGP (+)			12944	6638		2,1
T - Chaluts à perche - TBB	306	794				0,1
G - Dragues - DRB	22 163	39305	3202	743		6,9
G - Dragues et chaluts - MGP (-)	15 857	17664				3,6
G - Combinant engins trainants et dormants - PMP	14 732	1857				1,8
%	29,4	21,4	20,2	18,9	10,1	100,0

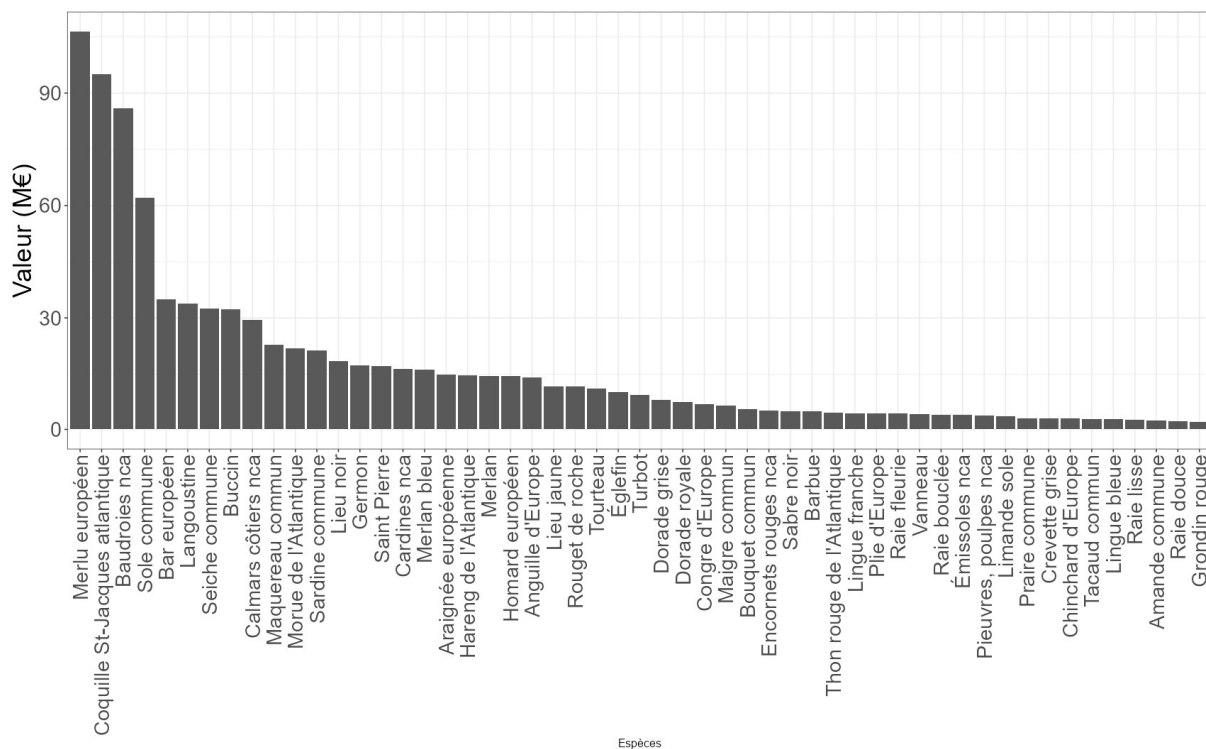


Figure A11.5 – Débarquements moyens en Valeur des principales espèces pêchées par les navires sous pavillon français en zone CIEM 27 (Atlantique Nord-Est) entre 2017-2021 (46 espèces représentant 95 % des débarquements)

Annexe 12 - Indicateurs d'exploitation des flottilles de pêche.

Tableau A12.1 – Indicateurs d'exploitation des flottilles agrégées

Flottille	Débarq.	Débarq. évalués	Débarq. surexpl.	Empreinte surexpl.	Pression de pêche	Intensité surpêche	Déplétion moyenne	Impact déplétion
Dor-0012	36190	21578	4502	7551	0,932	1,265	0,606	0,340
Dor-1224	17254	14052	4004	4916	0,880	1,163	0,585	0,142
Dor-24XX	23709	23081	1463	1503	0,884	1,208	0,587	0,211
ChaP-0012	34753	21008	15712	25992	1,125	1,255	0,675	0,408
ChaP-1224	1672	1170	993	1418	1,167	1,232	0,689	0,041
ChaP-24XX	53348	53054	17353	17449	0,910	1,340	0,597	0,052
ChaD-0012	62142	40141	11179	17306	0,906	1,482	0,596	0,175
ChaD-1224	10809	5933	1297	2364	0,821	1,276	0,560	0,048
ChaD-24XX	59306	44326	27487	36776	1,028	1,238	0,642	0,233
Dra-0012	25337	17094	695	1030	0,648	1,212	0,477	0,216
Dra-1224	227	206	21	23	0,690	1,442	0,498	0,004
Dra-24XX	19090	13902	1221	1676	0,720	1,272	0,513	0,128

Tableau A12.2 – Indicateurs d'exploitation des flottilles détaillées

Flottille	Débarq	Débarq. évalués	Débarq. surexpl.	Empreint. surexpl.	Pression de pêche	Intensité surpêche	Déplétion moyenne	Impact déplétion
D - DFN - 0012	11985	7659	2703	4230	0,894	1,227	0,591	0,124
D - DFN - 1218	7712	6512	1643	1946	0,815	1,155	0,557	0,126
D - DFN - 1824	6070	5507	877	967	0,871	1,075	0,582	0,057
D - DFN - 2440	15036	14921	235	237	0,869	1,287	0,581	0,151
D - FPO - 0012	17606	10513	784	1313	0,939	1,268	0,609	0,418
D - FPO - 1218	716	411	298	519	1,090	1,233	0,664	0,016
D - FPO - 1824	1885	1146	1115	1834	1,205	1,221	0,700	0,095
D - FPO - 2440	152	150	149	151	1,216	1,221	0,704	0,014
D - HOK - 0012	4287	2380	695	1252	1,026	1,426	0,641	0,161
D - HOK - 1218	41	22	6	11	0,921	1,058	0,602	0,006
D - HOK - 1824	729	384	26	49	0,895	1,268	0,591	0,004
D - HOK - 2440	8431	7921	1078	1147	0,908	1,189	0,597	0,079
D - MGO - 0012	391	68	14	80	0,963	1,113	0,618	0,012
D - PGO - 0012	357	226	3	5	0,678	1,993	0,492	0,008
D - PGP - 0012	1564	731	303	648	1,001	1,231	0,632	0,013
D - PGP - 1218	102	70	39	57	0,995	1,234	0,630	0,001
D - PGP - 2440	90	90	1	1	0,872	1,142	0,582	0,001
P - PS - 0012	463	224	183	378	1,202	1,284	0,699	0,006
P - PS - 1218	21319	10341	10108	20839	1,253	1,263	0,714	0,339
P - PS - 1824	1314	693	664	1259	1,254	1,277	0,715	0,024
P - TM - 0012	1208	946	810	1034	1,159	1,221	0,686	0,037
P - TM - 1218	3633	3038	1818	2174	1,036	1,225	0,645	0,059
P - TM - 1824	8488	6936	3123	3822	0,958	1,241	0,617	0,077
P - TM - 2440	647	556	18	21	0,748	1,262	0,527	0,003
P - TM - 40XX	52701	52498	17334	17401	0,912	1,340	0,598	0,052
T - DTS - 0012	10718	5857	1283	2348	0,822	1,277	0,561	0,048
T - DTS - 1218	17418	9241	2125	4005	0,817	1,224	0,558	0,050
T - DTS - 1824	39665	27569	8663	12464	0,954	1,556	0,615	0,178
T - DTS - 2440	28941	20326	8195	11668	0,993	1,438	0,630	0,187

T - DTS - 40XX	28039	22352	19098	23957	1,080	1,151	0,660	0,264
T - MGP - 1824	4771	3119	360	551	0,759	1,234	0,532	0,009
T - MGP - 2440	2327	1649	193	272	0,759	1,402	0,532	0,007
T - TBB - 0012	91	76	14	17	0,695	1,185	0,501	0,001
T - TBB - 1218	287	212	31	42	0,708	1,267	0,508	0,003
G - DRB - 0012	9167	6117	169	253	0,661	1,260	0,484	0,096
G - DRB - 1218	17114	10751	248	395	0,629	1,206	0,467	0,153
G - DRB - 1824	1131	957	8	9	0,612	1,377	0,458	0,019
G - DRB - 2440	227	206	21	23	0,690	1,442	0,498	0,004
G - MGP - 0012	5297	4484	916	1082	0,783	1,274	0,543	0,042
G - MGP - 1218	6342	4862	411	536	0,686	1,216	0,497	0,058
G - PMP - 0012	4626	3300	136	191	0,745	1,275	0,525	0,052
G - PMP - 1218	750	524	28	40	0,728	1,152	0,517	0,005

Tableau A12.3 – Liste et débarquements des stocks surexploités par les flottilles agrégées

Flottille	Nom commun	Nom scientifique	StockKeyLabel	F_FRMD	Débarq.	Total surexp. flottille	Proportion
Dor-0012	Lieu jaune	<i>Pollachius pollachius</i>	pol.27.67	2,20	352	4502	7,8
Dor-0012	Lieu jaune	<i>Pollachius pollachius</i>	pol.27.89a	1,03	899	4502	20,0
Dor-0012	Sole commune	<i>Solea solea</i>	sol.27.8ab	1,03	732	4502	16,3
Dor-0012	Tourteau	<i>Cancer pagurus</i>	can.27.7.8abd	1,22	1016	4502	22,6
Dor-0012	Petite roussette	<i>Scylliorhinus canicula</i>	syc.27.3a47d	1,05	382	4502	8,5
Dor-0012	Plie d'Europe	<i>Pleuronectes platessa</i>	ple.27.7d	1,50	173	4502	3,8
Dor-0012	Sole commune	<i>Solea solea</i>	sol.27.7d	1,04	442	4502	9,8
Dor-0012	Sole commune	<i>Solea solea</i>	sol.27.4	2,30	184	4502	4,1
Dor-1224	Tourteau	<i>Cancer pagurus</i>	can.27.7.8abd	1,22	1938	4004	48,4
Dor-1224	Lieu jaune	<i>Pollachius pollachius</i>	pol.27.89a	1,03	152	4004	3,8
Dor-1224	Sole commune	<i>Solea solea</i>	sol.27.8ab	1,03	1526	4004	38,1
Dor-24XX	Lingue franche	<i>Molva molva</i>	lin.27.346-91214	1,11	930	1463	63,6
Dor-24XX	Tourteau	<i>Cancer pagurus</i>	can.27.7.8abd	1,22	149	1463	10,2
Dor-24XX	Lieu noir	<i>Pollachius virens</i>	pok.27.3a46	1,14	175	1463	12,0
Dor-24XX	Églefin	<i>Melanogrammus aeglefinus</i>	had.27.7b-k	1,29	39	1463	2,7
Dor-24XX	Morue de l'Atlantique	<i>Gadus morhua</i>	cod.27.46a7d20	2,44	56	1463	3,8
Cha-0012	Chinchard d'Europe	<i>Trachurus trachurus</i>	hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	1,52	41	993	4,1
Cha-0012	Sardine commune	<i>Sardina pilchardus</i>	pil.27.8abd	1,22	945	993	95,2
Cha-1224	Chinchard d'Europe	<i>Trachurus trachurus</i>	hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	1,52	1575	15712	10,0

Cha-1224	Sardine commune	<i>Sardina pilchardus</i>	pil.27.8abd	1,22	13952	15712	88,8
Cha-24XX	Merlan bleu	<i>Micromesistius poutassou</i>	whb.27.1-91214	1,32	15931	17353	91,8
Cha-24XX	Chinchard d'Europe	<i>Trachurus trachurus</i>	hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	1,52	1396	17353	8,0
Cha-0012	Plie d'Europe	<i>Pleuronectes platessa</i>	ple.27.7d	1,50	373	1297	28,7
Cha-0012	Sole commune	<i>Solea solea</i>	sol.27.7d	1,04	95	1297	7,4
Cha-0012	Petite roussette	<i>Scyliorhinus canicula</i>	syc.27.3a47d	1,05	36	1297	2,8
Cha-0012	Petite roussette	<i>Scyliorhinus canicula</i>	syc.27.67a-ce-j	1,03	113	1297	8,7
Cha-0012	Merlan	<i>Merlangius merlangus</i>	whg.27.7b-ce-k	2,21	32	1297	2,5
Cha-0012	Sardine commune	<i>Sardina pilchardus</i>	pil.27.8abd	1,22	238	1297	18,4
Cha-0012	Sole commune	<i>Solea solea</i>	sol.27.8ab	1,03	203	1297	15,6
Cha-0012	Chinchard d'Europe	<i>Trachurus trachurus</i>	hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	1,52	82	1297	6,3
Cha-1224	Plie d'Europe	<i>Pleuronectes platessa</i>	ple.27.7d	1,50	289	11179	2,6
Cha-1224	Petite roussette	<i>Scyliorhinus canicula</i>	syc.27.3a47d	1,05	730	11179	6,5
Cha-1224	Petite roussette	<i>Scyliorhinus canicula</i>	syc.27.67a-ce-j	1,03	771	11179	6,9
Cha-1224	Merlan	<i>Merlangius merlangus</i>	whg.27.7b-ce-k	2,21	2144	11179	19,2
Cha-1224	Sole commune	<i>Solea solea</i>	sol.27.8ab	1,03	448	11179	4,0
Cha-1224	Chinchard d'Europe	<i>Trachurus trachurus</i>	hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	1,52	383	11179	3,4
Cha-1224	Cardines nca	<i>Lepidorhombus spp</i>	meg.27.7b-k8abd	1,19	2187	11179	19,6
Cha-1224	Sardine commune	<i>Sardina pilchardus</i>	pil.27.8abd	1,22	488	11179	4,4
Cha-1224	Rouget de roche	<i>Mullus surmuletus</i>	mur.27.3a47d	1,05	329	11179	2,9
Cha-1224	Morue de l'Atlantique	<i>Gadus morhua</i>	cod.27.7 ^e -k	3,86	319	11179	2,9
Cha-1224	Églefin	<i>Melanogrammus aeglefinus</i>	had.27.7b-k	1,29	2166	11179	19,4
Cha-24XX	Églefin	<i>Melanogrammus aeglefinus</i>	had.27.7b-k	1,29	2145	27487	7,8
Cha-24XX	Lingue franche	<i>Molva molva</i>	lin.27.346-91214	1,11	872	27487	3,2
Cha-24XX	Cardines nca	<i>Lepidorhombus spp</i>	meg.27.7b-k8abd	1,19	2370	27487	8,6
Cha-24XX	Merlan	<i>Merlangius merlangus</i>	whg.27.7b-ce-k	2,21	1224	27487	4,5
Cha-24XX	Baudroies nca	<i>Lophius spp</i>	anf.27.3a46	1,15	1555	27487	5,7

Cha-24XX	Lieu noir	<i>Pollachius virens</i>	pok.27.3a46	1,14	12865	27487	46,8
Cha-24XX	Morue de l'Atlantique	<i>Gadus morhua</i>	cod.27.1-2	1,02	4025	27487	14,6
Dra-0012	Sole commune	<i>Solea solea</i>	sol.27.7d	1,04	180	1221	14,7
Dra-0012	Tourteau	<i>Cancer pagurus</i>	can.27.7.8abd	1,22	42	1221	3,4
Dra-0012	Petite roussette	<i>Scyliorhinus canicula</i>	syc.27.67a-ce-j	1,03	36	1221	3,0
Dra-0012	Plie d'Europe	<i>Pleuronectes platessa</i>	ple.27.7d	1,50	376	1221	30,8
Dra-0012	Petite roussette	<i>Scyliorhinus canicula</i>	syc.27.3a47d	1,05	66	1221	5,4
Dra-0012	Rouget de roche	<i>Mullus surmuletus</i>	mur.27.3a47d	1,05	50	1221	4,1
Dra-0012	Sardine commune	<i>Sardina pilchardus</i>	pil.27.8abd	1,22	403	1221	33,0
Dra-1224	Rouget de roche	<i>Mullus surmuletus</i>	mur.27.3a47d	1,05	70	695	10,1
Dra-1224	Plie d'Europe	<i>Pleuronectes platessa</i>	ple.27.7d	1,50	204	695	29,4
Dra-1224	Sole commune	<i>Solea solea</i>	sol.27.7d	1,04	178	695	25,6
Dra-1224	Petite roussette	<i>Scyliorhinus canicula</i>	syc.27.3a47d	1,05	145	695	20,9
Dra-1224	Petite roussette	<i>Scyliorhinus canicula</i>	syc.27.67a-ce-j	1,03	26	695	3,8
Dra-1224	Sardine commune	<i>Sardina pilchardus</i>	pil.27.8abd	1,22	43	695	6,1
Dra-24XX	Plie d'Europe	<i>Pleuronectes platessa</i>	ple.27.7d	1,50	18	21	86,3
Dra-24XX	Sole commune	<i>Solea solea</i>	sol.27.7d	1,04	1	21	5,8
Dra-24XX	Petite roussette	<i>Scyliorhinus canicula</i>	syc.27.3a47d	1,05	2	21	7,5

Tableau A12.4 – Proportion des captures par flottille agrégée pour lesquelles un F/F_{RMD} est disponible

	Côtiers (00-12 m)	Hauturiers (12-24 m)	Industriels (24-XX)
Dor - Filets, Lignes, Casiers	59,62 %	81,44 %	97,35 %
ChaP - Chaluts et sennes pélagiques	69,97 %	60,45 %	99,45 %
ChaD - Chaluts et sennes démersaux	54,89 %	64,57 %	74,67 %
Dra - Dragues et polyvalents	72,82 %	67,47 %	90,69 %

Annexe 13 - Empreinte juvéniles

Tableau A13.1 – Score de risque et empreinte juvéniles des flottilles détaillées (en % de l’empreinte totale des flottilles pour lesquels l’empreinte peut être calculée)

	Risque	VL0012	VL1218	VL1824	VL2440	VL40XX	%
D - Fileyeurs - DFN	3	5,6	2,7	2,1	5,3		15,8
D - Caseyeurs - FPO	0,5	3,1	0,0	0,1	0,0		3,3
D - Hameçons - HOK	NA						
D - Polyvalents civilliers et dormants - MGO	NA						
D - Plongeurs polyvalents - PGO	2	0,1					0,1
D - Combinant engins dormants - PGP	2	0,6	0,02		0,02		0,6
P - Sennes pélagiques - PS	3	0,2	7,5	0,5			8,2
P - Chaluts pélagiques - TM	0,5	0,2	0,2	0,5	0,0	3,1	4,1
T - Chaluts démersaux - DTS	4	6,3	8,2	18,7	13,6	13,2	60,1
T - Sennes démersales et chaluts - MGP (+)	NA						
T - Chaluts à perche - TBB	5	0,1	0,2				0,2
G - Dragues - DRB	2	3,2	4,0	0,3	0,1		7,6
G - Dragues et chaluts - MGP (-)	N/A						
G - Combinant engins trainants et dormants - PMP	N/A						
%		19,5	22,9	22,2	19,1	16,3	100,0

Annexe 14 - Empreinte abrasion des fonds marins

Tableau A14.1 – Empreinte et indicateur abrasion des fonds marins pour les flottilles agrégées

Flottille	Empreinte (km2)		Intens.abras./jour		Effort (jours)	Débarq. (tonnes)
	surface	sous-surf.	surface	sous-surf.		
Dor -0012	930	421	0,004	0,002	49233	36190
Dor -1224	43	35	0,002	0,002	3983	17254
Dor -24XX	5	1	0,001	0,000	1615	23709
ChaP-0012	481	70	0,266	0,039	362	1672
ChaP-1224	7843	1045	0,544	0,073	2883	34753
ChaP-24XX	510	30	1,730	0,102	59	53348
ChaD-0012	97027	15204	1,685	0,264	11517	10809
ChaD-1224	350568	47688	3,885	0,528	18048	62142
ChaD-24XX	136095	10443	5,201	0,399	5233	59306
Dra -0012	18545	4390	0,328	0,078	11313	19090
Dra -1224	15544	3850	0,525	0,130	5927	25337
Dra -24XX	80	67	0,366	0,306	44	227

Tableau A14.2 – Empreinte et indicateur abrasion des fonds marins pour les flottilles détaillées

(NB : Les codes des flottilles détaillées sont précisés tableau A13.1)

Flottille	Empreinte (km2)		Intens.abras./jour		Effort (jours)	Débarq. (tonnes)
	surface	sous-surf.	surface	sous-surf.		
D - DFN - 0012	536	209	0,007	0,003	16355	11985
D - DFN - 1218	29	29	0,002	0,002	3626	7712
D - DFN - 1824	0	0	0,000	0,000	1874	6070
D - DFN - 2440	5	1	0,001	0,000	1615	15036
D - FPO - 0012	203	142	0,003	0,002	15305	17606
D - FPO - 1218	14	7	0,008	0,004	356	716
D - FPO - 1824	0	0	0,000	0,000	482	1885
D - FPO - 2440	0	0	0,000	0,000	43	152
D - HOK - 0012	79	49	0,002	0,001	9525	4287
D - HOK - 1218	0	0	0,000	0,000	47	41
D - HOK - 1824	0	0	0,000	0,000	151	729
D - HOK - 2440	0	0	0,000	0,000	1467	8431
D - MGO - 0012	109	18	0,006	0,001	3881	391
D - PGO - 0012	3	3	0,001	0,001	1131	357
D - PGP - 0012	1	1	0,000	0,000	3036	1564
D - PGP - 1218	0	0	0,000	0,000	69	102
D - PGP - 2440	0	0	0,000	0,000	13	90
P - PS - 0012	0	0	0,000	0,000	75	463
P - PS - 1218	0	0	0,000	0,000	1385	21319
P - PS - 1824	0	0	0,000	0,000	84	1314
P - TM - 0012	481	70	0,266	0,039	362	1208
P - TM - 1218	2046	303	0,719	0,106	569	3633
P - TM - 1824	5797	742	1,249	0,160	928	8488
P - TM - 2440	510	30	1,730	0,102	59	647

P - TM - 40XX	0	0	0,000	0,000	161	52701
T - DTS - 0012	96930	15108	1,693	0,264	11452	10718
T - DTS - 1218	147378	28169	3,286	0,628	8970	17418
T - DTS - 1824	190859	18565	4,643	0,452	8222	39665
T - DTS - 2440	101461	7775	4,816	0,369	4213	28941
T - DTS - 40XX	28318	2381	7,690	0,647	737	28039
T - MGP - 1824	12079	739	3,305	0,202	731	4771
T - MGP - 2440	6315	286	4,454	0,202	284	2327
T - TBB - 0012	97	95	0,300	0,293	65	91
T - TBB - 1218	252	215	0,405	0,346	124	287
G - DRB - 0012	4657	1963	0,205	0,087	4537	9167
G - DRB - 1218	7498	2373	0,420	0,133	3567	17114
G - DRB - 1824	434	206	0,325	0,154	267	1131
G - DRB - 2440	80	67	0,366	0,306	44	227
G - MGP - 0012	7976	1182	0,586	0,087	2722	5297
G - MGP - 1218	7292	1163	0,797	0,127	1830	6342
G - PMP - 0012	5911	1246	0,292	0,061	4054	4626
G - PMP - 1218	321	109	0,244	0,083	263	750

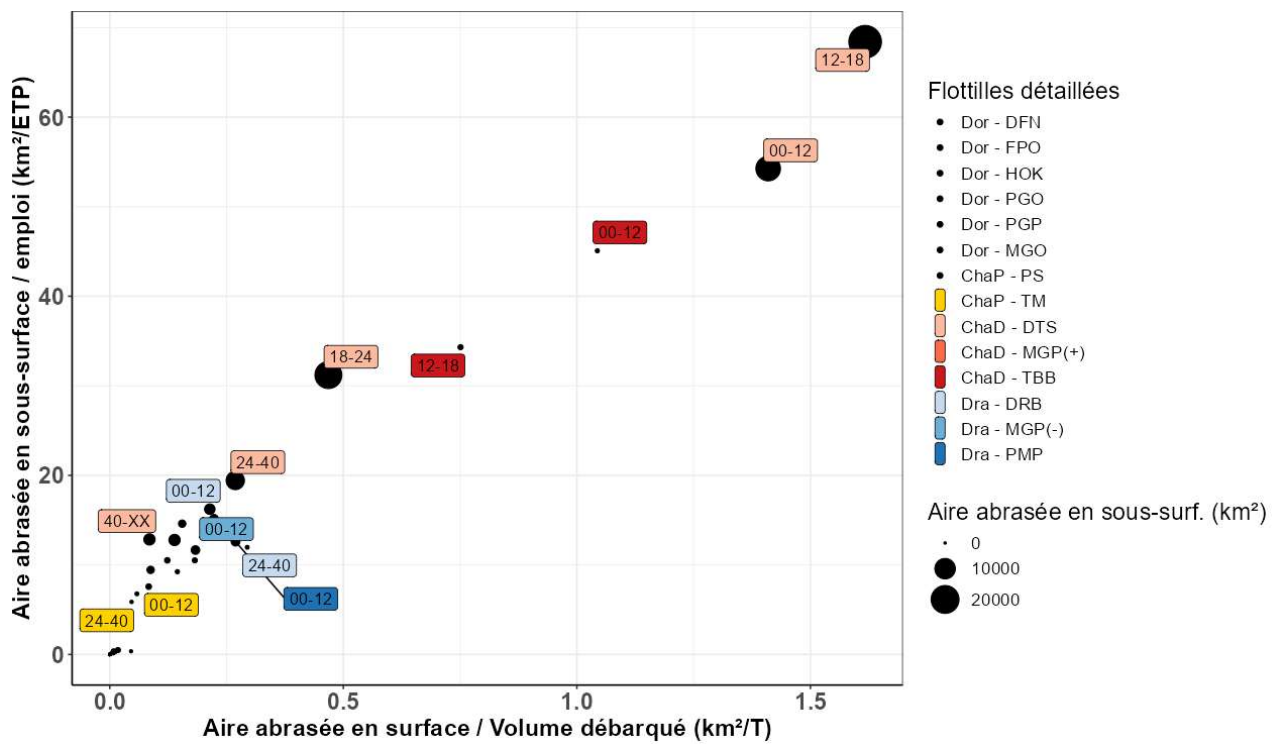
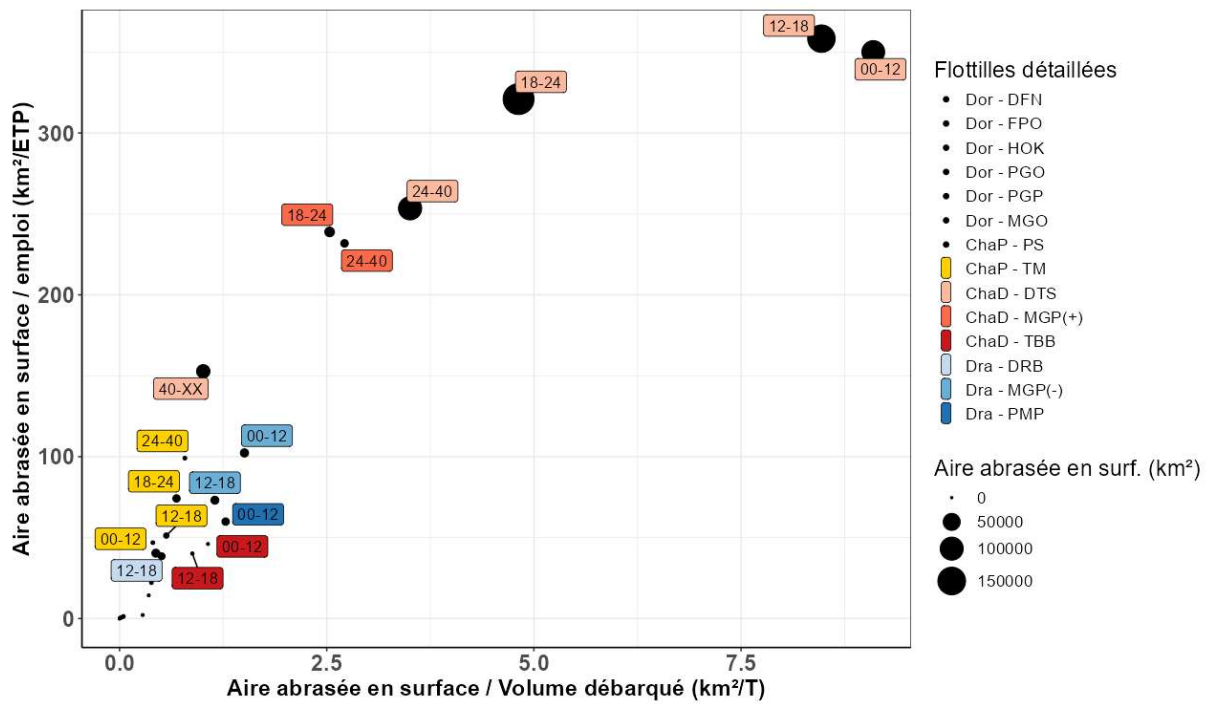


Figure A14.3 – Indice d'intensité de l'abrasion des fonds marins en surface (haut) et en sous-surface (bas), pour les différentes flottilles détaillées : en empreinte/heure de pêche en abscisse, et en empreinte/T pêchée en abscisse, et en empreinte/emploi en ordonnée

Annexe 15 - Empreinte espèces sensibles

Tableau A15.1 – Empreinte Espèces sensibles cumulée (Oiseaux et Mammifères) associée à chacune des flottilles détaillées (Empreinte relative en % de l’empreinte moyenne totale 2017-2021)

(NB : Les codes des flottilles détaillées sont précisés tableau A13.1)

	Taxon	VL0012	VL1218	VL1824	VL2440	VL40XX	%
D - Fileyeurs - DFN	Mammifères marins	13,56	3,10	1,91	2,18		20,75
	Oiseaux marins	18,20	5,32	2,32	1,30		27,14
D - Caseyeurs - FPO	Mammifères marins	1,04	0,05	0,00	0,00		1,09
	Oiseaux marins	2,02	0,10	0,00	0,00		2,12
D - Hameçons - HOK	Mammifères marins	0,48	0,00	0,00	0,02		0,50
	Oiseaux marins	21,54	0,18	0,63	6,14		28,49
D - Polyvalents civelliers et dormants - MGO	Mammifères marins	1,16					1,16
	Oiseaux marins	2,49					2,49
D - Plongeurs polyvalents - PGO	Mammifères marins	0,03					0,03
	Oiseaux marins	0,13					0,13
D - Combinant engins dormants - PGP	Mammifères marins	1,25	0,03		0,01		1,29
	Oiseaux marins	2,95	0,08		0,04		3,07
P - Sennes pélagiques - PS	Mammifères marins	0,03	0,64	0,04			0,71
	Oiseaux marins	0,06	1,34	0,07			1,47
P - Chaluts pélagiques - TM	Mammifères marins	0,17	0,26	0,41	0,03	0,14	1,01
	Oiseaux marins	0,02	0,02	0,06	0,00	0,05	0,15
T - Chaluts démersaux - DTS	Mammifères marins	0,43	0,28	0,43	0,19	0,21	1,54
	Oiseaux marins	0,94	0,37	0,47	0,36	0,19	2,33
T - Sennes démersales et chaluts - MGP (+)	Mammifères marins			0,15	0,05		0,20
	Oiseaux marins			0,04	0,02		0,06
T - Chaluts à perche - TBB	Mammifères marins	0,00	0,00				0,00
	Oiseaux marins	0,00	0,00				0,00
G - Dragues - DRB	Mammifères marins	0,09	0,06	0,00	0,00		0,15
	Oiseaux marins	0,34	0,12	0,00	0,00		0,46
G - Dragues et chaluts - MGP (-)	Mammifères marins	0,35	0,21				0,56
	Oiseaux marins	0,21	0,13				0,34
G - Combinant engins trainants et dormants - PMP	Mammifères marins	0,82	0,03				0,85
	Oiseaux marins	1,77	0,09				1,86
	%	70,08	12,41	6,53	10,34	0,59	100,0

Tableau A15.2 – Empreinte Mammifères marins associée à chacune des flottilles détaillées (Empreinte relative en % de l’empreinte moyenne totale 2017-2021 sur le taxon)

(NB : Les codes des flottilles détaillées sont précisés tableau A13.1)

	Taxon	VL0012	VL1218	VL1824	VL2440	VL40XX	%
D - Fileyeurs - DFN	Mammifères marins	45,42	10,38	6,41	7,29		69,5
D - Caseyeurs - FPO	Mammifères marins	3,47	0,16	0,00	0,00		3,63
D - Hameçons - HOK	Mammifères marins	1,61	0,00	0,01	0,06		1,68
D - Polyvalents civelliers et dormants - MGO	Mammifères marins	3,89					3,89
D - Plongeurs polyvalents - PGO	Mammifères marins	0,12					0,12
D - Combinant engins dormants - PGP	Mammifères marins	4,17	0,12		0,03		4,32
P - Sennes pélagiques - PS	Mammifères marins	0,10	2,14	0,12			2,36
P - Chaluts pélagiques - TM	Mammifères marins	0,58	0,87	1,39	0,09	0,48	3,41
T - Chaluts démersaux - DTS	Mammifères marins	1,43	0,95	1,45	0,65	0,71	5,19
T - Sennes démersales et chaluts - MGP (+)	Mammifères marins			0,51	0,17		0,68
T - Chaluts à perche - TBB	Mammifères marins	0,00	0,01				0,01
G - Dragues - DRB	Mammifères marins	0,30	0,18	0,00	0,00		0,48
G - Dragues et chaluts - MGP (-)	Mammifères marins	1,16	0,71				1,87
G - Combinant engins trainants et dormants - PMP	Mammifères marins	2,74	0,12				2,86

Tableau A15.3 – Empreinte Oiseaux marins associée à chacune des flottilles détaillées (Empreinte relative en % de l’empreinte moyenne totale 2017-2021 sur le taxon)

(NB : Les codes des flottilles détaillées sont précisés tableau A13.1)

	Taxon	VL0012	VL1218	VL1824	VL2440	VL40XX	%
D - Fileyeurs - DFN	Oiseaux marins	25,94	7,58	3,31	1,85		38,68
D - Caseyeurs - FPO	Oiseaux marins	2,88	0,14	0,00	0,00		3,03
D - Hameçons - HOK	Oiseaux marins	30,71	0,26	0,90	8,75		40,62
D - Polyvalents civelliers et dormants - MGO	Oiseaux marins	3,56					3,56
D - Plongeurs polyvalents - PGO	Oiseaux marins	0,19					0,19
D - Combinant engins dormants - PGP	Oiseaux marins	4,21	0,12		0,05		4,38
P - Sennes pélagiques - PS	Oiseaux marins	0,09	1,91	0,11			2,11
P - Chaluts pélagiques - TM	Oiseaux marins	0,04	0,03	0,08	0,01	0,07	0,23
T - Chaluts démersaux - DTS	Oiseaux marins	1,33	0,52	0,67	0,52	0,27	3,31
T - Sennes démersales et chaluts - MGP (+)	Oiseaux marins			0,06	0,03		0,09
T - Chaluts à perche - TBB	Oiseaux marins	0,00	0,01				0,01
G - Dragues - DRB	Oiseaux marins	0,48	0,18	0,00	0,00		0,66
G - Dragues et chaluts - MGP (-)	Oiseaux marins	0,29	0,18				0,47
G - Combinant engins trainants et dormants - PMP	Oiseaux marins	2,53	0,13				2,66

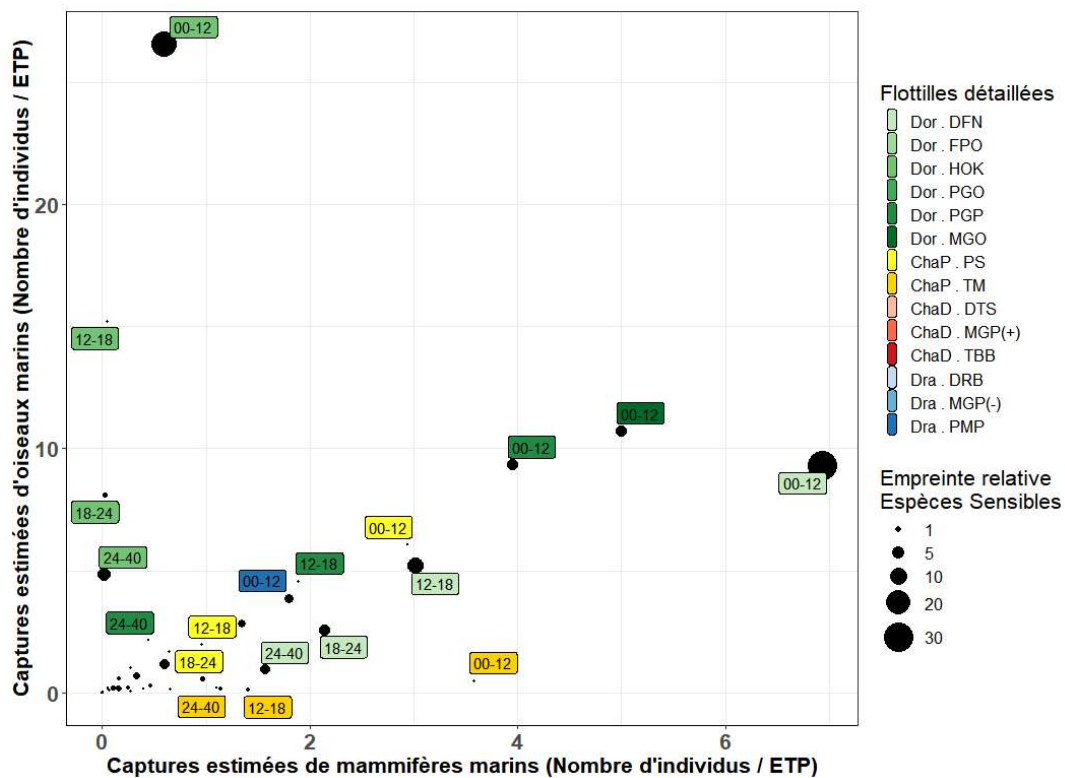


Figure A15.4 – Indicateurs d’empreinte espèces sensibles par ETP par flottille détaillée, pour les taxons Mammifères marins (en abscisse) et Oiseaux marins (en ordonnée)

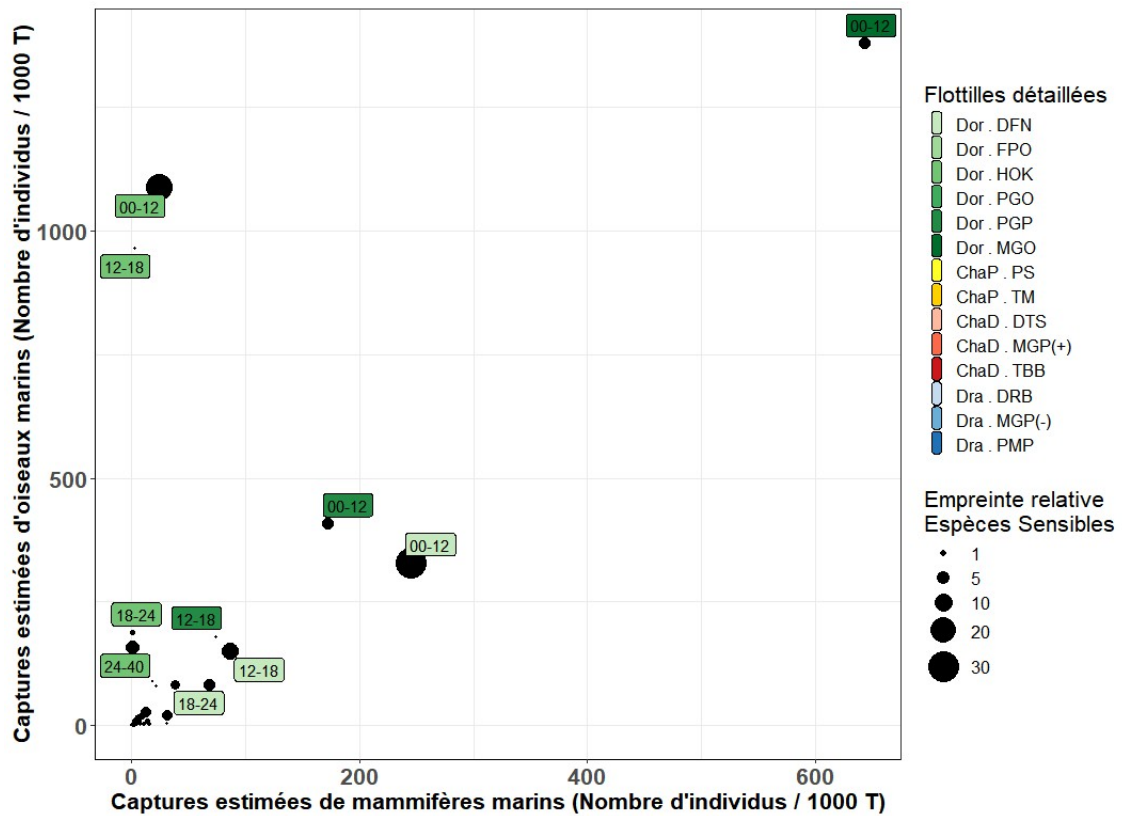


Figure A15.5 – Indicateurs d’empreinte espèces sensibles par 1000 tonnes pêchées par flottille détaillée, pour les taxons Mammifères marins (en abscisse) et Oiseaux marins (en ordonnée)

Annexe 16 - Empreinte carbone

Tableau A16.1 – Empreinte carbone (kT CO₂)

Total ≈ 730 kT	VL0012	VL1218	VL1824	VL2440	VL40XX	%	
D - Fileyeurs - DFN	21,41	13,41	10,21	19,99		8,9	
D - Caseyeurs - FPO	17,95	1,34	3,11	0,39		3,1	
D - Hameçons - HOK	10,38	0,20	1,34	21,78		4,6	
D - Polyvalents civelliers et dormants - MGO	3,01					0,4	
D - Plongeurs polyvalents - PGO	0,93					0,1	
D - Combinant engins dormants - PGP	3,48	0,27		0,27		0,6	
P - Sennes pélagiques - PS	0,29	5,26	0,41			0,8	
P - Chaluts pélagiques - TM	1,01	7,28	14,31	0,96	31,03	7,5	
T - Chaluts démersaux - DTS	35,51	77,69	162,96	101,55	61,07	60,2	
T - Sennes démersales et chaluts - MGP(+)			13,81	6,95		2,8	
T - Chaluts à perche - TBB	0,21	1,72				0,3	
G - Dragues - DRB	9,28	24,27	2,58	0,74		5,1	
G - Dragues et chaluts - MGP(-)	7,41	27,39				4,8	
G - Combinant engins trainants et dormants - PMP	5,57	0,69				0,9	
	%	16,0	21,9	28,6	20,9	12,6	100,0

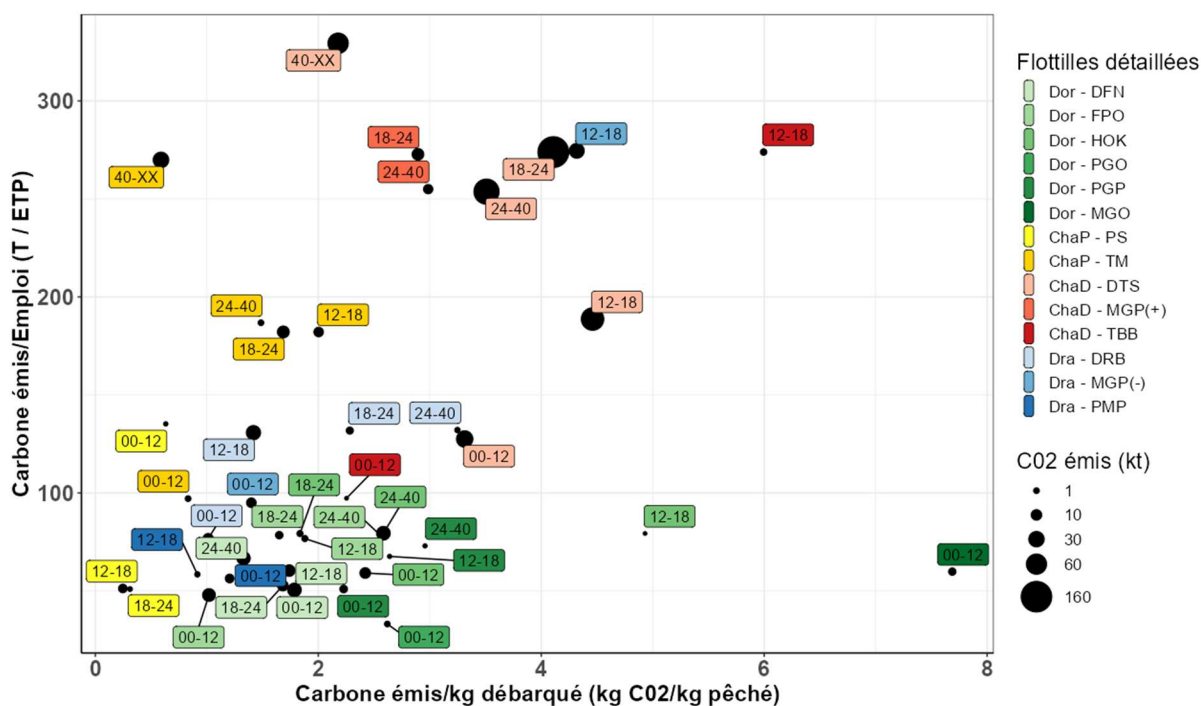


Figure A16.2 – Carbone émis par flottille détaillée en fonction de ses débarquements en volume et de sa valeur ajoutée

Annexe 17 - Coûts salariaux par FTE par flottilles

Tableau A17.1 – Coût salarial annuel moyen par flottille et FTE (taxes et charges employeur incluses, en €)

	Côtiers (00-12 m)	Hauturiers (12-24 m)	Industriels (24-XX m)	€
Dor - Filets, Lignes, Casiers	66 200	66 900	42 800	60 200
ChaP - Chaluts et sennes pélagiques	86 100	78 500	86 400	80 700
ChaD - Chaluts et sennes démersaux	72 300	71 500	73 600	72 200
Dra - Dragues et polyvalents	73 900	87 900	92 500	81 200
€	68 700	73 700	61 100	68 800

Tableau A17.2 – Coût salarial moyen par flottille détaillée (taxes et charges employeurs inclus, en €)

	VL0012	VL1218	VL1824	VL2440	VL40XX
D - Fileyeurs - DFN	67 200	72 500	61 700	43 000	
D - Caseyeurs - FPO	58 600	68 800	70 800	69 200	
D - Hameçons - HOK	68 700	41 800	42 200	42 100	
D - Polyvalents civelliers et dormants - MGO	78 600				
D - Plongeurs polyvalents - PGO	126 100				
D - Combinant engins dormants - PGP	61 600	79 900		49 600	
P - Sennes pélagiques - PS	75 800	86 000	87 100		
P - Chaluts pélagiques - TM	88 200	71 900	71 300	78 100	84 700
T - Chaluts démersaux - DTS	72 100	71 800	71 200	71 100	79 100
T - Sennes démersales et chaluts - MGP (+)			72 000	71 200	
T - Chaluts à perche - TBB	93 600	82 400			
G - Dragues - DRB	80 400	92 300	91 600	92 500	
G - Dragues et chaluts - MGP (-)	90 600	83 500			
G - Combinant engins trainants et dormants - PMP	52 700	49 500			

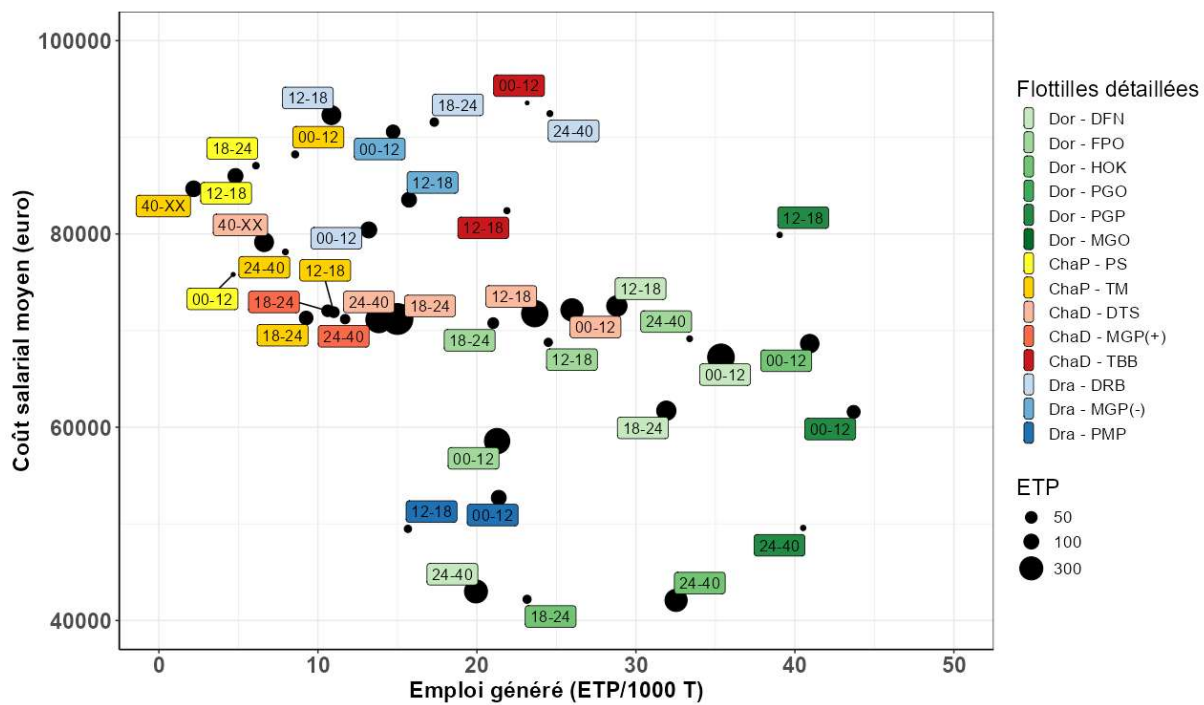


Figure A17.3 – Coût salarial pour une flottille en fonction de l’emploi qu’elle génère pour 1000 T de ressources halieutiques débarquées. A noter que les flottilles suivantes n’apparaissent pas sur le graphique ci-dessus : [PGO-0012] de coordonnées (x = 80 ; y = 125 000) et [MGO-0012] de coordonnées (x=120 ; y = 80 000).

Annexe 18 - Valeur ajoutée par flottille.

Tableau A18.1 – Valeur ajoutée par flottille agrégée (M€)

Total ≈ 483 M€	Côtiers (00-12 m)	Hauturiers (12-24 m)	Industriels (24-XX m)	%
Dor - Filets, Lignes, Casiers	104,62	43,51	37,11	38,4
ChaP - Chaluts et sennes pélagiques	1,61	23,66	14,18	8,2
ChaD - Chaluts et sennes démersaux	28,42	99,73	55,32	38,0
Dra - Dragues et polyvalents	33,46	40,23	0,74	15,4
%	34,8	42,9	22,2	100,0

Tableau A18.2 – Valeur ajoutée par flottille détaillée (M€)

Total ≈ 483 M€	VL0012	VL1218	VL1824	VL2440	VL40XX	%
D - Fileyeurs - DFN	39,43	21,42	15,31	18,97		19,7
D - Caseyeurs - FPO	30,78	1,52	3,62	0,45		7,5
D - Hameçons - HOK	17,91	0,16	1,08	17,42		7,6
D - Polyvalents civelliers et dormants - MGO	5,93					1,2
D - Plongeurs polyvalents - PGO	5,07					1,1
D - Combinant engins dormants - PGP	5,50	0,41		0,27		1,3
P - Sennes pélagiques - PS	0,23	11,53	0,92			2,6
P - Chaluts pélagiques - TM	1,38	3,80	7,41	0,53	13,64	5,5
T - Chaluts démersaux - DTS	28,13	38,98	55,28	36,77	16,08	36,3
T - Sennes démersales et chaluts - MGP (+)			4,72	2,47		1,5
T - Chaluts à perche - TBB	0,29	0,76				0,2
G - Dragues - DRB	14,79	24,61	2,58	0,74		8,9
G - Dragues et chaluts - MGP (-)	10,48	12,16				4,7
G - Combinant engins trainants et dormants - PMP	8,19	0,89				1,9
%	34,8	24,1	18,8	16,1	6,2	100,0

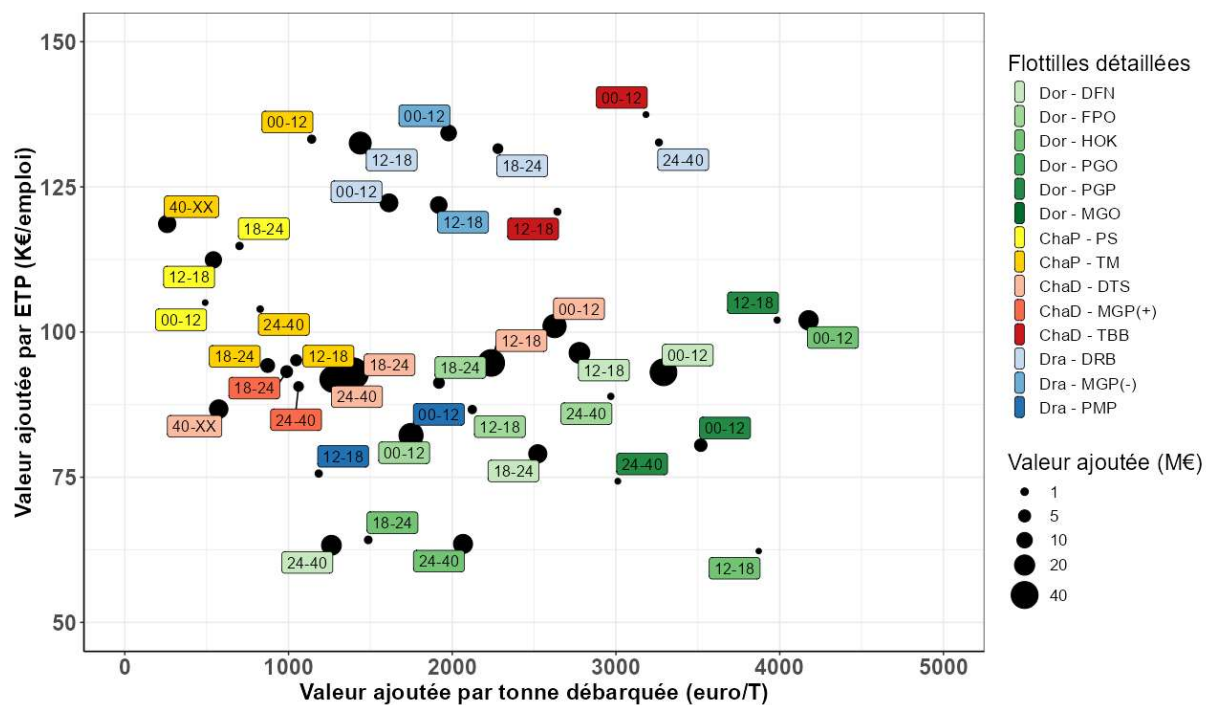


Figure A18.3 – Valeur ajoutée d'une flottille par emploi et par tonne débarquée. A noter que les flottilles suivantes n'apparaissent pas sur le graphique ci-dessus : [PGO-0012] de coordonnées (x = 14 500, y = 180) et [MGO-0012] de coordonnées (x=15 100 ; y = 119).

Annexe 19 - Excédent brute d'exploitation (EBE) et capital physique par flottille

Tableau A19.1 – EBE par flottille agrégée

Total ≈ 129 M€	Côtiers (00-12 m)	Hauturiers (12-24 m)	Industriels (24-XX m)	%
Dor - Filets, Lignes, Casiers	30,44	10,30	12,14	40,9
ChaP - Chaluts et sennes pélagiques	0,53	5,67	4,04	7,9
ChaD - Chaluts et sennes démersaux	8,14	23,66	10,24	32,5
Dra - Dragues et polyvalents	11,45	12,39	0,22	18,6
%	39,1	40,3	20,6	100,0

Tableau A19.2 – EBE par flottille détaillée

Total ≈ 129 M€	VL0012	VL1218	VL1824	VL2440	VL40XX	%
D - Fileyeurs - DFN	10,95	5,30	3,36	6,08		19,9
D - Caseyeurs - FPO	8,85	0,31	0,81	0,10		7,8
D - Hameçons - HOK	5,86	0,05	0,37	5,87		9,4
D - Polyvalents civelliers et dormants - MGO	1,98					1,5
D - Plongeurs polyvalents - PGO	1,52					1,2
D - Combinant engins dormants - PGP	1,29	0,09		0,09		1,1
P - Sennes pélagiques - PS	0,06	2,71	0,22			2,3
P - Chaluts pélagiques - TM	0,47	0,93	1,80	0,13	3,90	5,6
T - Chaluts démersaux - DTS	8,04	9,44	12,91	8,30	1,41	31,0
T - Sennes démersales et chaluts - MGP (+)			1,07	0,53		1,2
T - Chaluts à perche - TBB	0,09	0,24				0,3
G - Dragues - DRB	5,06	7,47	0,78	0,22		10,5
G - Dragues et chaluts - MGP (-)	3,41	3,83				5,6
G - Combinant engins trainants et dormants - PMP	2,98	0,31				2,5
%	39,1	23,7	16,5	16,5	4,1	100,0

Tableau A19.3 – Capital physique par flottille agrégée

Total ≈ 592 M€	Côtiers (00-12 m)	Hauturiers (12-24 m)	Industriels (24-XX m)	%
Dor - Filets, Lignes, Casiers	87,95	34,00	28,63	25,5
ChaP - Chaluts et sennes pélagiques	1,25	19,23	48,82	11,7
ChaD - Chaluts et sennes démersaux	27,35	120,35	158,76	51,8
Dra - Dragues et polyvalents	30,06	34,50	0,63	11,0
%	24,8	35,2	40,0	100

Tableau A19.4 – Capital physique par flottille détaillée

Total ≈ 592 M€	VL0012	VL1218	VL1824	VL2440	VL40XX	%
D - Fileyeurs - DFN	31,39	15,51	11,46	13,36		12,1
D - Caseyeurs - FPO	22,84	1,79	3,93	0,50		4,9
D - Hameçons - HOK	15,14	0,14	0,90	14,58		5,2
D - Polyvalents civilliers et dormants - MGO	9,96					1,7
D - Plongeurs polyvalents - PGO	4,07					0,7
D - Combinant engins dormants - PGP	4,55	0,27		0,19		0,8
P - Sennes pélagiques - PS	0,22	7,02	0,55			1,3
P - Chaluts pélagiques - TM	1,03	3,95	7,72	0,55	48,27	10,4
T - Chaluts démersaux - DTS	27,15	40,88	72,51	75,12	78,54	49,7
T - Sennes démersales et chaluts - MGP (+)			6,35	5,10		1,9
T - Chaluts à perche - TBB	0,21	0,61				0,1
G - Dragues - DRB	12,88	20,84	2,18	0,63		6,2
G - Dragues et chaluts - MGP (-)	7,75	10,31				3,1
G - Combinant engins trainants et dormants - PMP	9,42	1,17				1,8
%	24,8	17,3	17,9	18,6	21,4	100,0

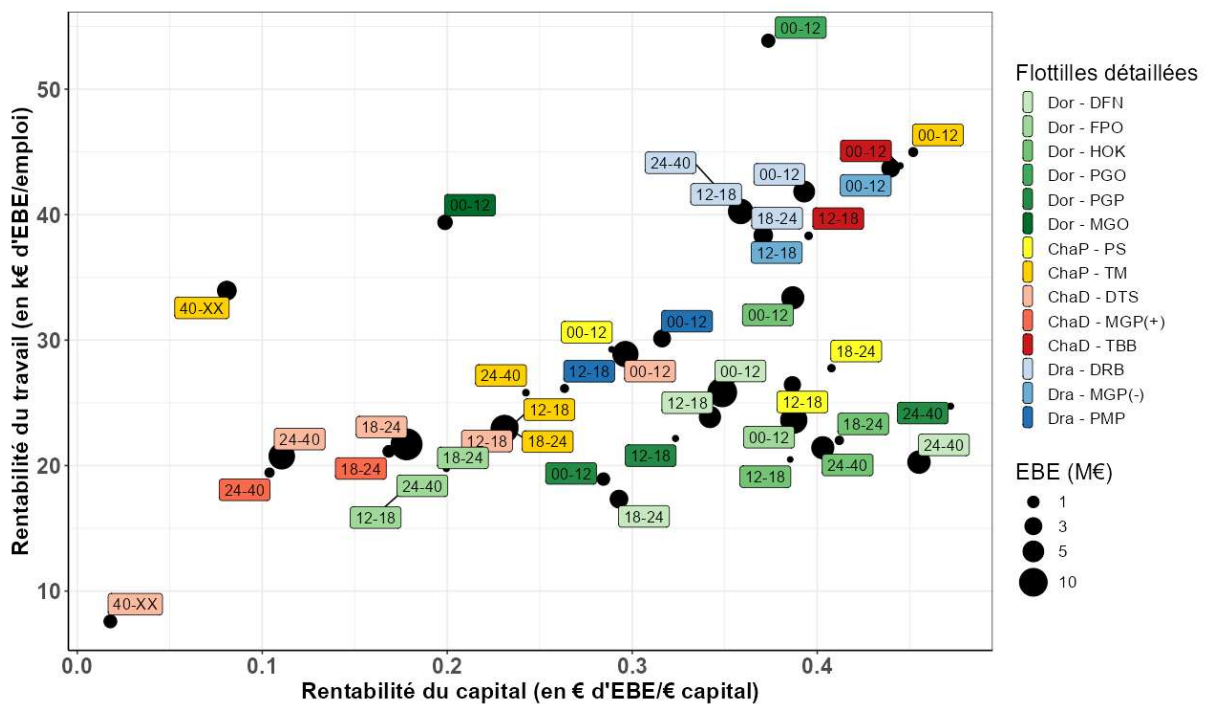


Figure A19.5 – Rentabilité par emploi et par capital des flottilles françaises en activité en Atlantique Nord-Est

Annexe 20 - Subventions par flottille et indicateurs associés

Tableau A20.1 – Subventions par flottille détaillée (en Millions d’euros par an)

Total ≈ 141,8 M€	VL0012	VL1218	VL1824	VL2440	VL40XX	%
D - Fileyeurs - DFN	4,71	2,96	2,19	3,63		9,5
D - Caseyeurs - FPO	3,69	0,30	0,66	0,08		3,3
D - Hameçons - HOK	2,16	0,04	0,24	3,95		4,5
D - Polyvalents civilliers et dormants - MGO	0,65					0,5
D - Plongeurs polyvalents - PGO	0,22					0,2
D - Combinant engins dormants - PGP	0,74	0,07		0,05		0,6
P - Sennes pélagiques - PS	0,06	1,21	0,09			1,0
P - Chaluts pélagiques - TM	0,21	1,44	2,82	0,20	5,60	7,2
T - Chaluts démersaux - DTS	6,89	14,60	31,55	19,24	11,04	58,8
T - Sennes démersales et chaluts - MGP (+)			2,77	1,32		2,9
T - Chaluts à perche - TBB	0,05	0,33				0,3
G - Dragues - DRB	2,01	5,04	0,52	0,15		5,5
G - Dragues et chaluts - MGP (-)	1,60	5,37				4,9
G - Combinant engins trainants et dormants - PMP	1,22	0,14				1,0
%	17,1	22,2	28,8	20,2	11,7	100,0

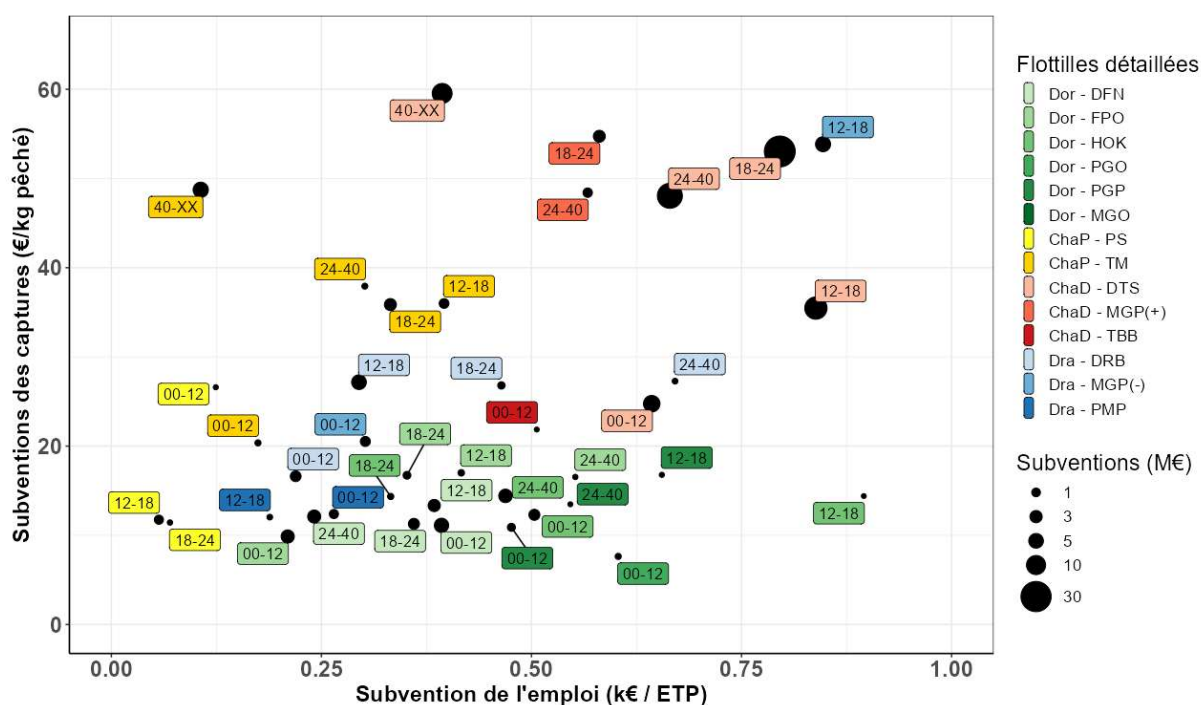


Figure A20.2 – Subventions fournies à une flottille par kg de ressources débarquées et par emploi. A noter que la flottille des [MGO-0012] a pour coordonnées (x= 1.7 ; y = 13)

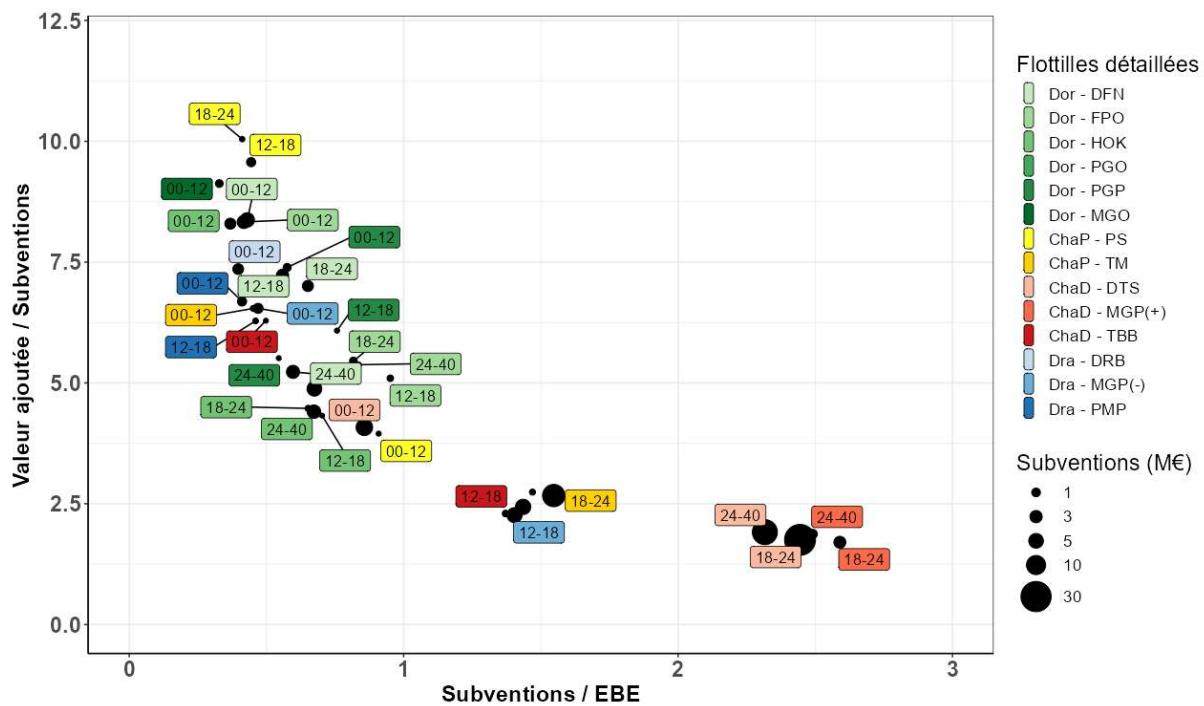


Figure A20.3 – Part des subventions dans la valeur ajoutée et la rentabilité (EBE) d’une flotte. A noter que la flotte des [DTS-40XX] a pour coordonnées ($x = 7.85$; $y = 1.45$) ; et celle des [PGO-0012] : ($x = 0.14$, $y = 23.5$). Ces flottes n’apparaissent ainsi pas dans le graphique ci-dessus.

Annexe 21 – Performances environnementales et socio-économiques des flottilles de pêche détaillées

Tableau A21.1 – Performances économiques et sociales, et empreintes environnementales des flottilles de pêche détaillées

Flottille de pêche	Taille de navires	Tonnage débarqué	Emploi (ETP / 1000T)	Valeur ajoutée (euros/kg)	EBE (million d'euros)	Salaire (euros)	Subventions (euros / kg)	Empreinte Surexploitation (T / 1000T)	Empreinte Abrasion de surface (km ² / T)	Empreinte Abrasion de sous surface (km ² / T)	Empreinte Juvéniles (u.a)	Empreinte CO2 (T/T)	Empreinte Oiseaux marins (nb/ 1000T)	Empreinte Mammifères marins (nb / 1000T)
D - Caseyeurs - FPO	00-12 m	17606	21,27116	1,74827	8,85000	58600,00000	0,20959	74,57685	0,01153	0,00807	0,17608	1,01954	24,85542	12,74677
D - Caseyeurs - FPO	12-18 m	716	24,44134	2,12291	0,31000	68800,00000	0,41899	724,86034	0,01955	0,00978	0,00000	1,87151	30,59901	14,85110
D - Caseyeurs - FPO	18-24 m	1885	21,00796	1,92042	0,81000	70800,00000	0,35013	972,94430	0,00000	0,00000	0,05305	1,64987	0,10946	0,04761
D - Caseyeurs - FPO	24-40 m	152	33,55263	2,96053	0,10000	69200,00000	0,52632	993,42105	0,00000	0,00000	0,00000	2,56579	0,00000	0,00000
D - Combinant engins dormants - PGP	00-12 m	1564	43,67008	3,51662	1,29000	61600,00000	0,47315	414,32225	0,00064	0,00064	0,38363	2,22506	408,71753	172,52025
D - Combinant engins dormants - PGP	12-18 m	102	39,21569	4,01961	0,09000	79900,00000	0,68627	558,82353	0,00000	0,00000	0,19608	2,64706	180,03136	73,96072
D - Combinant engins dormants - PGP	24-40 m	90	41,11111	3,00000	0,09000	49600,00000	0,55556	11,11111	0,00000	0,00000	0,22222	3,00000	88,96141	18,48164
D - Fileyeurs - DFN	00-12 m	11985	35,35252	3,28995	10,95000	67200,00000	0,39299	352,94118	0,04472	0,01744	0,46725	1,78640	328,69561	245,00191
D - Fileyeurs - DFN	12-18 m	7712	28,79927	2,77749	5,30000	72500,00000	0,38382	252,33402	0,00376	0,00376	0,35010	1,73885	149,22504	87,02044
D - Fileyeurs - DFN	18-24 m	6070	31,91104	2,52224	3,36000	61700,00000	0,36079	159,30807	0,00000	0,00000	0,34596	1,68204	82,75735	68,26387
D - Fileyeurs - DFN	24-40 m	15036	19,93881	1,26164	6,08000	43000,00000	0,24142	15,76217	0,00033	0,00007	0,35249	1,32948	18,72809	31,35339
D - Hameçons - HOK	00-12 m	4287	40,93772	4,17775	5,86000	68700,00000	0,50385	292,04572	0,01843	0,01143	NA	2,42127	1087,90331	24,22725
D - Hameçons - HOK	12-18 m	41	63,41463	3,90244	0,05000	41800,00000	0,97561	268,29268	0,00000	0,00000	NA	4,87805	965,82036	2,93263
D - Hameçons - HOK	18-24 m	729	23,18244	1,48148	0,37000	42200,00000	0,32922	67,21536	0,00000	0,00000	NA	1,83813	188,06589	0,57105
D - Hameçons - HOK	24-40 m	8431	32,52283	2,06618	5,87000	42100,00000	0,46851	136,04555	0,00000	0,00000	NA	2,58332	157,56854	0,47844
D - Plongeurs polyvalents - PGO	00-12 m	357	78,99160	14,20168	1,52000	126100,00000	0,61625	14,00560	0,00840	0,00840	0,28011	2,60504	80,69565	21,17747
D - Polyvalents civilliers et dormants - MGO	00-12 m	391	128,64450	15,16624	1,98000	78600,00000	1,66240	204,60358	0,27877	0,04604	NA	7,69821	1381,12396	642,97081
G - Combinant engins trainants et dormants - PMP	00-12 m	4626	21,37916	1,77043	2,98000	52700,00000	0,26373	41,28837	1,27778	0,26935	NA	1,20406	83,06796	38,31034
G - Combinant engins trainants et dormants - PMP	12-18 m	750	15,60000	1,18667	0,31000	49500,00000	0,18667	53,33333	0,42800	0,14533	NA	0,92000	26,50063	9,96262
G - Dragues - DRB	00-12 m	9167	13,19952	1,61340	5,06000	80400,00000	0,21926	27,59900	0,50802	0,21414	0,34908	1,01233	7,92434	2,13264
G - Dragues - DRB	12-18 m	17114	10,85077	1,43800	7,47000	92300,00000	0,29450	23,08052	0,43812	0,13866	0,23373	1,41814	1,57828	0,69627

Flottille de pêche	Taille de navires	Tonnage débarqué	Emploi (ETP / 1000T)	Valeur ajoutée (euros/kg)	EBE (million d'euros)	Salaire (euros)	Subventions (euros / kg)	Empreinte Surexploitation (T / 1000T)	Empreinte Abrasion de surface (km ² / T)	Empreinte Abrasion de sous surface (km ² / T)	Empreinte Juvéniles (u.a)	Empreinte CO2 (T/T)	Empreinte Oiseaux marins (nb/ 1000T)	Empreinte Mammifères marins (nb / 1000T)
G - Dragues - DRB	18-24 m	1131	17,32980	2,28117	0,78000	91600,00000	0,45977	7,95756	0,38373	0,18214	0,26525	2,28117	0,37816	0,13815
G - Dragues - DRB	24-40 m	227	24,66960	3,25991	0,22000	92500,00000	0,66079	101,32159	0,35242	0,29515	0,44053	3,25991	0,50357	0,12969
G - Dragues et chaluts - MGP (-)	00-12 m	5297	14,72532	1,97848	3,41000	90600,00000	0,30206	204,26657	1,50576	0,22315	NA	1,39891	8,38844	14,14264
G - Dragues et chaluts - MGP (-)	12-18 m	6342	15,73636	1,91738	3,83000	83500,00000	0,84674	84,51593	1,14980	0,18338	NA	4,31883	4,28982	7,26717
P - Chaluts pélagiques - TM	00-12 m	1208	8,60927	1,14238	0,47000	88200,00000	0,17384	855,96026	0,39818	0,05795	0,16556	0,83609	4,47484	30,82747
P - Chaluts pélagiques - TM	12-18 m	3633	11,01018	1,04597	0,93000	71900,00000	0,39637	598,40352	0,56317	0,08340	0,05505	2,00385	1,40991	15,51614
P - Chaluts pélagiques - TM	18-24 m	8488	9,26013	0,87300	1,80000	71300,00000	0,33223	450,28275	0,68296	0,08742	0,05891	1,68591	1,42079	10,56155
P - Chaluts pélagiques - TM	24-40 m	647	7,88253	0,81917	0,13000	78100,00000	0,30912	32,45750	0,78825	0,04637	0,00000	1,48377	1,59919	8,69978
P - Chaluts pélagiques - TM	40-XX m	52701	2,18212	0,25882	3,90000	84700,00000	0,10626	330,18349	0,00000	0,00000	0,05882	0,58879	0,20213	0,58329
P - Sennes pélagiques - PS	00-12 m	463	4,75162	0,49676	0,06000	75800,00000	0,12959	816,41469	0,00000	0,00000	0,43197	0,62635	28,87069	13,98012
P - Sennes pélagiques - PS	12-18 m	21319	4,81261	0,54083	2,71000	86000,00000	0,05676	977,48487	0,00000	0,00000	0,35180	0,24673	13,63828	6,49487
P - Sennes pélagiques - PS	18-24 m	1314	6,08828	0,70015	0,22000	87100,00000	0,06849	958,14307	0,00000	0,00000	0,38052	0,31202	12,18038	5,80058
T - Chalut à perche - TBB	00-12 m	91	23,07692	3,18681	0,09000	93600,00000	0,54945	186,81319	1,06593	1,04396	1,09890	2,30769	4,83753	1,29863
T - Chalut à perche - TBB	12-18 m	287	21,95122	2,64808	0,24000	82400,00000	1,14983	146,34146	0,87805	0,74913	0,69686	5,99303	3,62328	1,14566
T - Chaluts démersaux - DTS	00-12 m	10718	25,98433	2,62456	8,04000	72100,00000	0,64284	219,07072	9,04366	1,40959	0,58780	3,31312	18,90050	8,64473
T - Chaluts démersaux - DTS	12-18 m	17418	23,63647	2,23791	9,44000	71800,00000	0,83821	229,93455	8,46125	1,61724	0,47078	4,46033	4,53769	3,53916
T - Chaluts démersaux - DTS	18-24 m	39665	15,00315	1,39367	12,91000	71200,00000	0,79541	314,23169	4,81177	0,46804	0,47145	4,10841	2,56452	2,36451
T - Chaluts démersaux - DTS	24-40 m	28941	13,83159	1,27052	8,30000	71100,00000	0,66480	403,16506	3,50579	0,26865	0,46992	3,50886	2,72935	1,45547
T - Chaluts démersaux - DTS	40-XX m	28039	6,61222	0,57349	1,41000	79100,00000	0,39374	854,41706	1,00995	0,08492	0,47077	2,17804	1,45487	1,63203
T - Sennes démersales et chaluts - MGP (+)	18-24 m	4771	10,60574	0,98931	1,07000	72000,00000	0,58059	115,48942	2,53175	0,15489	NA	2,89457	1,93015	6,93557
T - Sennes démersales et chaluts - MGP (+)	24-40 m	2327	11,68887	1,06145	0,53000	71200,00000	0,56725	116,88870	2,71379	0,12291	NA	2,98668	1,97968	4,66405

Réalisation, mise en page : Pôle halieutique, mer et littoral de L'Institut Agro

ISSN 2116-8709 (en ligne)

ISSN 2260-0922 (papier)

© 2024, Pôle halieutique, mer et littoral de L'Institut Agro. Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, sont réservés pour tous les pays

Crédit photos : L'Institut Agro Rennes-Angers

Le rapport propose une approche innovante, écosystémique et interdisciplinaire, pour quantifier les performances environnementales et socio-économiques des flottilles de pêche. Il établit ainsi la première évaluation des flottilles françaises opérant dans l'Atlantique Nord-Est, en utilisant les données publiques du CSTEP et du CIEM, et en estimant pour chacune d'elle :

- Cinq grandes empreintes environnementales, liées à : la surexploitation, la capture de juvéniles, l'abrasion des fonds marins, la capture d'espèces sensibles (mammifères et oiseaux marins) et l'empreinte carbone ;
- Cinq indicateurs clés de performance économique et sociale : l'emploi, les salaires, la valeur ajoutée, la rentabilité, et le recours aux subventions publiques (dont détaxe de la TICPE).

Le diagnostic ainsi établi met en évidence des contrastes forts entre flottilles :

- **Les flottilles utilisant les arts dormants** (lignes, filets, casiers) ont globalement un bon bilan, environnemental, économique et social. En leur sein, les côtiers ont la meilleure performance en matière de création d'emplois et de valeur ajoutée, mais sont responsables de l'essentiel des captures d'espèces sensibles, notamment de mammifères marins par les fileyeurs et d'oiseaux par les palangriers.
- **Les chaluts de fond hauturiers et industriels** (12-24m et >24 m) ont une empreinte environnementale forte, notamment en matière de captures de juvéniles (54% du total, pour 33% des captures), d'abrasion des fonds marins (67%) et d'émission de CO₂ (55%). Pour 1000 tonnes de poissons produits par la nature, ils génèrent de l'ordre de 3 fois moins d'emplois et 3 fois moins de valeur ajoutée que les navires côtiers aux arts dormants.
- **Les chaluts de fond côtiers** (<12m) ont une empreinte environnementale rapportée à la tonne débarquée encore plus élevée. Mais leur performance économique et sociale est bien meilleure, équivalente à celle des arts dormants.
- **Les chaluts pélagiques**, essentiellement hauturiers et industriels, ont un bon bilan environnemental, mais des performances économiques et sociales désastreuses. Ils génèrent 10 fois d'emplois et de valeur ajoutée que les côtiers aux arts dormants.
- Enfin, **les dragueurs polyvalents** ont une empreinte environnementale globalement faible et des performances économiques et sociales relativement fortes.

L'analyse montre également que les subventions sont aujourd'hui captées par les navires les moins producteurs de richesse, les moins générateurs d'emplois et les plus impactants. Elle établit une base de données précieuse pour un pilotage stratégique du secteur et pour la construction de scénarios de transition vers la pêchécologie.

AUTEURS :

QUEMPEL Florian

LEVREL Harold

LE BRAS Quentin

MOUILLARD Romain

GASCUEL Didier

Ce rapport a été produit par l'équipe de la Cellule Etudes et Transfert du Pôle halieutique, mer et littoral de L'Institut Agro, en partenariat avec AgroParisTech

CONTACTS

- **Pôle halieutique, mer et littoral de L'Institut Agro**

Didier Gascuel : didier.gascuel@institut-agro.fr

- **CIRED, AgroParisTech**

Harold Levrel : harold.levrel@agroparistech.fr

Pôle halieutique, mer et littoral
de L'Institut Agro

65 rue de Saint Briec

CS 84215 • 35 042 Rennes Cedex

ISSN 2116-8709 (en ligne)

ISSN 2260-0922 (papier)